

# politique économique suisse 2004

economiesuisse Verband der Schweizer Unternehmen Fédération des entreprises suisses Federazione delle imprese svizzere Swiss Business Federation

## Champs d'action politique

Economie extérieure	42
Finances et impôts	47
Conjoncture et monnaie	56
Formation et recherche	60
Energie et environnement	62
Infrastructures	66
Politique de l'information et de la communication	69
Concurrence	73
Questions juridiques	74
Thèmes transversaux	79
Agriculture	81
Consommation	83
Institutions politiques et sécurité	84

Pour l'économie suisse, fortement ouverte sur le monde en comparaison avec d'autres pays, le commerce et les investissements, hors relations avec l'Europe, jouent un rôle central et croissant. L'économie suisse est favorable à un renforcement de l'OMC et salue une approche pragmatique dans les relations avec l'Union européenne. La révision de la garantie des risques à l'exportation est nécessaire pour intensifier la compétitivité des entreprises suisses. En outre, l'économie soutient l'aide au développement suisse dans le sens d'une aide à la prise en charge autonome.

#### Organisation mondiale du commerce

Nos relations économiques avec les pays d'outre-Atlantique de même qu'avec nos partenaires en Europe sont influencées dans une large mesure par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'OMC crée des conditions-cadre pour le commerce transfrontalier de biens et de services tant pour les Etats membres que pour les acteurs économiques individuels. Depuis la création de cette organisation internationale en 1995, qui a fait suite à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1948, le dispositif réglementaire a été élargi et approfondi dans le cadre de cycles de négociations. L'ensemble des règles contraignantes et des mécanismes de sanction de l'OMC créent la confiance et protègent les intérêts justifiés d'acteurs du commerce mondial plus faibles ou petits.

En novembre 2001, la quatrième conférence ministérielle de l'OMC à Doha, au Qatar, a marqué le début d'un nouveau cycle de négociations commerciales, le «Programme de Doha pour le développement». Elle suscitait de grandes attentes, alors que la période n'était pas facile sur le plan économique. Il y a notamment été décidé qu'une autre conférence ministérielle, qui s'est tenue en septembre 2003 à Cancún, au Mexique, évaluerait le processus de négociation et fixerait si nécessaire de nouvelles directives de négociation. Pendant la préparation de la rencontre de Cancún déjà, il était déjà que toutes les exigences relatives au calendrier et au contenu des négociations formulées à Doha ne pourraient être respectées. Un tel espoir n'était quère réaliste. La préparation du sommet de Cancún fut difficile les premiers temps. Il fallait s'attendre à des confrontations, puisqu'un groupe de pays émergents et en développement, emmené par le Brésil, la Chine et l'Inde, avaient adressé des exigences élevées aux pays industrialisés. L'UE s'efforçait de concevoir une position progressiste dans le domaine de l'agriculture. Sur cette base, les deux principales parties intéressées, à savoir l'UE et les Etats-Unis, purent préparer avec soin le terrain pour Cancún. Presque tous les observateurs pensaient que les ministres réunis dans cette station balnéaire mexicaine se mettraient d'accord sur la poursuite des négociations, de sorte que le cycle de Doha puisse progresser conformément au calendrier. Ils ont été à la fois surpris et déçus par l'échec.

A Cancún, beaucoup de temps a été consacré aux discussions dans le domaine de l'agriculture. Les participants ont également tenté de trouver un arrangement en ce qui concerne les questions de Singapour (investissements, facilitation des échanges, concurrence et marchés publics). Ajoutées aux divergences dans le domaine de l'agriculture, ces questions ont fait déborder la coupe, bien que l'UE ait déjà à un stade antérieur fait un pas en direction des pays en développement en cédant sur de nombreuses exigences. La présidence mexicaine a peut-être clos trop vite la conférence, sans déployer de véritables efforts pour débloquer la situation. Les ministres sont repartis en laissant les négociations en plan. Le seul résultat tangible de la rencontre est que le Conseil général de l'OMC a été chargé d'essayer de remettre le cycle de Doha sur des rails le 15 décembre 2003 à Genève. De nombreuses consultations ont eu lieu entre Cancún et Genève, mais pas de négociations. Même la séance du Conseil général n'a malheureusement pas produit de résultat. Ainsi, tous les espoirs sont reportés sur de nouveaux contacts qui auront lieu en 2004. La Chine s'est proposée d'accueillir à Hongkong la prochaine conférence ministérielle qui, en vertu des règles de l'OMC, doit se tenir dans les deux années. Les décisions du Congrès américain relatives aux pleins pouvoirs en matière de négociation pour l'administration américaine, qui préconise une procédure accélérée, revêtent aussi une grande importance.

Quelles sont les conséquences de ce blocage? Pour commencer, il faut préciser que même si les négociations ne progressent pas, les règles de l'OMC en viqueur restent valables et applicables. Il n'en reste pas moins que les nouvelles mesures de libéralisation prévues apporteraient une contribution non négligeable à la croissance mondiale dans un contexte économique globalement difficile. L'économie suisse dépend en partie de la consolidation de l'OMC. Des sondages réalisés auprès des membres d'economiesuisse ont révélé que l'économie suisse pourrait soutenir sans réserve des mesures de libéralisation poussées. Les entreprises suisses seraient par exemple intéressées par une rapide diminution à zéro des droits de douane sur les biens industriels. Si d'autres pays importants soutenaient aussi cette mesure, il serait possible de créer une zone de libre-échange dans le domaine des biens industriels, qui aurait pour conséquence de faire disparaître de nombreux obstacles administratifs et goulets d'étranglement aux frontières (certificats d'origine, par exemple). L'économie suisse attend beaucoup de nouvelles mesures de libéralisation dans le domaine des services, en particulier dans le service public. Il est d'autant plus regrettable que les officiels suisses, soucieux de prendre en considération les exigences protectionnistes et les prestataires de services étatiques, n'aient pas présenté des exigences ou des offres généreuses dans le cadre des négociations. Un fossé sépare manifestement les entreprises orientées à l'international et celles actives essentiellement au niveau local. Dans le sens de la politique de croissance prônée notamment par le Conseil fédéral, cette position de nos autorités se révèle contradictoire et nuisible.

#### Politique européenne

Partenaire important de l'UE, la Suisse a tout intérêt à suivre les évolutions au sein de l'UE. Trois éléments sont primordiaux à cet égard: le débat sur la nouvelle constitution européenne, l'élargissement de l'UE et le futur de l'union monétaire. Il n'est quère étonnant que l'élaboration d'une constitution européenne ne se passe pas comme prévu. Les représentants de l'économie doutent que le projet présenté par la Convention satisfasse des exigences libérales. L'élargissement de l'UE à l'Est et au Sud se justifie sur les plans politique et économique. Celui-ci semble d'ailleurs être en bonne voie. En ce qui concerne l'union monétaire, l'UE a commis un faux pas l'an dernier qui pourrait avoir des conséquences encore inconnues. Le non-respect du pacte de stabilité par de grands Etats membres de l'UE relativise l'urgence de mesures de politique fiscale et financière déterminantes à court terme et menace l'orientation de la politique monétaire européenne axée sur la stabilité.

Certains points des relations entre la Suisse et l'UE ont été clarifiés. A Bruxelles et en Suisse, la voie bilatérale empruntée par la Suisse et l'UE est mieux acceptée qu'à d'autres époques. Un des signaux en témoignant est la déclaration d'intention du président de la Confédération et du président de la Commission européenne d'octobre 2003 relative aux rencontres régulières qui se déroulent au plus haut niveau entre les deux partenaires. Du côté de l'UE, on répète à l'envi que c'est à la Suisse de décider si et quand elle voudrait adhérer à l'UE. Dans un exposé donné à l'automne 2003, le président d'economiesuisse a sondé les possibilités du statut d'Etat tiers: si la Suisse est déterminée à poursuivre sur cette voie - tel était l'énoncé – sa marge de manoeuvre resterait bien réelle. La proposition d'un groupe suisse qui exige la reprise des négociations d'adhésion en 2004 paraît déplacée tant du point de vue du moment que du contenu. Sur un plan légèrement différent, le Conseil national a refusé de retirer la demande d'adhésion de la Suisse, gelée depuis 1992. La question d'une union douanière de la Suisse avec l'UE a été reprise récemment, mais elle ne peut constituer une solution de remplacement du statu quo.

Fondée sur les traités existants, et plus particulièrement les sept accords sectoriels, la voie bilatérale empruntée par la Suisse a fait ses preuves. Les Suisses ont réservé un meilleur accueil à l'accord sur la libre circulation des personnes notamment que ne le pensaient les sceptiques lors de la votation sur l'EEE. D'une manière générale, les signes indiquent une

certaine détente et normalisation des relations bilatérales entre la Suisse et l'UE. La Suisse se trouve déjà devant le prochain défi, l'élargissement aux nouveaux Etats membres de l'UE des accords bilatéraux existants. Le dossier de l'adaptation de l'accord sur la libre circulation des personnes figure au premier plan. Des négociations se déroulent en parallèle sur neuf nouveaux accords bilatéraux (bilatérales II). Ces accords concernent la place financière et une réglementation des échanges de produits agricoles transformés favorable à l'économie. Ces négociations promettent d'être difficiles et longues surtout par la faute de l'UE.

D'une manière générale, l'économie suisse privilégie la voie pragmatique en politique européenne. Les principes d'une politique économique de marché doivent servir de référence. L'économie soutient l'ouverture des marchés, quand bien même celle-ci peut se révéler douloureuse pour certains acteurs, et elle combat les restrictions étatiques à l'activité économique. Malheureusement, on observe régulièrement de telles tendances au sein de l'UE (fusions transfrontalières, gouvernement d'entreprise, protection des animaux, directive sur les produits chimiques, etc.). Dans le contexte suisse, où la subsidiarité n'est pas qu'une formule rhétorique, il est souvent plus facile d'empêcher de tels développements que dans le cadre élargi de l'UE. Se priver de tels avantages n'est pas favorable à l'économie. Aussi. convient-il de définir des limites dans le domaine bilatéral. Cela concerne surtout la politique fiscale et financière, la protection de la sphère individuelle, la politique monétaire ainsi que la politique sociales et de l'emploi.

#### Négociations bilatérales II

#### Produits agricoles transformés

Actualisation de l'accord sur le libre-échange de 1972: améliorer les mécanismes de compensation des prix à la frontière, élargir les listes de produits, simplifier et intensifier le commerce

#### Fiscalité de l'épargne

UE: prévenir l'évasion fiscale, introduire un système de fiscalité de l'épargne efficace entre les Etats membres de l'UE et les régions associées, instaurer des échanges automatiques d'informations

Suisse: rendre inintéressantes les transactions financières visant à contourner la réglementation de l'UE, instaurer une retenue d'impôt à titre de mesure équivalente à l'échange d'information, préserver le secret bancaire

#### Lutte contre la fraude

Améliorer l'aide administrative et judiciaire internationale en cas de délit contre les intérêts financiers de l'UE, de ses Etats membres et de la Suisse.

Concerne uniquement les délits contre les impôts indirects (TVA, frais de douane, etc.) et les subventions

#### Schengen / Dublin

Participation au système de Schengen: accéder au système d'information de Schengen (SIS), coordonner la politique en matière de visa, renforcer la collaboration entre les autorités judiciaires et la police, participer à la Convention de Dublin sur le premier pays d'asile et à EURODAC.

#### Statistique

Participation à des programmes et à des publications de l'Office statistique de l'UE (EUROSTAT): garantir la transmission, la comparaison et la publication de données statistiques entre la Suisse et l'UE.

#### Education, formation professionnelle, jeunesse

Promouvoir la mobilité des étudiants, des apprentis et des jeunes entre la Suisse et l'UE et la participation de la Suisse à des programmes européens.

#### **Environnement**

Participer à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE); collaborer à l'élaboration de mesures de protection de l'environnement.

#### Médias

Promouvoir la production audiovisuelle en Suisse et dans l'UE; améliorer les conditions de développement, de production et de distribution pour les coproductions helvético-européennes; participer au programme de promotion européen MEDIA

#### Imposition des retraites

Supprimer la double imposition des fonctionnaires européens retraités installés en Suisse.

Source: Bureau de l'intégration

# Garantie contre les risques à l'exportation (GRE)

La GRE contribue à la diversification des débouchés et à l'universalité de nos relations économiques. Mais les prestations de la GRE ne permettent pas aux entreprises suisses de lutter à armes égales avec leurs concurrents. Une modernisation de la loi est en cours, à laquelle economiesuisse apporte son soutien.

Ces dix dernières années, les entreprises suisses ont pu exporter pour environ 25 milliards de francs avec le soutien de la GRE. Une étude a démontré que chaque emploi créé dans l'exportation génère 0,96 emploi dans d'autres secteurs. Ainsi, on peut multiplier par deux les exportations qui sont facilitées par la GRE, laquelle génère ainsi une contribution directe et indirecte de l'industrie suisse d'exportation au produit intérieur brut d'environ cinq milliards de francs. Si les garanties accordées ne couvrent quère plus de 3 pour cent du total des exportations suisses, sans la GRE, il serait difficile d'ouvrir ou de conserver certains marchés d'importance stratégique dans le Sud-Est asiatique, au Moyen-Orient, en Europe centrale et en Amérique latine. C'est surtout vrai pour les domaines où le financement à long terme des exportations conditionne la conclusion des contrats, la construction des machines et d'installations en particulier.

En l'an 2000 – une année représentative – 45 pour cent des 604 nouvelles garanties accordées concernaient des affaires d'un montant inférieur à 500 000 francs; 10 pour cent concernaient des projets de 0,5 à 1 million et 10 pour cent entre 1 et 5 millions de francs. Plus de la moitié des garanties octroyées a ainsi facilité la conclusion d'affaires d'exportation d'un montant inférieur à 1 million, telles que celles qui sont typiquement réalisées par les PME. A la fin de 2002, l'engagement total de la GRE s'élevait à quelque 8,5 milliards de francs. Durant ces dix dernières années, la GRE a démontré qu'elle était capable de

s'autofinancer à long terme. Les recettes de la GRE proviennent pour l'essentiel des primes d'assurance et des intérêts des rééchelonnements de dettes.

#### La GRE: un instrument perfectible

Dans certains marchés, une assurance étatique contre les risques à l'exportation est une condition nécessaire pour soutenir la concurrence. Même si des comparaisons directes sont difficiles en raison des systèmes différents de couverture, la GRE peut être considérée comme moyennement compétitive vis-àvis des institutions étrangères de garantie. En particulier, elle ne couvre pas le risque de l'acheteur privé, ce que font toutes les institutions de garantie étrangères concurrentes. L'exclusion du risque ducroire privé portait moins à conséquence tant que le commerce avec l'Europe de l'Est et les pays en voie de développement se cantonnait à la sphère publique ou passait par des banques d'Etat. Avec la transition de ces pays vers une économie de marché, la part des exportations que la GRE peut assurer va s'amenuisant. C'est une conséquence de la privatisation d'entreprises publiques et de banques que la GRE pouvait, jusqu'il y a peu de temps, accepter comme garantes. D'une manière générale, le risque politique tend ainsi à perdre de son importance. Au final, il faut constater que des conditions d'assurance plus restrictives ou plus coûteuses que celles que pratiquent les autres pays affectent aujourd'hui la compétitivité des exportateurs suisses.

Donnant suite à plusieurs interventions parlementaires, notamment à la motion déposée par le conseiller national Schneider-Ammann, le Département fédéral de l'économie a préparé un projet de révision de la loi fédérale de 1958, qui a été mis en consultation ordinaire jusqu'à la fin-mars 2004. Pour l'essentiel, le projet se caractérise par les éléments suivants:

- La nouvelle ASRE pourra couvrir les risques de l'assureur privé, qui ne sont pas assurables sur le marché. De plus, étant donné les nouvelles exigences posées à l'exploitation de l'agence de la GRE en termes de professionnalisme, l'instrument sera réorganisé.
- Les principes régissant l'institution sont l'autofinancement à long terme (en phase avec l'objectif de rééquilibrage des finances fédérales), la subsidiarité de l'offre (en conformité avec les règles régissant le rôle de l'Etat dans la marche de l'économie) et la compétitivité des prestations sur le plan international.
- A l'heure actuelle, la GRE est un fonds financièrement autonome, sans personnalité juridique, et qui n'entre pas dans le compte d'Etat. A l'avenir, il est prévu que l'ASRE fasse partie de l'administration fédérale décentralisée, sous forme d'une institution de droit public. La défense des intérêts de la Confédération est garantie notamment par le fait que l'ASRE est placée sous la surveillance du Conseil fédéral et du Parlement, et que le gouvernement peut fixer un plafond d'engagement (limite supérieure du volume du risque) et se prononcer sur les affaires d'une portée particulière.

 La refonte de l'instrument ne devrait pas entraîner de charges financières supplémentaires pour la Confédération. Cette dernière pourra accorder des prêts aux taux du marché et les fonds excédentaires de l'ASRE seront placés auprès de la Confédération et rémunérés également aux taux du marché.

#### Aide au développement

L'assemblée générale de l'ONU, réunie en septembre 2002, a adopté à l'unanimité les objectifs du millénaire pour le développement (Millennium Development Goals, MDG). Ces objectifs visent à réduire massivement la pauvreté par rapport à 1990 grâce au déploiement de mesures de développement par la communauté internationale. Les objectifs du millénaire pour le développement sont aussi importants pour notre pays que pour notre économie, car il est dans l'intérêt de la Suisse de créer des conditionscadre mondiales et des partenariats afin que les pays pauvres et leur population profitent de la mondialisation.

On reproche très justement à la multitude de programmes d'action internationaux, de déclarations de sommet, etc., de se limiter aux belles paroles. L'économie mondiale et la collaboration internationale pour le développement seraient probablement en meilleure posture si la rhétorique des sommets aboutissait à des actions. Il semble toutefois que les objectifs du millénaire pour le développement soient plus réalistes.

Disposant de ressources limitées, il est important et juste que la Suisse se restreigne à lutter contre la pauvreté dans quelques domaines où elle possède un avantage comparatif. Pour cela, il faut qu'elle réduise le nombre de pays prioritaires dans la coopération au développement. Les nouveaux crédits-cadre sur les mesures de politiques économique et commerciale de 2003 à 2008 et la poursuite de la coopération technique et de l'aide financière en faveur de pays en développement de 2004 à 2007 sont des signaux importants.

#### Le 6° crédit de programme pour la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale dans le cadre de la coopération au développement

Les moyens accordés par le Parlement en été 2003 – 970 millions de francs – permettent de maintenir des instruments qui ont fait leurs preuves dans le domaine de l'aide financière (aide budgétaire, mesures de désendettement), de la promotion de l'investissement, de la coopération commerciale et de la mise en place de nouveaux champs d'activité (partenariats public-privé). Les éléments clés stratégiques comme la promotion de l'économie de marché, le soutien de réformes visant à améliorer l'intégration de pays partenaires dans l'économie mondiale, la mise en œuvre renforcée du principe de la promotion d'un bon gouvernement et la mobilisation accrue de ressources privées dans les pays partenaires sont per-

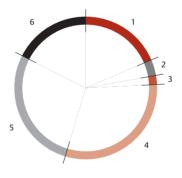
tinents et correspondent aux objectifs de la politique extérieure

Les investissements étatiques en faveur d'intermédiaires financiers dans des pays en développement ne va pas sans poser de problèmes du point de vue de l'économie (fonds de capital-risque, sociétés de leasing, etc.). De même, il convient d'évaluer en permanence des instruments comme l'aide budgétaire et la promotion des investissements, en particulier ce qui concerne les investissements des PME. Enfin, il importe d'utiliser de manière ciblée, avec circonspection et non comme un remède miracle le nouvel instrument que constitue le partenariat public-privé.

#### Le crédit-cadre pour la continuation de la coopération technique et de l'aide budgétaire en faveur des pays en développement

Pour les années 2004 à 2007, le Parlement propose un crédit-cadre de 4,2 milliards de francs afin de garantir la coopération au développement avec les pays du sud. L'accent a été mis sur cinq thèmes centraux: la prévention des crises et leur gestion, la bonne gestion des affaires publiques, le développement social, la création et la garantie d'emplois, l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. Les ressources disponibles autorisent des programmes de construction durables et des mesures à court terme en cas de modification de la donne.

#### **Ventilation indicative du 6**e **crédit-cadre** En millions de francs



- 1 Construction d'infrastructures (financements mixtes, partenariats public-privé: 180
- 2 Mesures d'exécution: 35
- 3 Autres mesures: 20
- 4 Renforcement des conditions-cadre (aide budgétaire, réduction de la dette, secteur financier): 295
- 5 Encouragement des investissements (participations, prêts, conditions-cadre, assistance technique): 270
- 6 Collaboration commerciale (y compris coopération en matière de technologie environnementale): 170

Source: seco

## Le nouveau crédit-cadre pour la coopération avec les pays d'Europe de l'Est et la CEI

Depuis 1990, la Suisse a mis à la disposition de l'aide aux pays d'Europe de l'Est quelque 3 milliards de francs. L'arrêté fédéral correspondant arrive à échéance en 2005, car l'aide aux pays de l'Est a été conçue comme une mesure temporaire. En automne 2003, le Conseil fédéral a soumis le projet de loi qui s'appuie largement sur l'arrêté en viqueur jusqu'ici pour ce qui concerne le contenu. Partant, une aide considérée initialement comme temporaire risque de devenir permanente. Aussi, le Concept des dépenses d'economiesuisse propose-t-il le retrait progressif de l'aide aux pays d'Europe de l'Est tout en préservant les intérêts suisses dans le FMI. Enfin, cette question doit aussi être considérée en lien avec d'éventuelles prestations de la Suisse en faveur du fonds de cohésion de l'UE dans le sillage de son élargissement à l'est. Certaines décisions sont encore en suspens.

- d'exportation» ne doit pas conduire à un subventionnement des entreprises, ni peser sur les finances publiques, ni concurrencer le secteur des assurances privées. A ces égards, il faut saluer le fait que le projet de révision ancre clairement dans ses principes la subsidiarité de l'offre et l'autonomie financière.
- economiesuisse soutient l'aide suisse au développement par conviction, car elle sied à un petit pays ouvert sur le monde connaissant une réelle tradition humanitaire. Néanmoins, cette aide ne peut solliciter de privilèges financiers. L'aide au développement est, comme d'autres tâches, soumise à la lutte pour la distribution de ressources limitées, ce qui au final sert l'efficacité.
- Enfin, il faut toujours rappeler que seule une croissance durable permet de combattre efficacement la pauvreté. Les transferts sociaux, et par conséquent l'aide au développement, ne génèrent pas la croissance. C'est l'œuvre d'un cadre d'organisation qui renforce les facteurs de production, qui permet la présence d'institutions renforçant la productivité et qui crée des incitations et des possibilités de constituer un capital humain. L'aide au développement peut donc tout au plus constituer une aide à la prise en charge autonome des bénéficiaires.



La Suisse doit soutenir par des services efficaces les industries exportatrices sur les marchés stratégiques importants.

Comme représentant d'une importante entreprise romande, il me revient de plaider cette cause au sein d'economiesuisse.

Les exportations sont vitales pour notre économie.

Philippe de Preux, Bobst Group SA, Lausanne

Le recours aux différents instruments de la politique pour le développement, parfois définis de manière peu claire, et le fait que deux départements se partagent la responsabilité, nécessitent une certaine coordination. Les accrocs sont inévitables. L'utilisation des ressources étatiques doit donc toujours satisfaire les critères de l'effectivité et de l'efficacité. Cela suppose des programmes et des projets poursuivant des objectifs clairs, mesurables et un horizon raisonnable. Pour l'économie, il est particulièrement important d'éviter les conflits entre la politique extérieure et la politique économique extérieure, susceptibles d'affaiblir la position de la Suisse dans l'économie mondiale. Pour toutes ces raisons, la mise en œuvre de l'aide au développement nécessite d'avoir un bon coup d'œil, mais se passe de zèle missionnaire et d'utopisme aveugle.

#### Position d'economiesuisse

- L'économie suisse dépend d'une OMC forte et soutiendra de nouveaux efforts de libéralisation.
- Les relations européennes de notre pays doivent suivre une voie pragmatique dont le fil rouge soit une politique fondée sur l'économie de marché.
- Les milieux économiques soutiennent l'extension des sept Accords bilatéraux actuels aux nouveaux membres de l'UE. En matière de négociations bilatérales II, economiesuisse revendique une procédure d'adoption individuelle des accords.
- economiesuisse soutient le projet de révision de la loi sur le GRE, sous réserve de quelques conditions. En particulier, la nouvelle «Assurance du risque

Par rapport à ses concurrents, la Suisse a connu depuis 1990 une hausse excessive des déficits, de l'endettement, des dépenses publiques et de la charge fiscale. La Suisse ne figure plus en tête de liste en matière de finances publiques. Et la situation risque encore de se dégrader, comme le montre l'observation de l'évolution financière sur la base des projections du «Concept des dépenses». Après le premier programme d'allègement budgétaire, d'autres réformes structurelles visant à alléger substantiellement le budget s'avéreront nécessaires. Le fédéralisme financier devra lui aussi connaître un dépoussiérage. Du côté fiscalité, il importe de préserver la compétitivité de la Suisse face aux multiples démarches entreprises par les pays concurrents. Cela passe non seulement par l'acceptation du paquet fiscal et la mise en route d'une réforme de l'imposition des entreprises vitale pour la croissance, mais encore par le rejet de la hausse unilatérale de la TVA et l'opposition aux - probables - tracasseries administratives découlant du nouveau certificat de salaire.

#### Le Concept des dépenses, un instrument d'observation de l'évolution des finances

Le Concept des dépenses présentait pour la première fois, il y a deux ans, un aperçu consolidé des dépenses publiques selon les groupes de tâches et les collectivités publiques. Il analysait dans le détail la structure des dépenses. Il présentait également, à partir de l'évolution jusqu'en 1999, l'évolution possible des dépenses jusqu'en 2010 (2020 dans le domaine social), dans l'ensemble et pour chaque groupe de tâches. Une première projection, la tendance prévisible, révélait la probable évolution des dépenses jusqu'en 2010 (2020 dans le domaine social) si rien n'était fait, c'està-dire si le cours des finances publiques était maintenu. Elle se basait sur les plans financiers disponibles lors de la publication du Concept des dépenses, sur les études les plus récentes en matière de coûts des assurances sociales et sur les calculs liés aux chantiers politiques en cours. Un second scénario, l'objectif, présentait les dépenses corrigées possibles pendant la même période si les réformes et les quelque 300 mesures formulées dans le Concept étaient mises en œuvre.

#### Prévisions inquiétantes

Les résultats de l'étude ont de quoi inquiéter (voir graphique page 48). Selon les estimations, les dépenses devraient enregistrer, au cours des dix prochaines années, une croissance moyenne de 4 pour cent par an, tous groupes de tâches confondus. Ce rythme est à peu près identique à celui des années nonante. Si cette évolution se poursuit, les charges s'alourdiront de quelque 80 milliards de franc d'ici à 2010. A ce moment-là, les dépenses s'établiront à 230 milliard fr. par an, alors qu'elles sont de 150 milliards fr. aujourd'hui. Si les mesures et les réformes proposées dans le Concept des dépenses sont appliquées, la croissance des dépenses publiques pourrait être contenue au niveau du renchérissement. Les dépenses s'élèveraient alors à 180 milliards fr. en 2010. C'est certes 30 milliards fr. de plus qu'en 1999, mais presque 50 milliards fr. de moins que dans le scénario tendance. L'objectif d'une stabilisation des dépenses serait ainsi atteint. Pour obtenir ce changement de cap, il importe de définir des priorités.

Les projections du Concept des dépenses révèlent que si aucune mesure énergique n'est prise, les dépenses publiques continueront d'augmenter de manière disproportionnée. Une nouvelle hausse de la quote-part de l'Etat, de la quote-part fiscale et de l'endettement de l'Etat s'en suivrait. L'objectif déclaré du Conseil fédéral dans les Lignes directrices des finances fédérales – que la Suisse ait une des quotesparts de l'Etat les plus faibles des pays de l'OCDE, d'où la nécessité de stabiliser, voire de diminuer la quotepart de l'Etat et la quote-part fiscale – serait ainsi tout, sauf réalisé.

#### 2002: des dépenses hors de contrôle

Un monitoring des dépenses de l'Etat a été mis en place. Cet instrument vise à observer et à expliquer l'évolution actuelle des dépenses depuis 2000, à partir des prévisions du Concept des dépenses (voir encadré graphique page 48). Il s'agit d'actualiser les faits et d'examiner si les dépenses suivent effectivement un cours durablement acceptable ou non et cela dans quels domaines.

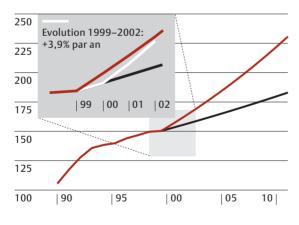
Malgré les bonnes intentions et les efforts entrepris à la fin des années nonante pour parvenir à une certaine consolidation - notamment dans le cadre du Programme de stabilisation 98 – les chiffres enregistrés entre 1999 et 2002 du côté des dépenses s'avèrent particulièrement mauvais et décevants. De 150 milliards fr. en 1999, les dépenses publiques ont atteint 168 milliards fr., soit un taux de croissance annuelle moyen de 3,9 pour cent. Elles ont donc augmenté beaucoup plus vite que l'inflation et la croissance économique. Au total, les dépenses ont progressé de 18 milliards fr., ce qui correspond plus ou moins au scénario tendance, tant redouté dans le Concept des dépenses. La Suisse mérite aujourd'hui un carton rouge. Après avoir explosé dans les années 90 comme dans aucun autre pays de l'OCDE, la quote-part de l'Etat a atteint 40,2 pour cent du PIB en 2002, soit 1,6 point de plus qu'en 1999, marquant ainsi un nouveau record. Ce résultat, très alarmant, n'est pas dû au seul essoufflement de la conjoncture.

Il tient aussi à ce que les mesures de correction durables n'ont pas encore été prises, malgré leur urgence, ou bien à ce que les premières dispositions bienvenues (programme d'allégement 03 de la Confédération et divers projets cantonaux d'assainissement), n'ont pas encore eu le temps de déployer leurs effets. Ces mesures n'offrent pourtant qu'une faible lueur d'espoir face aux nuages qui s'amoncellent, et ne marquent nullement un retournement de tendance véritable. Un aperçu des plans financiers les plus actuels concernant les collectivités publiques ainsi que les perspectives en matière d'assurances sociales confirme que l'évolution effrénée des dépenses se poursuivra.

# Programme d'allégement 2003: une réponse partielle au problème

Au niveau fédéral, les milieux économiques et les politiciens spécialistes des finances publiques s'inquiètent déjà depuis plusieurs années de l'évolution inquiétante des dépenses et du dangereux optimisme dont font preuve les autorités dans l'estimation des recettes. Au début de 2003, le Parlement a accepté, contre la volonté du Conseil fédéral, une motion Merz/Walker qui demande de limiter l'évolution incontrôlée des dépenses au niveau du renchérissement. Ces pressions politiques ont obligé le Conseil fédéral à enfin réorienter sa politique budgétaire. Après avoir estimé

#### Contrôle des dépenses de l'Etat 1990–2010 sur la base du «Concept des dépenses» Dépenses, en milliards de francs



Tendance: +4% par an

Objectif: +1,8% par an

Evolution actuelle: +4% par an

Sources: DFF, Finances publiques en Suisse 2001; OFAS, Statistique des assurances sociales 2003; economiesuisse («Concept des dépenses», 2002) les recettes sur une base plus prudente, le Conseil fédéral a soumis en un temps record au Parlement, en été 2003, un vaste programme d'allégement budgétaire portant en priorité sur les dépenses. Ce programme a été adopté par les Chambres fédérales à la session d'hiver 2003. Il entraîne, dans le plan financier 2004–2006, un allégement de quelque 3 milliards du budget de la Confédération pour 2006.

#### Un trou de plusieurs milliards subsiste

Même si le programme d'allégement budgétaire permet de ralentir la croissance des dépenses, les perspectives restent peu encourageantes. Après la réalisation du programme d'allégement budgétaire, il faut s'attendre à une hausse des dépenses de plus de 4 pour cent en moyenne par an jusqu'en 2007 (voir graphique page 49 à gauche), soit un bond de près de 7 milliards de francs. Malgré la réalisation du programme d'allégement budgétaire, l'endettement devrait augmenter de 14 milliards environ, en dépit du frein à l'endettement (voir graphique page 49 à droit). Cette évolution est rendue possible par la modification de la loi sur les finances de la Confédération, qui permet de s'écarter largement, jusqu'en 2007, de la règle du frein à l'endettement pour éliminer les déficits structurels.

Ainsi, le programme d'allégement budgétaire 2003 ne suffira pas à consolider de facon durable les finances de la Confédération. Des allégements supplémentaires, et non des moindres, sont encore nécessaires si l'on veut respecter les exigences du frein à l'endettement. Le Conseil fédéral les évalue à 0,6 milliard (2005), 1,3 milliard (2006) et 2,5 milliards (2007), quelle que soit l'issue du scrutin populaire du 16 mai 2004 sur le paquet fiscal. Divers projets, tels que les bilatérales II, la compensation des cas de riqueur prévue par la RPT, les coûts consécutifs à la mise en service du tunnel de base du Lötschberg et de Rail 2000, pourraient même facilement grever le budget de la Confédération à hauteur de plusieurs centaines de millions de francs. L'économie de 2.5 milliards ne pourrait ainsi représenter qu'une limite inférieure. Cette situation est d'autant plus alarmante qu'elle ne prend pas en considération le nouvel endettement prévisible causé par des événements extérieurs au compte financier (assainissement des caisses de pensions de la Confédération, des CFF, de la Poste, des EPF et de Skyquide, déficit de l'AC et avances du fonds FTP).

## Réformes structurelles dans des domaines caractérisés par une évolution dynamique des coûts

Compte tenu des sombres perspectives financières de la Confédération et en vue d'assainir durablement les finances fédérales, des parlementaires responsables ont déposé, en 2003, des interventions demandant de prendre des mesures pour compléter le programme d'allégement budgétaire 03. Le Conseil fédéral y a répondu dans un sens favorable. Comme les économies nécessaires ne peuvent pas être obtenues dans le cadre du budget, le Conseil fédéral prévoit des réformes en profondeur dans différents domaines de tâches importants qui évoluent de manière particulièrement dynamique, tels que la

prévoyance sociale, les transports, la formation et les relations avec l'étranger. Ces réformes, qui ne déploient leurs effets sur les finances qu'à moyen terme, exigent toutefois une longue période de préparation.

Aussi la stratégie d'assainissement du Conseil fédéral repose-t-elle sur un deuxième pilier. Un nouveau programme d'allégement budgétaire (PAB 04), déployant ses effets le plus rapidement possible, doit être élaboré sans délai afin de respecter la stratégie de réduction du déficit structurel. Selon le Conseil fédéral, ce programme doit, lui aussi, mettre l'accent sur les dépenses. Malheureusement, des mesures concernant des recettes ciblées sont aussi examinées. La question de savoir quelle sera leur part dans le volume total des l'exercice reste ouverte. Du côté des tâches, un nombre limité d'importantes coupes budgétaires ciblées figure au programme. Le Conseil fédéral s'efforce de faire en sorte que, idéalement, ces coupes budgétaires ouvrent la voie aux réformes prévues des tâches et débouchent sur la fixation de priorités. Ces coupes seront par ailleurs mesurées à l'aune du programme de la législature et de leurs répercussions sur les cantons.

Enfin, le Conseil fédéral envisage de recenser systématiquement les tâches susceptibles d'être abandonnées en premier lieu dans les domaines de petite ou moyenne envergure. En l'occurrence, il s'agira notamment d'établir clairement les convergences avec d'autres projets de réforme. Des synergies peuvent être exploitées, en rapport avec le prochain examen des subventions ou avec la réforme de la

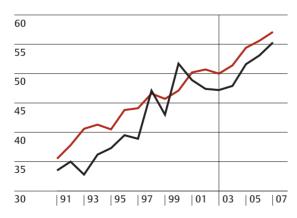
péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Le Conseil fédéral précisera les grandes lignes du nouveau programme d'allégement budgétaire dans le rapport sur le plan financier de la législature.

## Revirement possible seulement si la raison l'emporte

Le PAB 03 représente une première étape bienvenue qui doit être réalisée avec détermination. Malheureusement, il ne suffira pas à amorcer un réel revirement de tendance dans la politique budgétaire. Les économies nécessaires avoisinent en effet les 5 à 7 milliards selon les calculs d'economiesuisse au début de la discussion sur le programme d'allégement budgétaire. Tant que les indicateurs du nouveau plan financier de la législature ne seront pas connus, ce montant représente la grandeur de référence minimale des corrections nécessaires. L'assainissement complet des finances publiques nécessite une stratégie d'ensemble et une étroite concertation entre toutes les forces politiques soucieuses de parvenir à des finances saines et supportables à long terme.

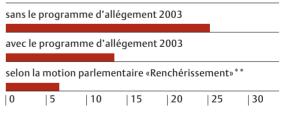
Le déficit structurel devra être éliminé dans le cadre de la nouvelle législature (2004–2007). Pour assurer la bonne santé des finances à long terme également – en particulier en vue des charges qui pèseront sur les assurances sociales en raison de l'évolution démographique – le Parlement doit engager sans tarder des réformes structurelles durables. Il devra s'en tenir uniquement à une stratégie axée sur les

#### Recettes et dépenses de la Confédération En milliards de francs



Augmentation de l'endettement par les déficits\*

Finances fédérales 2003–2007 En milliards de francs



Dépenses après mise en œuvre du programme d'allégement 2003

Recettes après mise en œuvre du programme d'allégement 2003

Sources: 1991–2002: DFF, compte d'Etat; 2003: DFF, communiqué de presse du 18 février 2004; 2004–2007: CF, plan financier de la législature, 2004

- \* sans les éléments extérieurs au plan financier (Caisses de pension, Régies, AC, avances FTP)
- \*\* Prise en compte d'une inflation 2003–2007 de 1,3% par an

Sources: 1991–2002: DFF, compte d'Etat: 2003: DFF 2004–2007: Message sur le programme d'allégement, 2003, et plan financier de la législature 2004–2007, 2004. dépenses. Son objectif doit être de stabiliser l'évolution des dépenses au niveau du renchérissement, conformément à la motion Merz/Walker. On assurera ainsi les recettes de l'Etat, tout en évitant une hausse des impôts et de l'endettement. Si la croissance économique est favorable, il sera possible de stabiliser ou de réduire la quote-part de l'Etat et d'atteindre ainsi l'objectif stratégique des Lignes directrices des finances fédérales.

Des propositions concrètes pour le PAB 04, dans le domaine des dépenses, ont déjà été déposées au Parlement. Le Concept des dépenses d'economiesuisse avance aussi des suggestions sur les postes où l'accent doit être mis et sur les mesures possibles.

**(( ))** 

La place financière suisse et ses banques contribuent de manière prépondérante à l'Etat social, au niveau de vie et à la croissance de l'économie de notre pays. Je m'engage donc tout naturellement, en tant que banquier-citoyen, à l'amélioration de nos conditions-cadre. Pierre Mirabaud, Mirabaud & Cie. Banquiers privés, Genève

#### Nouvelle péréquation financière

L'actuelle péréquation financière consiste en une multitude de mesures qui, pour la plupart, ne sont pas coordonnées entre elles. Malgré d'importants transferts financiers et toutes les charges administratives que cela suppose, il n'est aujourd'hui pas possible d'obtenir l'effet compensatoire désiré entre cantons disposant de fortes ressources et ceux dont les ressources sont modestes. Dans nombre de domaines existent en outre des incitations allant à l'encontre d'un emploi économe et efficace des ressources financières.

#### Objectifs de la réforme et état des discussions

Les dysfonctionnements du système actuel ont amené la Confédération et les cantons à élaborer en commun une réforme de la péréquation financière et à présenter des propositions en vue d'une nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Les principaux éléments de cette réforme visent à:

- moderniser et renforcer le fédéralisme en désenchevêtrant et en définissant clairement les tâches et les responsabilités incombant à la Confédération et aux cantons;
- augmenter l'efficacité du système de péréquation et atténuer ainsi les disparités cantonales en matière de capacité financière et de charge fiscale;
- augmenter l'efficience dans l'accomplissement des tâches étatiques, en introduisant de nouvelles formes de collaboration entre les différents échelons de l'État fédéral et en renforçant la collaboration intercantonale.

Lors de la session d'automne 2003, le Parlement a définitivement adopté à une très large majorité le projet de RPT, sans y apporter de substantielles modifications par rapport à la version proposée par le Conseil fédéral. Il y a eu cependant quelques retouches, notamment en faveurs des cantons contributeurs nets. Pour dissiper les craintes de ces derniers d'être priés par les autres de passer toujours plus à la caisse, le Parlement a voté une limitation au chapitre de la péréquation des ressources et l'a inscrite dans la Constitution. Malheureusement, cette protection n'a pas été étendue à la contribution de la Confédération. De plus, il est désormais prévu de réduire progressivement jusqu'à sa suppression la compensation des cas de rigueur, ceci sur 28 ans. Sur le plan institutionnel, c'est désormais l'Assemblée fédérale, et non le Conseil fédéral, qui aura la compétence d'obliger les cantons à adhérer aux conventions intercantonales. D'autre part, les domaines politiques qui admettent l'obligation d'adhérer à des conventions intercantonales sont fixés par la Constitution, et non seulement dans la loi.

Peuple et cantons devraient être appelés en 2004 à se prononcer sur la première étape de ce projet. Une seconde étape impliquant des modifications dans près de deux douzaines de lois fédérales sera ensuite nécessaire. Elle constitue un passage obligé pour la mise en œuvre intégrale et l'entrée en vigueur de la RPT en 2007. Pour préparer ce second volet de la réforme, le Conseil fédéral a institué dès le début 2003 une nouvelle organisation de projet réunissant des représentants de la Confédération, des cantons et des villes.

#### Un renouvellement bienvenu du fédéralisme

Pour autant que le paquet fiscal soit accepté par le peuple, l'économie soutient le principe de la RPT. La réforme est essentielle pour renforcer le fédéralisme et garantir l'autonomie financière des cantons. Le principe de subsidiarité retrouve ses lettres de noblesse et les cantons seront à même de fixer eux-mêmes leurs priorités, car ils disposeront de davantage de moyens financiers sans affectation. L'émancipation financière implique cependant à l'avenir de la retenue dans d'éventuelles demandes de subventions fédérales.

Il convient aussi de saluer une meilleure définition des tâches qui clarifiera, du moins en partie, la répartition des compétences au sein de l'Etat fédéral. En outre, il est juste de mettre en place une collaboration intercantonale qui vise à répartir les charges pour que les cantons qui profitent des prestations d'un autre canton en paient aussi le prix.

#### Préserver les bienfaits de la concurrence fiscale

Compte tenu de l'inégalité des capacités économiques et des différences dans le mode d'attribution des tâches à l'Etat, la charge fiscale peut parfois varier fortement entre les cantons fiscalement attrayants et ceux qui ne le sont pas. A ceux qui réclament une réduction en soi des disparités fiscales, il convient de répondre que précisément l'autonomie cantonale voulue est indissociable de l'autonomie fiscale sur laquelle repose le système de concurrence fiscale. Elle est l'émanation du fédéralisme et le reflet des préférences cantonales. Un tel système se justifie aussi sur le plan économique. Il se traduit par une gestion

plus économe des ressources fiscales et par une plus grande efficacité administrative; autrement dit, il a pour effet de limiter la charge fiscale.

Dans ce contexte, il importe de rejeter clairement toute velléité d'harmonisation fiscale matérielle. Une telle mesure aboutirait à une centralisation incompatible avec l'esprit de la Suisse et porterait gravement atteinte à l'efficacité des administrations proches des citoyens, qui fonctionnent selon le principe de subsidiarité et de manière autonome. En introduisant un mécanisme de péréquation plus transparent ainsi que des instruments levant les effets de «spill-over» et qui font passer à la caisse les cantons dits profiteurs, la concurrence fiscale intercantonale reposera désormais, grâce à la RPT, sur une base «fair-play».

#### Rendre l'Etat plus efficace et moins gourmand

La RPT débroussaille une part non négligeable de l'actuelle jungle des subventions. L'orientation des mesures de désenchevêtrement des tâches est, dans l'ensemble, bonne, même si, pour certaines d'entre elles, des propositions plus audacieuses auraient pu être envisagées. Le nouveau système écarte aussi nombre de mauvaises incitations, qui conduisent les cantons à un usage abusif des subsides fédéraux. La coopération intercantonale sera en outre le moyen privilégié d'imputer selon le principe d'équivalence les charges de tâches aux cantons qui en retirent un bénéfice direct mais qui, selon le système actuel, ne participent pas suffisamment aux frais.

La RPT doit permettre aux administrations de mieux remplir leurs obligations actuelle et non conduire à une extension des prestations publiques. C'est pourquoi, les gains d'efficacité qui pourraient en résulter doivent contribuer à réduire les dépenses. Il est donc urgent que les nombreux cantons pour lesquels la RPT ouvre la perspective d'une baisse de l'indice de charge fiscale engagent à temps un processus de baisse d'impôt pour améliorer leur compétitivité fiscale et prévenir l'apparition de nouvelles dépenses.

L'utilisation parcimonieuse des deniers publics, une administration efficace ainsi que des incitations à réduire la charge fiscale restent une priorité de politique financière. Dans cet esprit et par souci de cohésion nationale, il est juste de prévoir des garde-fous pour éviter que le système de péréquation de la RPT ne se transforme en tonneau des Danaïdes pour la Confédération et les cantons fiscalement attrayants. Enfin, le calendrier menant à l'abolition définitive de la compensation des cas de rigueur – contraire au principe de neutralité financière entre les différents échelons de l'Etat – est bienvenu.

#### Revoir les rapports à la politique régionale

De multiples instruments sont prévus pour émanciper les cantons et leur rendre leur autonomie. Outre la péréquation financière au profit des cantons à faibles ressources, la Confédération indemnisera les charges spécifiques de certains cantons dues à des facteurs géo-topographiques (en particulier les régions de montagne) et socio-démographiques (notamment les

grandes villes). De son côté, la collaboration intercantonale institutionnalisée permettra d'honorer les prestations des centres. Enfin, une compensation des cas de rigueur pour certains cantons à faibles ressources devra permettre une transition sans heurt vers le nouveau régime.

Les divers instruments mis en place par la RPT tiennent largement compte des particularités des cantons. C'est pourquoi ceux d'entre eux qui souhaiteraient aller au-delà d'une desserte de base justifiable sur le plan économique – notamment dans le domaine du «service public» – devront financer par eux-mêmes ces prestations. Il ne serait pas équitable qu'ils obtiennent de nouvelles subventions fédérales au titre de la politique régionale, déjà amplement couverte par la RPT. Dans le cas contraire, l'objectif de renforcement du fédéralisme ne serait alors plus qu'une coquille vide.

#### Saisir les risques d'un échec de la réforme

La réussite de la RPT est capitale. En cas d'échec, il faudrait s'attendre à des appels toujours plus pressants à une harmonisation fiscale matérielle entre les cantons. La conséquence en serait un ajustement des impôts vers le haut et une centralisation croissante. Une telle tendance ne correspondrait absolument pas à l'esprit d'un Etat confédéral et ne résoudrait pas les problèmes.

Un échec de la RPT serait bien plus le signe que les cantons ne sont plus capables de remplir correctement les tâches qui leur incombent et que leurs frontières politiques, vieilles pour la plupart de plus de 200 ans, sont dépassées face à l'évolution de la société et des réalités économiques. A l'échelon des communes, on observe d'ailleurs déjà un certain nombre d'initiatives très concrètes visant à adapter les frontières politiques. Pour conserver son caractère fédéraliste, la Suisse devrait alors engager par pragmatisme une réforme territoriale des cantons qui conduirait immanquablement à de nouvelles entités politiques atteignant une taille critique pour répondre aux exigences et aux défis de la société d'aujourd'hui et de demain.

# Paquet fiscal: dans l'intérêt des familles et de l'économie

La réforme de l'imposition des familles est attendue depuis longtemps. Le droit fiscal actuel, défavorable aux couples mariés, viole la Constitution. Le Parlement a opté pour un modèle de splitting partiel qui permet de corriger l'inégalité de traitement entre les couples mariés et non mariés et qui soulage sensiblement les familles de la classe moyenne avec enfants. Le deuxième volet du paquet fiscal, l'adaptation des droits de timbre, est lui aussi largement incontesté. Il est un signal clair en faveur de la place financière suisse et soulage aussi les PME, sollicitées financièrement de toutes parts. Le troisième volet introduit un nouveau système d'imposition de la propriété, qui abolit la valeur locative et qui facilité l'accès à la

propriété. Le paquet fiscal est incontesté sur la plupart de ses points. Si plusieurs autorités cantonales s'opposent au volet sur l'imposition de la propriété, la gauche combat quant à elle l'allégement de la fiscalité pour les familles, qu'elle qualifie de «cadeau fiscal», préférant maintenir les recettes de l'Etat à un niveau élevé pour étendre encore les activités de celui-ci.

#### Charge fiscale enfin allégée

Le paquet fiscal envoie un signal clair à la place économique suisse. Les mesures prévues représentent une première étape pour enrayer la hausse de la fiscalité. A côté d'une croissance économique extrêmement faible, la Suisse a enregistré une forte hausse de sa quote-part fiscale dans les années nonante. Pratiquement aucun autre pays n'a connu une progression aussi importante de sa fiscalité. Si l'on additionne toutes les dépenses obligatoires ou «forcées», la quote-part fiscale en Suisse atteint même 50 pour cent du PIB. Les dépenses des citoyens en faveur de l'Etat sont aujourd'hui beaucoup plus grandes que ce qu'autorités et partis de gauche veulent admettre.

#### Relancer la croissance

Si le paquet fiscal est accepté, la réforme de l'imposition des familles entrera en vigueur au début de 2005. L'allégement de la fiscalité aura pour effet de redonner confiance aux consommateurs. L'économie suisse, encore mal en point, a un urgent besoin de telles impulsions.

La réforme de l'imposition de la famille est attendue depuis longtemps. Personne ne conteste sa nécessité. Les couples mariés ne doivent pas continuer à payer plus d'impôts que les concubins. Le modèle mis au point au Parlement favorise surtout les familles de la classe moyenne avec enfants. Au cours de ces dernières années, ces familles ont dû faire face à des charges financières de plus en plus lourdes, dues à la hausse des primes des caisses-maladie et des taxes. La discussion sur l'avenir des retraites a par ailleurs ébranlé la confiance des consommateurs. Le paquet fiscal apportera un ballon d'oxygène aux ménages. Leur revenu disponible augmentera, ce qui leur redonnera confiance et stimulera la consommation. Les effets de l'allégement de la fiscalité seront immédiatement perceptibles. Le paquet fiscal soutiendra l'économie suisse à partir de 2005 déjà. C'est tout le contraire des programmes d'impulsion étatiques, totalement inefficaces. Il a été démontré que la contribution des programmes d'investissement à la croissance est faible, que leurs effets sont le plus souvent tout au plus légèrement procycliques et qu'ils contribuent à aggraver l'endettement, la quote-part fiscale et la quote-part de l'Etat.

#### Possible et nécessaire d'un point de vue budgétaire

Le paquet fiscal est supportable d'un point de vue budgétaire, pour plusieurs raisons. Premièrement, la fiscalité ne sera pas abaissée en une fois. En effet, le paquet fiscal sera introduit progressivement. Deuxièmement, les pertes de recettes selon les modèles de calcul sont exagérées, car les allégements en provenance de l'adaptation des droits de timbre sont déjà en grande partie effectifs aujourd'hui. En outre, les prévisions de croissance ont été calculées, on le sait, de manière trop optimiste, et les calculs de la CGC sur les pertes de recettes pour les cantons sont incompréhensibles. Troisièmement, les effets de la baisse de la fiscalité sur la croissance n'ont pas du tout été pris en considération dans les modèles de calcul. Quatrièmement, le changement de système d'imposition de la propriété, critiqué par diverses autorités cantonales, ne déploiera ses effets qu'à partir de 2008. D'ici là, la nouvelle péréquation financière, qui profitera à de nombreux cantons, sera entrée en vigueur. Un échec du paquet fiscal en votation populaire remettrait en question le bien-fondé de la RPT, ce qui ne peut que nuire à l'intérêt de ces cantons.

Le paquet fiscal est non seulement supportable, mais il est aussi nécessaire d'un point de vue budgétaire. Les problèmes des budgets publics trouvent leurs causes non pas dans les recettes, mais dans l'explosion des dépenses. Si l'on réussit à atteindre l'objectif du frein à l'endettement, la croissance effrénée des dépenses pourrait être ramenée à un seuil supportable pour les générations futures. En cas de refus du paquet fiscal, l'argent resterait dans les caisses des pouvoirs publics, ce qui menacerait les corrections urgentes à apporter du côté des dépenses. Seule une politique visant la viabilité peut renforcer la place économique suisse, encourager la croissance à long terme et, ainsi, garantir des emplois et la prospérité. Au vu de la situation économique actuelle, il serait erroné de financer, avec des impôts, les projets coûteux d'extension des activités de l'Etat et les déficits publics et, partant, d'abandonner ou de reporter les baisses d'impôts prévues, ou, pire, d'augmenter la charge fiscale. Le problème que pose la hausse exponentielle des dépenses publiques ne serait ainsi pas résolu. Au contraire. Un rejet du paquet fiscal ne ferait que l'étouffer et l'aggraver.

#### Réforme de la fiscalité des entreprises jugée à son effet sur la croissance

La deuxième réforme de la fiscalité des entreprises est sur les rails. Plusieurs interventions parlementaires ont été adoptées ces dernières années, qui réclamaient pour l'essentiel la suppression ou l'atténuation de la double imposition économique (c'est-à-dire, tout d'abord, l'imposition du bénéfice de l'entreprise avec l'impôt sur le bénéfice et, ensuite, l'imposition des dividendes distribués avec l'impôt sur le revenu de l'actionnaire). Leur objectif était de favoriser la croissance et de renforcer l'attrait de la place économique suisse pour l'investisseur en éliminant ce problème qui ne concerne pratiquement plus que notre pays. Si l'imposition des bénéfices des entreprises est encore intéressante en Suisse en comparaison internationale, le tableau est en effet nettement moins favorable lorsque l'on tient compte de l'impôt qui frappe l'actionnaire après avoir été une première fois imposé au niveau de la société (voir graphique à droite). La Suisse ne saurait se contenter d'une place dans le milieu du

peloton. Les Etats-Unis, qui connaissent un problème similaire à la Suisse, viennent de revoir leur système afin d'éliminer la double imposition économique. En outre, la tendance internationale va clairement dans le sens d'une réduction de la charge fiscale pesant sur les sociétés. Le défi pour notre pays consistera, dans ce domaine, à maintenir sa place de leader.

Les demandes du Parlement ont été entendues, avec un certain retard toutefois. Le Conseil fédéral s'est donné le temps d'interroger les experts, notamment la commission ERU, qui s'est penchée sur le lien entre la fiscalité et la forme juridique des entreprises, et le professeur Christian Keuschnigg de l'Université de St.Gall, qui a examiné l'impact économique d'une réforme de l'imposition. Dans son étude, celuici a conclu à des effets économiques positifs d'une réforme de l'imposition des entreprises. Son étude montre que l'impact économique est d'autant plus important si l'imposition partielle frappant les bénéfices distribués est réduite tout en renonçant à l'imposition des gains de participations, laquelle constituerait un frein à l'investissement.

#### Trois variantes aux effets économiques mesurés

Sur la base de ces éléments et sous l'impulsion du Parlement qui l'a sommé par voie de motion de présenter rapidement une réforme sans imposition des gains de participation, le Conseil fédéral a lancé en décembre 2003 une procédure de consultation sur la deuxième réforme de l'imposition des entreprises. articulée en trois modèles. Les modèles 1 et 2 prévoient, uniquement pour les participations dites qualifiées, un allégement de l'imposition des dividendes versés (à un taux de 60 pour cent) couplée à une imposition partielle sur l'aliénation des participations à ce même taux. Le modèle 3, nettement plus simple, se limite à alléger (à un taux de 70 pour cent) la charge fiscale grevant tous les bénéfices distribués sans créer de distorsion entre types de participation par la mise en place d'une barrière de qualification ni chercher de compensation par une imposition des gains de participations. Chacun des trois modèles ne suscite toutefois dans la forme présentée par le Conseil fédéral, qu'un impact mesuré sur la croissance économique. Le modèle 3 est cependant le mieux à même de favoriser l'effet de croissance économique. En dépit de cela, le Conseil fédéral lui préfère pour le moment le modèle 1, car celui-ci permettrait, dans l'intérêt des administrations fiscales, d'éliminer certaines «sources de mécontentement» (transposition, holding d'héritiers, liquidation partielle indirecte, commerce quasi-professionnel de titres) par une extension légale de la base d'imposition.

Par ailleurs, sans aller jusqu'à les traiter sur un pied d'égalité avec les sociétés de capitaux – ambition qu'il juge irréalisable – le Conseil fédéral prévoit quelques mesures bienvenues en faveur des sociétés de personnes, dont notamment le report de l'imposition en cas de transfert des immeubles commerciaux de la fortune investie à la fortune privée, l'allégement de l'imposition des réserves latentes en cas de cessation définitive de l'activité lucrative ou encore des mesures en cas de transfert entre générations.

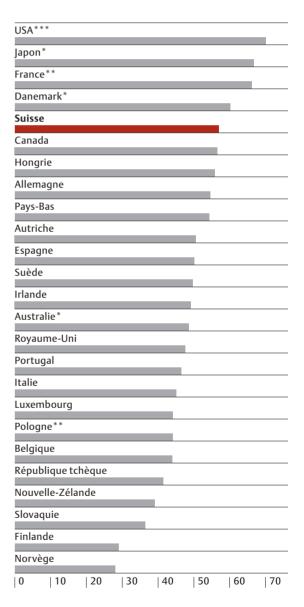
#### Priorités des milieux économiques

L'entrée de dix nouveaux pays dans l'Union européenne en 2004 augure d'une concurrence fiscale accrue dans l'espace économique européen. La Suisse doit prendre en compte cette nouvelle dimension lorsqu'elle évalue la capacité concurrentielle de sa fiscalité.

Le lancement de la consultation sur la réforme des entreprises est à saluer, car il démontre que le gouvernement prend au sérieux le problème fiscal dû à la double imposition. Une telle réforme, qui certes se traduira à court terme par de modestes pertes fiscales pour les collectivités, compensées largement à plus

#### Taux effectif d'imposition sur les revenus de dividendes

2003, en pour-cent



- 2002
- Réforme US 2003 sur l'imposition des dividendes pas encore prise en compte

Source: OECD Tax Database

long terme par l'effet de croissance, est indispensable si la Suisse veut conserver ses atouts comparatifs. Il ne s'agit pas de se féliciter de sa situation encore relativement avantageuse au plan international, mais de maintenir sa position de pointe par rapport aux pays qui nous entourent.

Parmi les trois variantes d'atténuation de la double imposition, le modèle 3 a le mérite d'être le plus simple et d'être le plus favorable à la croissance. Mais son impact reste encore mesuré en raison d'un taux trop élevé – d'imposition partielle de 70 pour cent. Si l'on veut maximiser l'effet de croissance, il faut tendre vers le taux le plus bas possible. Les deux autres modèles pèchent par le fait qu'ils introduisent un nouvel élément – l'imposition des gains de participations - dont précisément le Parlement et le souverain n'ont pas voulu et qui, en outre, restreint l'impact de la réforme sur la croissance. Cet impôt pénaliserait ceux qui investissent à long terme dans le tissu économique suisse et contrecarrerait les efforts déployés pour encourager la mise à disposition de capitalrisque en faveur des PME et des jeunes entreprises.

Dans l'idée de satisfaire si possible au principe d'une imposition indépendante de la forme juridique, il serait utile de réexaminer la possibilité pour les sociétés de personnes et les raisons individuelles d'opter pour le droit fiscal des sociétés de capitaux. En attendant, il convient de soutenir tous les allégements ciblés lors de successions et de cessations d'activité pour les sociétés de personnes. Si les sociétés de personnes sont favorisées fiscalement en cas de mauvais résultats, elles sont mises à contribution de façon trop importante lorsque les bénéfices sont au rendezvous, en particulier en matière d'AVS.

Au plan cantonal, d'autres mesures peuvent être envisagées, parmi lesquelles le passage généralisé à un impôt proportionnel sur le bénéfice ou, comme proposée par la commission ERU, la suppression de la double imposition du capital des entreprises en liaison avec l'imposition de la fortune. Il s'agit là typiquement d'un impôt sur la substance qui limite les possibilités d'investissement. Par respect de l'autonomie financière, l'initiative d'une telle mesure doit venir de l'échelon cantonal.

Il convient aussi de revoir la législation régissant la compensation des pertes, trop rigide en comparaison internationale. Elle dissuade les entreprises de se lancer dans des innovations et de prendre des risques et freine de surcroît la création de holdings. Il faut donc améliorer la situation, tant pour les sociétés individuelles (report dans le temps) que pour les groupes. On peut également envisager des mesures destinées à encourager l'installation de groupes et de leurs dirigeants (expatriés). Enfin, il convient de saluer la mise en place d'une garantie de la neutralité fiscale lors des restructurations d'entreprises dans le cadre de la loi sur les fusions.

Au plan international, il faut en particulier travailler à étendre le réseau suisse des conventions de double imposition de manière systématique et supprimer les désavantages de site en matière d'imposition à la source (directive mère-filiale de l'UE entre autres dans le cadre des bilatérales II).

#### Non à un relèvement unilatéral de la TVA

Contrairement à d'autres impôts, la TVA présente l'avantage, en théorie, de n'exercer aucun effet sur la compétitivité. En particulier, elle empêche les distorsions de concurrence dans les échanges internationaux. En Suisse, la TVA devrait aussi n'avoir aucune influence sur la compétitivité. Dans la réalité, toutefois, des distorsions apparaissent en raison de certaines exonérations partielles («effet de la taxe occulte» notamment sur les banques et les assurances) et de l'impossibilité de répercuter totalement cet impôt. En outre, la TVA est un impôt lourd d'un point de vue administratif. L'économie préconise d'appliquer autant que possible un taux uniforme. Des forfaits généreux et des simplifications doivent être accordés aux PME. Enfin, il faut combattre les distorsions de concurrence en permettant d'imposer des chiffres d'affaires normalement exonérés (droits d'option différenciés pour l'imposition).

#### Relèvement inacceptable de la TVA pour l'AVS/AI

Après de longues discussions, les deux Chambres fédérales se sont entendues en 2003 pour relever la TVA de 0,8 point le 1<sup>er</sup> janvier 2005 (financement de la 4<sup>e</sup> révision de l'Al) et de 1 point à partir de 2010 (financement de l'AVS). L'arrêté sur le financement de l'AVS et de l'Al par un relèvement de la TVA de 1,8 point (4,5 milliards) sera soumis en votation populaire le 16 mai 2004. Cet arrêté est inacceptable tant financièrement qu'économiquement. Il doit par conséquent être rejeté:

Les réformes actuelles proposent d'assainir l'AVS et l'AI en augmentant principalement les recettes. L'assainissement porte sur un montant d'environ six milliards de francs, dont environ 85 pour cent grâce à des recettes supplémentaires, dans la TVA avant tout. Seulement 15 pour cent représentent des économies nettes. Les recettes supplémentaires dégagées par une augmentation de la TVA réduiraient fortement la volonté d'assainir l'AVS et l'AI. L'arrêté sur le relèvement de la TVA et la 11e révision de l'AVS constituent cependant des projets séparés. On peut donc très bien accepter la 11e révision de l'AVS et rejeter l'arrêté sur le financement par le biais de la TVA.

Une augmentation de la TVA sans autre compensation fiscale n'est pas acceptable. Dans le Concept fiscal, economiesuisse et l'Union patronale suisse ont clairement indiqué qu'elles n'étaient pas disposées à accepter une augmentation anticipée de la fiscalité sans compensation fiscale.

L'acceptation de l'augmentation de la TVA risquerait de provoquer d'autres hausses d'impôts. Compte tenu des besoins financiers importants des assurances sociales jusqu'en 2025, il est à craindre que la TVA passe d'un taux de 7,6 pour cent aujourd'hui à 15 pour cent environ dans le futur.

D'autres solutions existent. Le Concept de dépenses a énuméré de nombreuses mesures pour l'AVS et l'AI. Elles permettraient d'éviter une nouvelle augmentation de la TVA. Dans le domaine de l'AI, où l'endettement atteint des sommets, un assainissement séparé est envisageable et possible. Il devrait avoir

lieu toutefois dans le cadre de la 5<sup>e</sup> révision et réformer le volet des dépenses.

L'augmentation de la TVA, si elle n'est pas compensée, a un coût nuisible pour l'économie, comme l'a démontré une étude empirique. Les entreprises actives dans des secteurs (comme les banques et les assurances) où il n'est pas possible de demander le remboursement de la TVA au titre de l'impôt préalable (taxe occulte) seraient confrontées à une poussée des coûts. Les logements aussi renchériraient. D'autres institutions, comme les écoles, les hôpitaux, les établissements pour personnes âgées, les institutions culturelles et les organisateurs d'événements sportifs, qui ne peuvent pas non plus demander le remboursement de la TVA au titre de l'impôt préalable, seraient massivement pénalisés. Enfin, il faut rappeler que la TVA, d'un point de vue administratif surtout - constitue une bête noire pour de nombreuses PME. Un relèvement ne ferait qu'aggraver le problème.

Dans les services, un impôt sur le chiffre d'affaires est en quelque sorte un impôt sur le revenu qui contribue à renchérir le travail et les emplois si l'augmentation de la TVA ne peut pas être répercutée en intégralité sur les consommateurs. Cet effet n'est pas seulement indésirable en périodes de chômage et de concurrence internationale accrue. Toute nouvelle hausse de la TVA l'aggraverait encore.

L'augmentation de la TVA touche tous les revenus dans des proportions pratiquement identiques. Autrement dit, les revenus disponibles diminuent et le pouvoir d'achat des consommateurs s'amenuise.

L'augmentation de la TVA provoque également un accroissement des transactions illégales. Entrent dans cette catégorie le travail au noir, l'économie souterraine et d'autres activités relevant de la soustraction fiscale et de la fraude fiscale. L'exemple de pays voisins qui appliquent des taux élevés est là pour le démontrer.

L'augmentation de la TVA accroît aussi les dépenses (notamment dans le domaine des infrastructures) des cantons et des communes (effet de la taxe occulte). Les collectivités payent ainsi une sorte d'impôt fédéral. Si l'augmentation de la TVA n'est pas compensée, elle revient, dans les faits, à redistribuer les ressources des communes et des cantons vers la Confédération.

#### Certificat de salaire: non à de nouvelles tracasseries

Les autorités fiscales fédérales et cantonales, réunies au sein de la Conférence suisse des impôts (CSI), veulent introduire un nouveau certificat de salaire, d'abord facultativement dès 2005 puis obligatoirement dès 2006. Ce document vise à unifier les pratiques cantonales d'établissement du certificat de salaire.

#### Premier projet fermement refusé

Se basant sur la loi d'harmonisation fiscale, la CSI a proposé de créer un certificat de salaire suisse unifié. Le premier projet – dont l'entrée en vigueur était initialement prévue pour 2003 – a été préparé sans consulter les milieux intéressés. En raison de l'ampleur des changements prévus et de la trop brève période d'adaptation laissée aux entreprises, les milieux économiques, sous l'impulsion d'economiesuisse, sont intervenus vigoureusement et ont obtenu, fin 2001, d'être consultés. Après examen, les associations faîtières de l'économie ont rejeté fermement le projet présenté. Lors de cette première consultation, les milieux économiques ont revendiqué les mesures suivantes:

- impliquer les milieux concernés dans le processus d'élaboration,
- reporter la mise en vigueur pour garantir la praticabilité de la mise en œuvre,
- soutenir une formule permettant réellement des simplifications administratives,
- refuser une augmentation disproportionnée de la charge administrative,
- ne pas mélanger les dépenses professionnelles avec le certificat salarial,
- éviter une augmentation du substrat fiscal en raison d'une application plus sévère des règles en vigueur,
- limiter l'obligation d'attestation aux prestations relevant de l'employeur.

L'administration a accepté de repousser l'entrée en vigueur du certificat et a présenté un nouveau projet au début 2003. Ce dernier a de nouveau fait l'objet de très nombreuses critiques, car il n'avait subi que de légères retouches par rapport au projet initial. Parallèlement, de nombreux parlementaires se sont fait l'écho des craintes des milieux économiques.

#### Le temps des négociations

Pour surmonter le blocage, un groupe de travail réunissant des représentants de l'économie et du fisc a alors été créé afin de trouver des solutions acceptables par les deux parties. Suite à de longues et laborieuses négociations, la CSI a adopté la formule définitive du certificat de salaire en décembre 2003. Les prescriptions l'accompagnant devraient l'être au printemps 2004. Pour le moment, celles-ci font à nouveau l'objet d'une consultation des milieux économiques, qui vont les examiner dans le détail avant de se prononcer. Il restera également à passer en revue le projet de directives concernant les prestations accessoires au salaire. Ces directives sont capitales car elles préciseront exactement quels éléments seront assimilables à un salaire.

## Eviter les charges administratives disproportionnées

Personne ne conteste que le certificat de salaire actuel a besoin d'être rénové, notamment pour permettre un traitement informatique plus aisé. Cependant, ce changement formel ne justifie pas un changement radical de la pratique des autorités fiscales. Jusqu'à maintenant, l'interprétation différenciée des dispositions légales existantes par les autorités fiscales cantonales ne semble pas avoir causé d'inconvénients majeurs.

Suivant l'étendue des nouvelles exigences fiscales, les coûts et le travail administratif supplémentaires que les entreprises devraient supporter pourraient devenir considérables. Les PME seraient évidemment les plus pénalisées. Une telle opération irait totalement à l'encontre de la volonté des pouvoirs publics sans cesse réaffirmée de diminuer la charge administrative des entreprises. De plus, certains spécialistes relèvent que l'uniformisation des règles ne garantira pas forcément une meilleure égalité de traitement.

Les facteurs décisifs de la reprise conjoncturelle en Suisse demeurent l'exportation et les investissements, étroitement liés à l'évolution de la productivité. Les exportations suisses prendront leur élan dans le sillage de la reprise de la conjoncture mondiale en général, et de celle de l'espace européen en particulier, pour autant que le cours du franc ne se revalorise pas de manière substantielle; elles donneront d'importantes impulsions à l'économie intérieure. Il est important que la politique économique de l'Etat émette des signes fiables par une direction convaincante et une stratégie visant la croissance. Un assouplissement marqué de la politique monétaire au cours des deux dernières années a permis à la Banque nationale suisse (BNS) non seulement de contrer un ralentissement de la conjoncture, mais aussi des velléités d'appréciation du franc – surtout par rapport à l'euro. Ainsi, elle a montré qu'une politique monétaire axée sur la stabilité mise en œuvre de manière pragmatique peut poser des jalons important sur le plan macroéconomique en temps de basse conjoncture. Ce point est déterminant pour l'établissement des prévisions par les acteurs économiques.

#### Politique conjoncturelle

#### Perspectives internationales

La reprise conjoncturelle aux Etats-Unis semble se confirmer, à la faveur d'une politique monétaire expansive et d'une politique fiscale attrayante. Tant les chiffres de croissance, positifs depuis le troisième trimestre 2003, que la confiance des consommateurs américains vont dans ce sens. Pour 2004, on s'attend aux Etats-Unis à une croissance réelle de l'ordre de 3,5% à 3,9%, donc supérieure à la tendance générale.

Par contre, les forces de reprise sont encore loin d'être consolidées dans la zone euro. Le redressement y est notamment freiné par la vigueur de l'euro. Les indicateurs s'améliorant aussi bien du côté des consommateurs que des entreprises, les forces d'impulsion devraient s'imposer de plus en plus. Cependant, l'écart de croissance avec les Etats-Unis va se

creuser, car la zone euro ne connaîtra probablement pas une croissance supérieure à 2% en 2004.

Depuis plusieurs trimestres, le Japon envoie des signaux conjoncturels positifs, reflets du renforcement progressif de l'économie japonaise. Le dynamisme conjoncturel des Etats-Unis devrait contribuer au maintien de l'essor conjoncturel japonais l'année prochaine. S'il veut retrouver la voie d'une plus forte croissance à long terme, le Japon doit résorber son déficit et son endettement. Les pays asiatiques émergents et les pays en transition d'Europe centrale et orientale, promis à une croissance vigoureuse, apportent une note positive au tableau de la conjoncture mondiale. La croissance économique reste faible en Amérique latine.

La répartition inégale de l'amélioration de la conjoncture n'est pas sans poser de problèmes pour la reprise mondiale, dans la mesure où elle accroît les déséquilibres. En ce qui concerne le double déficit américain, celui du budget et celui de la balance des transactions courantes, qui vont en augmentant, on peut se demander combien de temps cette situation sera supportable. Les Etats-Unis enregistrent une grande partie de leur déficit commercial avec la Chine. L'attitude des investisseurs internationaux vis-à-vis de nouveaux engagements en dollars est mise à l'épreuve. C'est pourquoi le dollar reste sujet à des variations de cours au gré des changements de climat économique.

Malgré ces risques, la reprise mondiale s'annonce plus ferme qu'il y a un an et on peut s'attendre pour 2004 à ce que la conjoncture reprenne de la vigueur.

#### Perspectives pour la Suisse

Les perspectives de croissance au niveau microéconomique se sont améliorées grâce aux restructurations, à la modernisation des palettes des produits, à l'élimination des facteurs de perte et à l'amélioration des ratios de bilan. Sans ces adaptations indispensables dans les entreprises, qui assurent le lien entre croissance économique et mutations structurelles, les impulsions macroéconomiques demeureraient finalement sans effet. Dans l'industrie, l'utilisation des capacités de production est toujours insatisfaisante, ce qui freine l'activité d'investissement. Pourtant, les conditions d'un nouvel essor des investissements des entreprises se sont améliorées. D'une part, des besoins de remplacement et de renouvellement se sont accumulés. D'autre part, l'éclaircie qui s'annonce dans les perspectives de ventes et de bénéfices ainsi que le bas niveau des taux d'intérêt permettent d'escompter une expansion des investissements des entreprises.

La consommation privée progressera dans une fourchette très étroite comprise entre 0,5% et 1%, en raison de l'augmentation plutôt modérée des salaires, du recul de l'emploi et de la hausse des prélèvements. La faiblesse du renchérissement, de l'ordre de 0,7% en moyenne annuelle, viendra soutenir le pouvoir d'achat. Dans la construction, la demande, toujours à la baisse, montre clairement qu'aucune amélioration durable de la conjoncture ne se dessine. Le marché du travail restera tendu au début, puis devrait réagir à

Perspectives pour la Suisse, en %					
	2003	2004			
Croissance du PIB (réelle)	0,3	1,2 à 1,8			
Taux de chômage	3,7	3,8			
Taux d'inflation	0,6	0,7			

la reprise avec un retard de six à neuf mois. Pour 2004, il faut s'attendre à un taux de chômage moyen de 3,8%, ce qui correspond à 150 000 chômeurs environ. economiesuisse s'attend à ce que la croissance se situe entre 1,2% et 1,8% en 2004.

#### Position d'economiesuisse

La conjoncture interne sera également influencée par la politique économique. Une politique rationnelle doit reposer sur des principes et des règles de procédure clairs. Cela vaut en particulier pour les politiques fiscale et monétaire. Ainsi, les autorités politiques devraient viser un budget équilibré sur le long terme de même qu'une limitation de la quote-part de l'Etat. La banque centrale doit contenir l'inflation, sachant que selon la situation conjoncturelle elle doit utiliser sa marge de manœuvre en vue de stabiliser la conjoncture.

Si on entend résoudre le problème des coûts bureaucratiques qui freinent la croissance, il faut s'attaquer plus résolument et de manière plus ciblée aux charges administratives des entreprises.

Une politique conjoncturelle conçue de la sorte permettrait aux acteurs de l'économie privée de compter sur une certaine stabilité. Une telle politique contribuerait aussi davantage à stabiliser le rythme de la croissance économique que le récent recalibrage de la politique par des «gestionnaires de conjoncture» (NZZ), qui s'est révélé contre-productif.

#### Politique monétaire

L'évolution des taux d'intérêt et taux de change à l'échelle internationale en 2003 a été marquée par la politique monétaire flexible des banques centrales des principales nations industrialisées et la perte de valeur du dollar par rapport aux autres devises majeures, entamée en 2002 déjà (voir tableau page 58).

Dans ce contexte, la Chine et le Japon, dont les banques centrales possèdent un important avoir en dollar, jouent un rôle majeur. Le plus grand risque encouru en ce qui concerne la conjoncture mondiale réside dans un atterrissage chahuté ou une chute soudaine du dollar, ce qui ferait inévitablement monter les taux d'intérêt aux Etats-Unis et ne serait guère favorable à la conjoncture. Compte tenu de la situation actuelle et prévisible, il s'agit pour la BNS de soutenir l'amélioration de la conjoncture jusqu'à ce que la reprise parvienne à une dynamique suffisante. Durcir la politique monétaire au bon moment sera le vrai test.

#### Nouvelle loi sur la Banque nationale (LBN)

Le 3 octobre 2003, les Chambres fédérales ont adopté la nouvelle LBN, qui devrait entrer en viqueur d'ici à la prochaine assemblée générale. La nouvelle loi modernise le cadre juridique de la banque centrale. Elle précise le mandat de la banque dans un système dual: la stabilité des prix et la stabilité conjoncturelle sont toutes deux importantes, mais il faut donner la priorité à la première. La loi garantit l'indépendance de la banque centrale, établit l'obligation de rendre compte au Conseil fédéral et à la Confédération et accroît les compétences de contrôle du conseil de banque. Ce dernier ne comptera plus que onze membres, contre 40 actuellement, dont six élus par le Conseil fédéral et cinq par l'assemblée générale. Au vu de l'extension des compétences du conseil de banque, l'élection de ses membres revêt une importance particulière. Il faut espérer que les capacités personnelles et professionnelles prévaudront sur les aspects politiques. Enfin, la loi étend la marge de manœuvre de la banque centrale au niveau opérationnel, dans la mesure où elle peut décider elle-même dans quels actifs elle investit et quels titres elle accepte pour les prêts sur titres.

economiesuisse se réjouit que la Suisse dispose désormais d'une loi moderne. La définition de la stratégie en matière de politique monétaire en vue de garantir la stabilité des prix et de soutenir la conjoncture, tout comme la mise en œuvre appropriée de ladite stratégie, est la mission de la direction. Le monde est trop complexe pour que l'on puisse définir un modèle simple qui servirait de ligne directrice. La banque centrale d'un pays possédant une monnaie internationale nécessite un minimum de flexibilité pour pourvoir réagir de manière adaptée à des événements imprévus. Le meilleur moyen de conduire une politique monétaire est probablement une forme de gestion des risques (Alan Greenspan).

#### Réserves d'or excédentaires de la BNS

Après le rejet de l'«Initiative sur l'or» de l'UDC et du contre-projet du Parlement «L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation» le 22 septembre 2002, la lutte pour la répartition de l'or excédentaire de la BNS entre dans une nouvelle phase. Dans son message du 20 août 2003, le Conseil fédéral propose d'introduire un arrêté transitoire dans l'article 99 (politique monétaire) de la Constitution fédérale, qui règle l'utilisation des 1300 tonnes d'or excédentaires (actifs disponibles). En vertu de cet arrêté, le produit de la vente serait versé dans un fonds ne relevant pas de la BNS, autonome sur le plan juridique, sachant que la fortune devrait être maintenue dans sa substance en termes réels. Un tiers du produit réel des actifs, soit quelque

Devises						
	12.12.2003	30.06.2003	31.12.2002	Max./Min. 2002/03	Variatio 31.12.2002	n en % depuis 31.12.2001
USD/CHF	1,26	1,35	1,38	1,72/1,26	-9	-24
USD/JPY	107,76	120,08	118,67	134,83/107,32	-9	-18
EUR/USD	1,23	1,15	1,05	1,23/0,86	17	38
EUR/CHF	1,55	1,56	1,45	1,57/1,45	7	5
GBP/CHF	2,21	2,24	2,23	2,43/2,10	-1	-9

#### Marché monétaires internationaux en % Max./Min. Variation en points de base 12.12.2003 30.06.2003 31.12.2001 31.12.2002 2002/03 31.12.2002 USD3 M.Euro \_19 -70 1,14 1,09 1,33 2,00/0,94 EUR3 M.Euro 2,15 2,14 2,86 3,53/2,12 -71 -115 CHF3 M.Euro 0,23 0,27 0,55 1,81/0,17 -32 -158

Rendements des obligations à l'échelle internationale, en %						
	12.12.2003	30.06.2003	31.12.2002	Max./Min. 2002/03	Variation en p 31.12.2002	oints de base 31.12.2001
USD Obligations d'Etat	4,07	3,36	3,65	5,41/2,93	42	-95
JPY Obligations d'Etat	1,11	0,72	0,73	1,54/0,35	38	-2
EUR Obligation d'Etat	4,23	3,70	4,18	5,33/3,35	5	-77
CHF Obligations d'Etat	2,51	2,24	2,10	3,61/1,85	41	-90
Obligations étrangères	1,64	1,34	1,51	3,20/1,13	13	-135
GBP Obligations d'Etat	4,82	4,13	4,35	5,39/3,83	47	-29

Source: Banque Julius Bär

500 millions de francs par an à partir de 2005, irait à la Confédération et deux tiers aux cantons conformément à la clé de répartition en vigueur pour les bénéfices non affectés de la Banque nationale. Cette proposition serait limitée à 30 ans. Si elle n'était pas reconduite, l'avoir serait réparti entre la Confédération et les cantons.

Dans ce même message, le Conseil fédéral rejette l'initiative populaire «Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS» (Initiative COSA). Cette dernière propose de modifier la disposition constitutionnelle en vigueur selon laquelle les bénéfices de la banque centrale sont versés aux cantons à hauteur de deux tiers au minimum. Le texte prévoit que les bénéfices nets de la BNS soient distribués comme suit: 1 milliard de francs par an pour les cantons et le reste pour le fonds AVS.

prestations. Pour cela, il faudrait combiner la proposition du Conseil fédéral et la solution du fonds. Il reste regrettable que le produit de l'or ne puisse servir à réduire les dettes. En effet, il est impossible au niveau de la Constitution de prescrire aux cantons l'affectation de ressources.



Banken und Versicherungen stehen für schweizerische Werte wie Zuverlässigkeit und hohe Dienstleistungsqualität.
Nur dank Innovationsfreude und Dynamik können diese Werte im globalen Wettbewerb bestehen. Deshalb brauchen wir unternehmerischen Freiraum sowie eine weltoffene und selbstsichere Schweiz. Walter B. Kielholz, Credit Suisse Group, Zurich

economiesuisse a d'ores et déjà rejeté cette initiative qui menacerait sérieusement l'indépendance de la BNS. La crédibilité de celle-ci serait remise en question si un objectif de politique sociale – le financement de l'AVS – était inséré dans l'article constitutionnel relatif à la banque centrale. En cas d'acceptation de l'initiative, la BNS pourrait subir des pressions politiques accrues en vue d'augmenter les versements à l'AVS en raison des changements démographiques.

Ces deux objets placent la Suisse devant des votations difficiles. A la lumière des bons résultats de l'initiative sur l'or de l'UDC, on peut partir du principe que l'idée d'utiliser le produit des avoirs disponibles pour l'AVS plaît à la population. Rejeté également, le contre-projet du Parlement prévoyait aussi des versements à l'AVS. Enfin, en adoptant la 11e révision, le Parlement a décidé, ce qui est passé presque inaperçu, de verser à l'AVS au moins la part de la Confédération au produit de l'or excédentaire de la BNS, dans la mesure où ni la Constitution ni la loi ne prescrivent une autre utilisation. En l'état actuel des choses, un préjugé important existe en faveur de l'AVS.

L'attribution du produit de l'or excédentaire à l'AVS permettrait de repousser des augmentations de TVA qui s'imposeront ultérieurement. Toutes les couches de la population en profiteraient dans la mesure où elles consomment des biens et des services soumis à la TVA. Le fait que cela ne permette aucunement de résoudre les problèmes financiers prévisibles de l'AVS n'est pas un contre-argument suffisant. Le versement à l'AVS du produit des avoirs ne créerait en outre pas non plus de nouvel organe bureaucratique. Cependant, l'élément déterminant est que le versement à l'AVS ne doit pas donner lieu à une extension des

Avec l'adoption du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pour les années 2004 à 2007 (FRT), l'entrée en vigueur de la loi révisée sur les EPF et l'approbation pour une durée illimitée par le Conseil fédéral des sept hautes écoles spécialisées, d'importants jalons ont été posés en matière de politique de la formation et de la recherche en Suisse. En dépit d'une situation budgétaire difficile, les nouveaux plafonds de dépenses jusqu'en 2007 prévoient une croissance annuelle de 4,75%. Les milieux économiques se sont fait fort de redonner une importance prioritaire à la formation et à la recherche dans le budget de la Confédération; ce point est maintenant acquis. Il n'en reste pas moins que notre système scientifique et de formation présente de sérieux défauts qui font obstacle à une utilisation efficace des ressources publiques.

#### Les enseignements des délibérations parlementaires sur le message FRT

L'élaboration et la discussion du message FRT ont constitué un processus long et laborieux qui a mis en évidence de sérieux défauts et points faibles qu'il importe de corriger d'urgence. Il s'agit des éléments suivants:

- Harmonisation insuffisante entre les objectifs fixés par le plan pour les établissements de formation et de recherche et le programme pluriannuel de planification financière.
- Quasi-impossibilité de modifier le contenu de l'enseignement ou de réaffecter des ressources au stade parlementaire, même si la situation de départ s'est modifiée. Finalement, le message FRT porte sur des crédits et non sur des programmes.
- Le message FRT est devenu un manuel lourd sans véritable fil conducteur.
- Les programmes dits transversaux regroupent des activités nationales et internationales dont la pertinence du point de vue de la formation et de la recherche en Suisse n'a quère été évaluée.
- La recherche sectorielle est maintenue tant bien que mal sans que la qualité soit garantie pour autant et sans référence à une stratégie d'ensemble.

Ces défauts se traduisent par le fait que peu de temps après la publication du message du Conseil fédéral, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a constaté un écart marqué entre les objectifs et l'engagement des ressources. La Confédération et les cantons ont ensuite institué un groupe de travail «masterplan» destiné à mener une réflexion commune sur les contours de l'enseignement. Ces travaux ne sont pas encore achevés.

Il est incontestable que l'amélioration de la qualité du système suisse de la formation et de la recherche passe par des moyens appropriés, mais aussi par des structures à la fois moins lourdes et plus performantes. Les augmentations de productivité découlent aussi de l'ajustement des portefeuilles d'activités, des restructurations internes, etc. Compte tenu des perspectives budgétaires et de la concurrence accrue qui règne dans le monde en matière d'innovation, la Suisse ne peut plus se permettre l'inefficacité dans l'engagement de ses ressources.

#### La structure des hautes écoles suisses

Depuis la publication des propositions de la Commission de la science et de la recherche d'economiesuisse en 2001 et du Conseil suisse de la science et de la technologie (CSST) en 2002, la délimitation des compétences attribuées aux autorités politiques et aux hautes écoles n'a pas beaucoup progressé. Il est manifestement difficile de trouver un consensus entre les principaux organes décisionnels (Groupe de l'éducation et de la science. CDIP. Conférence universitaire suisse, Conseil des EPF et Parlement), de sorte que l'on va toujours à l'aveuglette lorsqu'il est question de la structure des hautes écoles ou du contenu d'un article sur les hautes écoles dans la Constitution fédérale. Dans la course mondiale à l'innovation, de telles procédures de décision sont tout simplement anachroniques.

Actuellement, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national s'efforce de relancer ces efforts en vue de créer un espace de formation cohérent et de grande qualité englobant tous les niveaux du système éducatif. D'aucuns pensent qu'une nouvelle charte de la formation constituerait la base appropriée à une refonte à long terme de la politique suisse de la formation. En revanche, un article cadre isolé sur la formation ou un article original sur les universités risquerait d'entraîner des difficultés systématiques, d'ordre constitutionnel et politique. Même si en soi ces efforts sont à saluer, le risque existe soit de surcharger la bateau, soit de tout réduire au plus petit dénominateur. Pour les milieux économiques, c'est surtout dans le domaine universitaire qu'il faut agir d'urgence.

## Les universités, facteur d'innovation et avantage comparatif

Dans la situation actuelle de l'économie mondiale, la qualité de notre système de hautes écoles est devenu un important avantage comparatif et un facteur d'innovation. Plus une économie nationale est enracinée dans un système de formation et de recherche, plus elle est compétitive. La Suisse doit disposer de hautes écoles d'excellent niveau si elle entend subsis-

ter dans la concurrence du savoir et de l'innovation. La raréfaction des movens à la disposition des collectide cela, l'Etat doit continuer de s'engager de manière crédible pour assurer le financement de base des hautes écoles et de la recherche.

vités publiques oblige à investir les ressources étatiques dans la formation et dans la recherche de manière plus efficace et à trouver de nouvelles sources de financement. En Suisse, il est toujours mal vu de considérer la formation universitaire comme un service ou comme un investissement privé. Mais on peut tourner les choses comme on voudra: les services offerts par les universités sont à certains égards un bien privé. Cela justifie des taxes universitaires appropriées, surtout si l'on veut que la concurrence entre les hautes écoles se traduise par un accroissement d'efficacité et de qualité de la formation. Mais indépendamment

**(( ))** 

Der Forschungsstandort Schweiz muss Weltspitze bleiben. Mit der Entwicklung innovativer Lösungen für ungedeckte medizinische Bedürfnisse trägt die Gesundheitsindustrie nicht nur wesentlich zur Stärkung der Volkswirtschaft bei, sondern verbessert auch die Lebensqualität vieler Menschen in der ganzen Welt. Franz B. Humer, F. Hoffmann-La Roche AG, Bâle

> Même si la relation entre capital humain, productivité et croissance est en réalité de nature complexe et n'évolue pas de façon linéaire, les formations universitaires n'en recèlent pas moins un potentiel de croissance incontestable. Utiliser ce potentiel le mieux possible au bénéfice de la formation dans notre pays et de la place économique suisse, tel est le but du système de prêts d'études présenté en janvier 2004

par les milieux économiques. Cette formule permettrait de dégager chaque année pour quelque 600 millions de francs de ressources supplémentaires, qui serviraient exclusivement à améliorer la qualité de la formation. Une politique de la formation axée sur la qualité des résultats est une politique visant à assurer la croissance et donc la sécurité de la place économique, mais surtout l'emploi pour l'individu et pour la collectivité.

#### Position d'economiesuisse

- L'Etat doit accorder aux hautes écoles la plus grande autonomie possible tant à l'intérieur des établissements qu'à l'extérieur. Les prescriptions de l'Etat doivent se limiter aux principes généraux tels que l'accès aux études, la reconnaissances des diplômes et les prestations en matière d'études, la garantie de qualité et le financement uniforme. Le système des hautes écoles doit être conçu comme une collaboration entre la Confédération, les cantons universitaires et les cantons non universitaires.
- Des prestations scientifiques de pointe présupposent la concurrence, ce qui implique la liberté de choix des institutions de formation d'une part et la sélection des étudiants d'autre part. Les taxes d'étudiant associées à un système de prêts étatiques constituent un moyen approprié d'accorder de plus grandes possibilités de choix aux demandeurs de prestations de formation. Mais même si l'on introduit des taxes d'étudiant plus élevées, il importe que l'Etat assure un bon financement de base, solide, des hautes écoles et de la recherche.
- La qualité de la recherche ne peut se mesurer que selon des critères universels. La recherche au sens étroit poursuit une démarche scientifique et/ou la modifie pour donner naissance à une production (Jürgen Mittelstrass). Cette définition s'applique

Hautes écoles suisses					
Universités	Etudiants SH 2002/03	Licenciés 2002	Docteurs 2002	Professeurs 2002*	Assistants 2002*
Bâle	8 0 3 4	794	345	262	1 189
Berne	11 632	1 022	409	272	1718
Fribourg	9 642	757	85	213	814
Genève	14114	1510	252	339	1 774
Lausanne	10 158	995	154	315	1 127
Lucerne	722	15	2	25	41
Neuchâtel	3 252	338	68	111	479
Saint-Gall	5 191	578	128	70	365
USI Lugano	1637	226	5	39	128
Zurich	22 350	1 537	642	357	2790
EPF Lausanne	5712	468	189	175	1842
ETH Zurich	12 243	1 190	463	340	4157
Total	104687	9430	2742	2518	16424

Personnel selon toutes les sources de financement;

Source: OFS

équivalents plein temps; Assistants = chargés de cours, assistants et collaborateurs scientifiques (sans personnel technique et administratif)

- aussi bien à la recherche fondamentale qu'à la recherche appliquée ou à celle qui est orientée vers la production, les deux formes s'interpénétrant aujourd'hui de plus en plus dans leurs orientations scientifiques et dans les résultats fournis ou attendus.
- Même si les hautes écoles spécialisées ont obtenu à fin 2003 leur statut définitif de hautes écoles, on enregistre toujours des déficits, surtout dans la recherche appliquée. A quoi il faut ajouter, avec l'introduction du modèle de Bologne, ainsi que l'intégration des écoles d'arts et métiers, du social et des beaux-arts dans le régime fédéral des hautes écoles spécialisées, de nouveaux défis pour ces écoles. Il faut s'assurer dans tous les cas que la qualité de la formation n'aura pas à en pâtir et que les hautes écoles spécialisées seront séparées des universités.
- Les interfaces gymnase/haute école et maturité professionnelle/haute école spécialisée posent problème: la maturité ne remplit que de manière insatisfaisante la fonction de sélection qu'elle est censée exercer et le niveau des connaissances de la maturité professionnelle semble être insuffisante dans certaines filières d'études des sciences de l'ingénieur et des sciences naturelles. Il est nécessaire de prendre des mesures dans ces domaines
- La formation continue est une composante de plus en plus importante de la qualification des personnes actives. Elle nécessite des efforts communs de la part des travailleurs, des employeurs et de l'Etat. Cela dit, il faut partir de l'idée que la formation continue est au premier chef un bien privé et qu'elle impose nécessairement des limites à l'engagement financier de l'Etat.

En matière de politique énergétique, la Suisse prend un retard inquiétant par rapport à l'Union européenne (UE) pour ce qui est de la libéralisation des marchés. Alors que les pays de l'UE feront profiter de la libéralisation tous les clients commerciaux en juillet 2004, la Suisse n'a pas encore défini les grandes lignes de son projet d'ouverture. En revanche, dans le domaine de la politique environnementale et climatique en particulier, notre pays tend à vouloir jouer un rôle de précurseur et de premier de classe. C'est notamment le cas avec la réglementation sur les composés organiques volatils et la législation sur le CO<sub>2</sub>. Dans un domaine comme dans l'autre, les besoins et les intérêts des entreprises ne sont donc pas toujours pris en compte de manière appropriée, ce qui au final affaiblit la place économique suisse et pèse sur l'emploi. economiesuisse appelle de ses vœux qu'en 2004, le législateur réaménage les politiques énergétique et environnementale» de manière à en faire des moteurs de croissance économique, en s'inspirant du meilleur de qui se fait à cette fin dans les pays concurrents.

# Deuxième tentative d'ouverture du marché de l'électricité

economiessuisse s'engage pour une ouverture ordonnée du marché, qui rende concurrentiels les prix du courant payés par les entreprises et maintienne la qualité de l'approvisionnement.

#### **Evénements marquants**

L'Union européenne suit son chemin vers l'intégration totale du marché de l'électricité. Si, actuellement, les pays européens n'ont pas tous atteint le même niveau d'ouverture, l'adoption par le Parlement européen, le 4 juin 2003, du paquet de libéralisation concrétise l'avancée politique. Ainsi, le marché devra être complètement ouvert pour les clients commerciaux d'ici juillet prochain. La libéralisation devra ensuite être effective aussi pour les ménages d'ici juillet 2007.

Une étude comparative des prix de l'électricité en Suisse a montré qu'en avril 2003, les tarifs pour les PME étaient de quelque 45 pour cent supérieurs à ceux de leurs concurrents européens – contre 39 pour cent deux ans auparavant. Dans l'intervalle, plusieurs entreprises électriques ont accordé spontanément des réductions de tarifs, qui ne corrigent cependant que très partiellement les désavantages concurrentiels constatés. D'une manière générale, on estime que des tarifs compétitifs permettraient à notre économie d'épargner quelque 1 milliard de francs par année.

A la suite de la panne de courant qui a frappé l'Italie le 28 septembre 2003, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a proposé différentes mesures pour améliorer la sécurité d'approvisionnement. Il a proposé notamment que les propriétaires des lignes de transport de courant mettent sur pied sur une base volontaire une société suisse pour l'exploitation du réseau. Il a aussi recommandé l'institution d'une autorité de régulation qui soit en mesure de réglementer et de contrôler le marché de concert et sur un pied d'égalité avec les instances des pays voisins et la Commission européenne.

Dans son arrêt du 17 juin 2003, le Tribunal fédéral a rejeté le recours des Entreprises électriques fribourgeoises (EEF) contre une décision de la Commission de la concurrence qui les contraignait à laisser transiter sur leur réseau du courant fourni à la Migros par une société électrique concurrente. Les EEF ont ensuite saisi le Conseil fédéral, qui n'a toutefois pas eu à trancher, le différend ayant été aplani par les parties elles-mêmes. On peut donc considérer que le marché est ainsi potentiellement ouvert, mais sur une base ponctuelle.

Suite au refus de la Loi sur le marché de l'électricité en votation populaire, l'OFEN a institué plusieurs organes de consultation dans le but de mettre sous toit à la mi-2004 un projet consensuel d'ouverture du marché, qui sache éviter un nouveau référendum. On vise une entrée en vigueur de la nouvelle législation en 2007 au plus tard.

#### Développements

Il s'avère nécessaire que la Suisse harmonise ses dispositions légales avec celles de ses voisins. Le blackout en Italie a signifié une fois de plus que la Suisse ne peut pas se permettre de faire cavalier seul si elle veut maintenir le niveau de fiabilité de son alimentation électrique et tirer avantage de sa position de plaque tournante dans le commerce continental de courant. Il est donc nécessaire que notre pays soit activement associé à la définition du futur marché européen de l'électricité et à l'attribution des capacités de transport de courant. Dans la perspective de la libéralisation, deux questions principales se posent, qui concernent le degré d'ouverture et la société nationale de réseau.

D'un point de vue strictement théorique, l'ouverture totale à terme constitue le but: ce n'est qu'à travers le libre choix du fournisseur pour tous les clients, que les mécanismes du marché peuvent se déployer pleinement. Elle évite notamment l'écueil de l'arbitraire dans la fixation du palier d'ouverture. Cependant, l'objectif concret à atteindre est l'obtention de prix concurrentiels au plan international pour les entreprises consommatrices. Dans ces conditions, il importe de prendre en considération l'ensemble du dispositif d'ouverture, et une libéralisation partielle est alors envisageable, si elle permet d'éviter l'adoption de mesures d'accompagnement inutiles ou excessivement coûteuses. Dans cette hypothèse, il faudra alors viser une libéralisation pour tous les clients commerciaux en 2007 au plus tard.

La seconde question touche l'organisation du réseau. Pour des raisons légitimes, les sociétés électriques suprarégionales veulent conserver la haute main sur le réseau à haute tension. Pour economiesuisse, la question du transport du courant, et celle de sa rétribution, sont d'une importance centrale. Ce sont ces derniers coûts qui forment la plus grande part de la facture électrique. Si l'on veut tendre vers des prix eurocompétitifs, il est donc impératif d'atteindre une diminution sensible de ces coûts également. Pour ce faire, il est nécessaire de donner au futur régulateur les moyens de contrôler ce domaine qui restera monopolistique et d'imposer, au besoin, une diminution des tarifs exigés. Il faudra pouvoir s'appuyer largement sur le benchmarking international.

#### Centime climatique

Dans le domaine des carburants, la Suisse est encore éloignée des cibles de décarbonisation fixées dans la loi sur le CO<sub>2</sub>. Le centime climatique est une mesure volontaire complémentaire qui contribuerait à atteindre ces objectifs.

#### Un contexte international incertain

Le protocole de Kyoto prévoit la possibilité de remplir une partie des exigences de réduction individuelle d'émissions de  $\mathrm{CO}_2$  par le biais d'engagements à l'étranger. Il est en effet essentiel de pouvoir investir là où le retour sur investissement est le meilleur, considérant que pour les questions climatiques globales, le lieu où les émissions de gaz à effet de serre sont réduites ne joue aucun rôle. C'est dans ce contexte que le protocole de Kyoto intègre des mécanismes flexibles qui génèrent des certificats d'émission négociables.

En particulier les Etats-Unis se sont dissociés du protocole de Kyoto et la ratification par la Russie est encore incertaine. Or sans eux, la part d'émissions sous contrôle n'est pas suffisante pour déclencher une mise en application du protocole. Plusieurs Etats de l'Union européenne auront de la difficulté à atteindre leurs objectifs de réduction. C'est pourquoi l'UE a lancé son projet de marché intérieur des certificats d'émission, que la Commission européenne entend mener à bien, avec ou sans Kyoto. Cependant, bon nombre d'organisations économiques en Europe expriment aujourd'hui de sérieuses réserves au sujet des objectifs de décarbonisation, en raison des répercussions négatives sur la capacité concurrentielle de l'économie européenne.

#### Des objectifs nationaux très élevés

La loi sur le CO<sub>2</sub> constitue la pièce maîtresse de notre

législation visant à honorer – et même au-delà – les engagements internationaux. Actuellement, nous sommes encore éloignés des objectifs fixés, en particulier dans le secteur des transports, où les émissions en 2002 étaient mêmes supérieures de 6% à leur niveau de 1990. Selon la loi sur le CO<sub>2</sub>, les réductions d'émissions doivent reposer en premier lieu sur des mesures facultatives. S'il s'avère que ces objectifs ne peuvent pas être atteints par des dispositions librement consenties, la Confédération pourra alors prélever une taxe d'incitation sur les agents énergétiques fossiles. Cette taxe sera, au plus, de 210 francs par tonne de gaz carbonique, ce qui équivaut à un renchérissement du prix du carburant de 50 centimes par litre. La loi sur le CO<sub>2</sub> reconnaît les mécanismes flexibles. Si Kyoto entre en viqueur, la Suisse pourra donc faire porter à son compte des réductions d'émissions obtenues à l'étranger à travers les mécanismes flexibles pour répondre à l'exigence quantitative de réduction figurant dans la loi.

Considérant le contexte international, economiesuisse a soutenu et soutient les objectifs de la loi sur le CO<sub>2</sub>. Avec d'autres, elle a fondé l'Agence de l'énergie pour l'économie (voir page 90) qui s'est engagée contractuellement auprès de la Confédération à atteindre des objectifs de décarbonisation dans le domaine des combustibles et dont les résultats jusqu'ici sont très satisfaisants. Pour atteindre les buts de la législation, la taxe ne constitue cependant que la solution de dernier recours. Ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les mesures volontaires qu'une taxe serait imposée.

#### Le centime climatique: une mesure séduisante

Le centime climatique est une mesure volontaire, au sens de la loi sur le CO<sub>2</sub>, qui laisse ouverte l'option de la taxe d'incitation au cas où les buts ne seraient pas atteints. L'utilisation des ressources provenant du centime climatique (quelque 100 millions de francs par année) se fera en faveur de projets domestiques et internationaux.

Selon une étude de l'Union pétrolière, les coûts économiques d'une taxe CO<sub>2</sub> sont environ cing fois plus élevés que ceux du centime climatique. Cette différence s'explique surtout par le fait que le centime climatique n'entraîne pas de pertes de recettes dans les ventes de carburants aux frontières nationales. Les prix de l'essence en Suisse, moins élevés que chez nos voisins, incitent les frontaliers à faire le plein chez nous. La taxe sur le CO<sub>2</sub> provoquerait une baisse du rendement des impôts sur les huiles minérales de plus de 500 millions de francs. Le centime climatique, en revanche, n'a pratiquement pas d'effet sur les caisses de la Confédération. De plus, un prix des carburants supérieur en Suisse renverserait la tendance du tourisme du plein. Le carburant sera alors acheté à l'étranger plutôt qu'en Suisse, ce qui améliore le bilan CO<sub>2</sub> sur le papier, mais ne réduit pas les émissions de CO<sub>2</sub> dans la réalité. Les économies de CO<sub>2</sub> résultant du centime pour le climat sont, en revanche, bien réelles.

# Protocoles d'application de la Convention alpine

Signée en novembre 1991, la Convention sur la protection des Alpes (Convention alpine) a été ratifiée par la Suisse le 28 janvier 1999. Les neuf parties contractantes (Suisse, Autriche, Allemagne, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie et Communauté européenne) s'engagent pour l'essentiel à promouvoir le développement durable et la protection des Alpes. La matérialisation de ces objectifs est réglée dans des protocoles additionnels, qui constituent à leur tour des traités internationaux séparés contraignants et directement applicables par la Suisse. Le neuvième protocole relatif au règlement des différends institue une procédure permettant à un tribunal arbitral international de trancher des questions de droit, mais aussi d'ordonner des mesures concrètes. Les décisions du tribunal arbitral, tribunal qui est l'une des clés de voûte de ce protocole, ont force obligatoire et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Lors de la session de printemps 2003, le Conseil des Etats a renvoyé pour réexamen à sa Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) les protocoles d'application «aménagement du territoire et développement durable», «agriculture de montagne», «protection de la nature et entretien du paysage», «forêts de montagne», «tourisme», «protection des sols», «énergie», «transports» et «règlement des différends».

Même avec ces neuf protocoles, le processus engagé par la Convention alpine n'est de loin pas achevé, ce qui montre bien son caractère évolutif. De nouveaux protocoles actuellement à l'étude devraient s'y ajouter, notamment: «population et culture», «pureté de l'air», «industrie des déchets» et «gestion de l'eau». La CIPRA (Commission internationale pour la protection des Alpes) a déjà présenté une proposition complète pour le protocole «eau».

Les milieux économiques ne mettent nullement en doute la nécessité de protéger le système écologique unique qui est celui des Alpes, pas plus qu'ils ne trouvent à redire à une intensification de la collaboration transfrontière à ce titre. Toutefois, insistent-ils, le développement durable implique que l'objectif de la protection de l'environnement soit traité sur le même pied que celui de l'évolution économique, sociale et culturelle.»

Or, en se penchant sur les contenus des protocoles d'application, on s'aperçoit qu'ils servent en priorité les intérêts écologiques et que les aspects sociologiques et économiques y jouent un rôle subalterne. De plus, en dépit des affirmations de l'administration fédérale selon lesquelles la Convention alpine n'obligera pas la Suisse à adapter sa législation, il faut s'attendre à ce que les associations de protection de l'environnement tentent d'utiliser cette Convention comme un tremplin juridique pour lancer toutes sortes d'oppositions et obtenir autant que possible une application des normes bien plus étendue que ce qui était initialement prévu.

Ces développements possibles comportent le risque de ternir durablement les perspectives écono-

miques des régions alpines de notre pays. L'on constate au demeurant que la population alpine veut continuer de pouvoir décider librement de sa façon de vivre. Elle s'insurge à juste titre contre la perspective de devoir subir des règles et des restrictions supplémentaires à cause de nouvelles conventions internationales contraignantes. Le droit international ne doit pas restreindre inutilement la souveraineté des cantons alpins. Enfin, la Suisse n'est pas le seul pays où la Convention alpine rencontre beaucoup de scepticisme. En 2003, le sénat italien, ayant à traiter la loi de ratification des protocoles d'exécution, s'est rangé aux recommandations du gouvernement et a exclu de la Convention le protocole relatif aux transports.

res concernées ont signé une convention de branche afin de faciliter l'accès des tiers au niveau haute pression et régler les détails de l'accès. En plus, un bureau de coordination a été installé. L'industrie gazière a ainsi appliqué le principe de subsidiarité et constate, d'entente avec l'administration fédérale, qu'une éventuelle législation supplémentaire sur l'ouverture du marché n'est pas d'actualité.

Vu la concurrence intense qui caractérise le marché des énergies thermiques depuis des années, l'industrie gazière fait valoir que l'ouverture du marché ne permettrait guère d'importantes réductions de prix.

De toute façon, la libéralisation du marché du gaz doit tenir compte des différences concrètes entre électricité et gaz naturel dans les questions d'approvisionnement et d'infrastructure.

#### **(( ))**

Aujourd'hui, la lutte contre le réchauffement de la planète est présente à l'esprit de nombre d'industries. A cet égard, une diminution des émissions de gaz à effet de serre passe par un choix énergetique judicieux, qui peut aboutir pour les entreprises concernées à une possible exonération de la future taxe sur le CO<sub>2</sub>. Roland Mages, Président de la Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA, Vevey

#### Marché du gaz

Au sein de l'Union européenne, le 1<sup>er</sup> juillet 2004, les clients commerciaux pourront choisir librement leurs fournisseurs de gaz; le 1<sup>er</sup> juillet 2007, tous les consommateurs européens bénéficieront de cette liberté. En Suisse, l'ouverture du marché du gaz ne constitue pas pour le moment une priorité politique.

Etant donné que le gaz est une énergie de réseau, il est en principe possible d'établir un parallèle avec le courant électrique et, partant, avec la loi sur le marché de l'électricité. Il n'y a rien à redire à cela pour autant que l'on prenne en compte dans ces considérations les spécificités du gaz naturel.

Au contraire de l'énergie incontournable qu'est le courant électrique, le gaz naturel est remplaçable dans toutes ses applications; il n'existe pas de monopole.

Les grands producteurs de gaz naturel se trouvent en majorité hors de l'UE; ils ne sont donc pas directement touchés par l'ouverture du marché communautaire du gaz.

#### Ouverture du marché du gaz

La Suisse importe tout le gaz qu'elle consomme sur la base de contrats d'approvisionnement à long terme; ses principaux fournisseurs sont l'Allemagne, les Pays-Bas, la Russie et la France. Le Tessin est approvisionné en gaz naturel depuis l'Italie. La Suisse ne peut donc se dispenser de tenir compte des développements au-delà de ses frontières.

L'article 13 de la loi sur les installations de transport par conduites oblige les exploitants de conduites à haute pression à exécuter des transports pour des tiers. Il existe donc une base légale pour une ouverture partielle du marché. En 2003, les sociétés gaziè-

#### Taxes d'incitation sur les COV

Les composés organiques volatils (COV) sont des agents précurseurs qui, combinés avec des oxydes d'azote (NO<sub>X</sub>), contribuent à la formation de l'ozone troposphérique (smog estival). Des dizaines de milliers de produits émettent des COV en quantités variables: les peintures, les vernis, les produits de lessive, les cosmétiques, les produits phytosanitaires ainsi que les produits techniques, tels que l'essence, les lubrifiants et les nettoyants de surface. En introduisant une taxe d'incitation sur les COV, le législateur vise à ramener les émissions au niveau de 1960.

Durant ces dernières années, l'économie a assumé ses responsabilités environnementales. L'industrie et l'artisanat ont déjà réduit considérablement leurs émissions de COV. L'économie est prête à poursuivre son engagement en faveur de l'environnement. Toutefois, depuis l'introduction des taxes d'incitation en 2000, plusieurs points faibles sont apparus. Ils occasionnent des charges financières et administratives non négligeables aux petites et moyennes entreprises notamment. L'OFEFP a annoncé son intention de remédier dans un avenir proche à certaines des faiblesses de l'ordonnance (OCOV). Selon l'économie, les questions suivantes doivent impérativement être réexaminées:

- L'OCOV prévoit, dans ses articles 8 et 9, différents cas d'exonération de la taxe. L'article 9 ne contient cependant aucune réglementation expresse dans les cas de pannes et de travaux de révision des installations. L'ordonnance doit être adaptée de manière à exonérer les entreprises de la taxe sur les COV dans ce genre de cas.
- Au sein de l'Administration fédérale, il faut harmoniser l'interprétation de l'OPair (ordonnance sur la protection de l'air) avec celle de l'OCOV. Les lois et les ordonnances sur la protection de l'air sont en effet interprétées et appliquées différemment dans chaque canton.
- L'évaluation des émissions de COV et des objectifs de mesures doit être effectuée par branches, avec adaptation en conséquence des objectifs de réduction. Les branches qui ont atteint les objectifs

- de réduction pourraient être exonérées de la taxe d'incitation.
- Toutes les entreprises doivent pouvoir, quel soit le montant de la taxe qu'elles versent, présenter une demande de remboursement pour les COV qui n'ont pas été rejetés dans l'environnement. La réglementation actuelle ne permet aucun remboursement si le montant est inférieur à 3000 francs.

#### Position d'economiesuisse

- Pour economiesuisse, il importe de viser une ouverture du marché de l'électricité à l'horizon 2007 au plus tard pour les entreprises. Il s'agit aussi d'instaurer un régulateur performant dans le domaine du transport du courant et de mettre en place des mécanismes de réduction des coûts dans ce domaine monopolistique. Une ouverture par étapes et partielle peut être envisagée si elle s'avère nécessaire politiquement. Enfin, economiesuisse rejette toute velléité de taxation supplémentaire et de nationalisation d'activités de la branche électrique.
- Aux yeux d'economiesuisse, le centime climatique est une mesure séduisante, susceptible de remplir les conditions de la loi sur le CO<sub>2</sub> à un coût acceptable, sans distorsion de concurrence entre les entreprises ou les secteurs d'activité. De plus, il n'exercerait pas d'impact sur les finances de la Confédération et favoriserait une participation rapide au nouveau marché des certificats. Conduit par l'Agence de l'énergie actuelle, le projet permettrait de tirer avantage des synergies possibles entre les actions développées dans les secteurs des carburants et des combustibles.
- Il va sans dire que le système écologique unique des Alpes doit être préservé. Mais pour autant, les mesures proposées dans les protocoles d'application de la Convention alpine ne sont pas acceptables du point de vue de l'indépendance économique des cantons alpins. Voilà pourquoi economiesuisse s'oppose à leur ratification.
- economiesuisse salue l'objectif d'intensifier la concurrence sur le marché du gaz. Cette mesure constitue une pièce du dispositif de revitalisation de l'économie nationale. Cette ouverture doit viser une baisse du prix en premier lieu pour les grands consommateurs dans le but de renforcer la compétitivité de l'économie et la capacité concurrentielle de la branche gazière. La réglementation doit accorder aux principes de coopération et de subsidiarité la place appropriée.
- economiesuisse se réjouit de la décision de l'OFEFP de procéder à une modification de l'ordonnance sur les COV. Celle-ci devra tenir compte des problèmes et des difficultés que l'ordonnance pose aux entreprises.

Des infrastructures modernes et efficaces sont décisives pour la compétitivité internationale du site économique suisse. Il est donc important que la Suisse soit bien intégrée dans le réseau international des transports, notamment celui des transports aériens internationaux. Le réseau de routes nationales doit être achevé et les capacités être augmentées de manière appropriée. Dans le domaine de la Poste, l'économie continue de soutenir l'ouverture du marché; l'urgence d'une loi sur le marché postal reste entière.

#### Politique des transports

Une économie moderne ne se conçoit pas sans une infrastructure de transport performante. Si la Suisse entend conserver ses atouts comparatifs et sa prospérité, elle doit prendre toutes les mesures nécessaires pour adapter son réseau de transports aux besoins actuels.

D'une manière générale, la Suisse dispose d'infrastructures de transports très développées, qui ont sans aucun doute contribué à son succès économique. Il est également manifeste que ce réseau touche à ses limites dans plusieurs domaines. Certes, il serait économiquement déraisonnable de déterminer la capacité de tout le réseau en fonction des charges de pointe, mais les tronçons régulièrement affectés par des ralentissements ou des bouchons doivent être assainis pour éviter d'entraver le bon fonctionnement de l'ensemble. Aujourd'hui, une forte résistance se fait sentir contre les projets d'extension et les chantiers nouveaux. Elle a pour origine non seulement la situation financière déplorable de la Confédération, mais aussi des raisons politiques. En outre, la politique des transports suisse est prisonnière de la querre de tranchées que se livrent les différents groupes d'intérêt, qui menace de faire perdre à notre pays un de ses atouts, à savoir un système de transports performant.

## Navigation sans visibilité pour le secteur du transport aérien

Après une année 2001 entrée dans l'histoire comme une des plus noires de l'aviation suisse, l'année 2003 enregistre des résultats à peine meilleurs. Tous les aéroports suisses ont accusé un recul massif du nombre de passagers (Zurich: –5,3%; Bâle: –18,6%; Berne: –4,5%; Lugano: –25,1%). Seul l'aéroport de Genève a affiché une croissance réjouissante de 6,1%. La situation de l'aéroport de Zurich-Kloten est particulièrement incertaine: après le refus des Chambres fédérales du traité sur l'utilisation de l'espace

aérien du sud de l'Allemagne pour les vols d'approche, en mars 2003, Berlin a mis ses menaces à exécution et pris une disposition unilatérale entravant fortement l'exploitation de l'aéroport. Ainsi, la semaine, aucun vol d'approche ne peut survoler l'Allemagne avant sept heures du matin; le week-end et les jours fériés allemands, l'interdiction s'étend jusqu'à neuf heures. Cela signifie que les vols d'approche doivent survoler des régions densément peuplées, désormais exposées à des nuisances sonores nouvelles. Les régions concernées s'opposent donc fermement à ce nouveau système d'approche imposé. La décision allemande discrimine de manière flagrante la Suisse, puisque Berlin n'applique de telles restrictions à aucun aéroport allemand, pas même de façon atténuée.

L'année 2003 n'a pas été bonne pour Swiss International Air Lines. Lancée le 1er avril 2002, la nouvelle compagnie aérienne a enregistré des chiffres réjouissants jusqu'en novembre 2002, quand le trafic aérien a subi le contrecoup de l'atonie conjoncturelle et de la menace d'une guerre en Irak. L'épidémie de SRAS du printemps 2003 a également eu un impact négatif. De nombreuses autres difficultés d'exploitation se sont ajoutées à ces tracas, obligeant la compagnie à prendre des mesures de restructuration radicales en été 2003: réduire la flotte, redimensionner le réseau et réduire massivement les effectifs.



Per la promozione della politica economica svizzera si necessita anche una rete infrastrutturale consolidata. Aleardo Cattaneo, Ferriere Cattaneo SA, Giubiasco

#### Des ombres planent sur les NLFA

L'arrêté fédéral relatif à la réalisation et au financement des projets d'infrastructure des transports publics (FTP), adopté par le peuple et les cantons le 28 novembre 1998, prévoit notamment la construction des NLFA. Les travaux pour la construction des deux tunnels de base du Lötschberg et du Gothard sont en cours. Les moyens initialement prévus pour ce projet, 13,6 milliards de francs, paraissent largement insuffisants. Les difficultés techniques et les améliorations généreuses apportées dans les cantons d'Uri et du Tessin en sont la cause (tunnel à deux tubes du Ceneri). Le Conseil fédéral a donc demandé une rallonge de 900 millions de francs en septembre 2003. On peut se demander si ces moyens suffiront pour terminer les travaux. La rentabilité des NLFA ne paraît plus assurée.

#### Naufrage du contre-projet à l'initiative Avanti

Le contre-projet du Parlement à l'initiative Avanti a été rejeté en votation le 8 février 2004. La gauche et les Verts ont essentiellement opposé au projet des arguments de politique financière. Les partisans n'ont apparemment pas su communiquer clairement les avantages du projet par rapport au statu quo. Ce rejet n'implique pas pour autant le refus d'achever le réseau de routes nationales, ni de résoudre les problèmes

de capacité. Il est possible de financer ces travaux par la taxe sur les carburants. La question du trafic d'agglomération reste ouverte. Il faut trouver des solutions nouvelles pour les besoins d'extension incontestés.

#### Libéralisation insuffisante du marché postal

Avec la loi révisée sur la Poste et son ordonnance entrée en vigueur au 1er janvier de cette année, l'ouverture du marché postal entre dans sa deuxième phase. Les milieux économiques voient dans cette évolution un premier pas dans la bonne direction. Mais l'urgence d'une loi sur le marché postal demeure entière. En effet, si l'on entend faire bénéficier la place économique suisse des effets positifs de l'évolution du domaine postal dans les années nonante – et en garantir la capacité concurrentielle au plan international – il est nécessaire de réformer le cadre général du secteur.

#### Ouverture du marché postal par trop hésitante

En comparaison avec l'Union européenne, le processus d'ouverture du marché en Suisse n'avance que très timidement. Même si les entreprises privées peuvent désormais transporter des paquets de moins de deux kilos et si la limite de poids du monopole des lettres sera ramenée à 100 grammes dès 2006 pour autant que la desserte de base soit financée – la Suisse est à la traîne. Dans les pays voisins, la limite de monopole pour les lettres s'élève à 100 grammes depuis janvier 2003, et une nouvelle réduction à 50 grammes est prévue pour le 1er janvier 2006. Quant à l'ouverture intégrale du marché, elle devrait avoir lieu en 2009, après analyse de la situation. Certains pays ont d'ailleurs déjà totalement ouvert leurs marchés. Leurs expériences sont tout à fait positives: le service universel est garanti, la qualité des services postaux s'est même sensiblement améliorée et le niveau d'emploi de la branche est dans l'ensemble demeuré constant.

economiesuisse reconnaît la nécessité d'une desserte de base de bonne qualité et à des prix abordables. Toutefois, pour la garantir, il est indispensable de rendre le mandat politique plus contraignant et d'exiger les baisses de coûts et les gains d'efficacité que la révision n'a pas permis jusqu'ici. Sous l'angle des principes économiques, il est essentiel que la Poste ne deviennent pas l'instrument de la politique régionale ou structurelle, car cela aurait pour conséquence inévitable l'inefficacité, le maintien de structures dépassées et des coûts élevés. La solidarité régionale doit être réalisée par l'intermédiaire de la nouvelle péréquation financière.

En vue d'éliminer les faiblesses avérées du site helvétique et d'offrir rapidement des services postaux innovants, de qualité et à des prix avantageux, l'économie s'engagera pour: ouvrir rapidement le marché postal, offrir à la Poste la plus grande marge de manœuvre entrepreneuriale possible, financer la desserte de base par une stratégie offensive, des restructura-

tions et une gestion d'entreprise, organiser la réglementation de manière souple et efficace.

## Initiative populaire «Services postaux pour tous» superflue

L'initiative «Services postaux pour tous», lancée avec l'appui des syndicats et de certaines organisations de consommateurs, demande plus qu'un service universel couvrant l'ensemble du pays dans le cadre d'un mandat de prestations. Elle exige qu'il soit complété d'un mandat d'infrastructures qui mettrait les frais non couverts à la charge de la Confédération. Cette condition impliquerait le maintien d'un réseau postal d'une telle taille qu'il équivaudrait à un bureau de poste près de chaque maison.

Le législateur a réagi à ces demandes. La loi sur la Poste et son ordonnance révisée obligent la Poste a gérer un réseau couvrant tout le territoire. Mais la Poste pourra aussi travailler avec des tiers (kiosques ou chemins de fer), ou offrir un service à domicile.

Le Conseil fédéral estime que d'importantes revendications de l'initiative sont ainsi satisfaites et il demande donc le rejet de l'initiative. Sur la base des mêmes arguments, le Conseil national a refusé l'initiative au cours de la dernière session d'hiver par 97 voix contre 85. La commission des transports et des télécommunications (CTT) du Conseil des Etats s'est aussi opposée par huit voix contre une à ce texte, jugeant que la Poste suisse doit continuer de disposer d'une liberté d'action suffisante sur un marché de plus en plus libéralisé.

Les milieux économiques s'opposent avec véhémence à l'idée de maintenir des structures. Le réseau postal actuel est aujourd'hui déjà largement déficitaire. Pour des raisons de politique sociale et régionale, il ne peut être maintenu sous cette forme, et du point de vue de la clientèle, il importe que les services soient satisfaisants.

#### Position d'economiesuisse

- Parmi les facteurs de site importants pour la Suisse, une bonne intégration dans le réseau aérien international, intercontinental en particulier, est essentielle. Vu les incertitudes qui règnent actuellement dans le secteur de la navigation aérienne suisse, la Confédération devrait définir d'urgence sa politique aérienne et prévoir la mise en place de conditions-cadre permettant à nos aéroports et à nos compagnies aériennes de lutter à armes égales avec la concurrence étrangère. Les problèmes de l'aéroport de Zurich, véritable plaque tournante du trafic intercontinental occupent à cet égard la première place. Il importe d'examiner toutes les possibilités et de mettre en oeuvre rapidement les options permettant un fonctionnement normal de notre système aérien sans faire subir à la population des nuisances sonores excessives. Une attitude claire à l'égard de l'Allemagne est notamment nécessaire, étant donné que les dispositions discriminatoires décrétées à l'égard de Kloten ne sont imposées à aucun aéroport allemand.
- Il faut éviter à tout prix que les NLFA ne deviennent un gouffre financier. Cela impliquera par consé-

- quent d'étudier toutes les possibilités d'économies et de renoncer à ce qui n'est pas absolument nécessaire. Il ne faudra pas perdre de vue la rentabilité de l'exploitation.
- Malgré le rejet du contre-projet à l'initiative Avanti, il conviendra d'achever le réseau des routes nationales et de procéder à des extensions ponctuelles de capacités. De nouveaux impôts ne sont pas nécessaires pour réaliser ces projets, les redevances sur les carburants étant disponibles. Dans la perspective d'une politique financière correcte, ces ressources obligatoirement affectées ne doivent plus alimenter la caisse générale de la Confédération, mais servir à remplir leur mission constitutionnelle.
- En ce qui concerne l'ouverture du marché postal, economiesuisse reconnaît la nécessité d'une desserte de base de bonne qualité et à des prix abordables. La mise au point d'une loi sur le marché postal propre à favoriser des baisses de coûts et une meilleure efficacité reste urgente. Les milieux économiques s'opposent à l'initiative «Services postaux pour tous», qui vise à figer les structures.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont un des moteurs de la croissance. Dans ce domaine, la Suisse doit poursuivre une politique économique qui lui permette d'être à l'avant-garde en comparaison internationale. A cette fin, elle doit préserver la liberté d'action des entreprises, grantir la sécurité du droit – ce qui implique de protéger la propriété intellectuelle – et assurer la compétitivité sans compromettre les investissements futurs. L'économie attend de l'Etat qu'il se garde de tout activisme, mais qu'il fasse figure de précurseur dans l'utilisation des nouvelles technologies.

#### Les TIC sont un des piliers de la croissance

L'information, l'industrie du savoir et la communication prennent une importance de plus en plus grande dans le quotidien des individus, des entreprises et des Etats. Les conditions d'accès à l'information représentent un facteur important pour apprécier l'attrait économique d'un pays. Ce constat ressort notamment d'un sondage réalisé auprès de 500 sociétés dans neuf pays d'Europe. L'offre en matière de télécommunications y est citée comme le troisième facteur de site le plus important, immédiatement après les conditions d'accès au marché et la qualité des voies de transport avec l'étranger.

La Suisse possède de bonnes infrastructures. Les chiffres sur l'essor de l'industrie de la communication, notamment, le prouvent. En 2000, 3% environ de la valeur créée en Suisse l'a été dans le secteur de la communication. Ce secteur fait preuve d'un dynamisme beaucoup plus grand que l'économie dans son ensemble. Entre 1996 et 2000, il a crû de quelque 4% par an, soit deux fois plus vite que le PIB.

En comparaison internationale, l'industrie suisse des télé-communications devance encore d'une courte tête les pays européens voisins. Par contre, elle ne peut être comparée à celle des Etats-Unis, qui contribue pour plus de 5% à la création de valeur, le record mondial. Le même scénario se répète en ce qui concerne la part des actifs occupés dans ce secteur. En Suisse, cette part atteint 2,5% environ. Là encore, notre pays arrive très loin derrière les Etats-Unis (plus de 5%), mais devant les pays européens voisins.

#### Les TIC relèvent de la technologie de base

L'importance réelle de cette branche économique s'explique par le fait que les télécommunications sont une technologie de base avant d'être une industrie. Cette technologie de base concerne non pas quelques branches isolées de l'économie, mais pratiquement toutes. Selon des théories économiques, le progrès technique contribuerait entre 30% et 60% à la croissance. En d'autres termes, sur chaque nouveau franc gagné, entre 30 et 60 centimes en moyenne sont à mettre au crédit du progrès technique.

L'importance des technologies de l'information et de la communication a également été mise en lumière dans une récente étude de l'OCDE.

L'utilisation des outils électroniques demeure le principal moteur de la productivité. Leurs effets bénéfiques ne se sont pas évanouis avec l'effondrement des actions de la nouvelle économie et l'essoufflement de certains pans du secteur des TIC. L'étude de l'OCDE montre clairement que l'avènement de la société de l'information et la croissance dépendent en premier lieu du renouvellement de l'économie de marché d'un pays.

#### Ouvrir les marchés pour les développer

L'OCDE recommande aux gouvernements d'ouvrir leur secteur tertiaire à la concurrence, de supprimer les barrières et de faciliter la création des sociétés de services. Elle invite explicitement les gouvernement non pas à subventionner ou à encourager financièrement les télécommunications, mais à recourir à ces technologies dans leurs administrations. Elle reconnaît toutefois qu'il est utile d'offrir aux entreprises des incitations pour s'adapter aux changements. Mais il n'y a pas mieux que l'intensification de la concurrence pour inciter les entreprises à utiliser davantage les outils électroniques.

En parallèle aux recommandations de l'OCDE, une série d'indicateurs sur la société de l'information a été publiée par le WEF (Forum économique mondial), en collaboration avec l'INSEAD et le programme infoDev de la Banque mondiale. Sur 84 pays examinés, la Suisse se classe au treizième rang. La Finlande arrive en tête, devant les Etats-Unis, Singapour, la Suède et l'Islande. En un an, la Suisse a progressé de trois places. Il apparaît clairement dans quels domaines la Suisse doit agir pour devenir une société de l'information. L'étude reconnaît ainsi à l'économie suisse une faculté d'adaptation relativement bonne aux nouvelles technologies. Le contexte politique et réglementaire, par contre, est nettement moins favorable. La Suisse y obtient le 22<sup>e</sup> rang. Ainsi, malgré de bonnes infrastructures (1er rang des indicateurs «Qualité des infrastructures» et «Délais d'attente pour un raccordement téléphonique», 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> rang des indicateurs «Nombre de raccordements téléphoniques ou de raccordements câblés», «Capacité d'innovation des entreprises» et «Niveau Intranet des sociétés»), la Suisse est plutôt à la traîne en comparaison internationale, surtout en ce qui concerne l'utilisation des TIC dans l'administration et la population.

D'un point de vue libéral, la politique économique doit, plus que jamais, favoriser le progrès technique et accorder la plus grande liberté possible aux entreprises. La route vers la société du savoir passe par un renouvellement des structures d'économie de marché en Suisse. C'est pourquoi il importe de poursuivre le programme privé d'impulsion CH21.

Sommet mondial sur la société de l'information Le but du Sommet mondial des Nations Unies sur la société de l'information (SMSI) (1<sup>ère</sup> partie, 10–12 décembre 2003, Genève) est de combler le «fossé numérique» et de rendre l'utilisation des technologies de l'information accessible à tous les pays.

Durant les séances préparatoires, les divergences les plus importantes portaient sur les points suivants:

- La référence aux droits de l'homme et les règles sur les médias (forte opposition de la Chine qui, avec d'autres pays en développement, voulait limiter la conférence à des questions techniques et refusait tout affaiblissement des structures de pouvoir).
- La réglementation d'Internet (certains demandent de réglementer des mécanismes gérés jusqu'alors sur une base privée).
- Le financement (les pays du Sud attendent des prestations financières des pays du Nord).

La Suisse, pays hôte de la conférence, a œuvré sans relâche pour trouver une solution aux questions en suspens. Grâce à son grand engagement, la 1ère partie du SMSI s'est terminée, de l'avis général, sur un succès. Une déclaration de principe et un plan d'action ont été adoptés. Par ailleurs, des groupes de travail sur la réglementation d'Internet et le financement ont été constitués. La 2e partie du sommet aura lieu à Tunis en 2005.

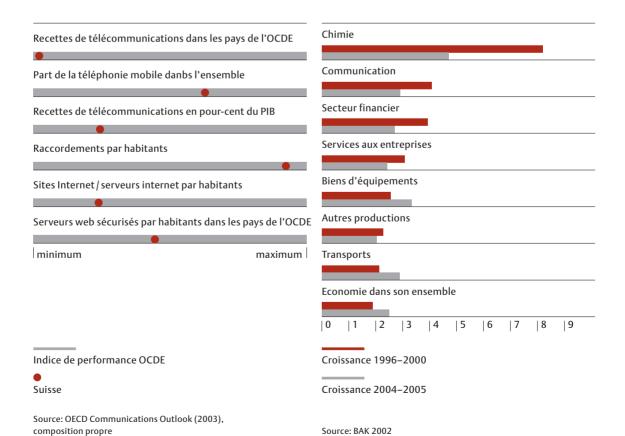
Ces questions intéressent l'économie. Dans ce domaine dynamique, toutefois, les possibilités d'intervention de l'Etat doivent rester dans des limites étroites pour éviter de violer des règles de politique économique fondamentales. Il faut notamment veiller

- à ne pas abroger les règles juridiques éprouvées qui reposent sur des structures privées et réglementent le fonctionnement d'Internet;
- à garantir des droits essentiels et à protéger le plus possible la propriété intellectuelle (droits d'auteur):
- à renoncer à des initiatives financières qui risquent de poser problème en termes de politique économique et de politique budgétaire;
- à accorder une large place aux initiatives privées de coopération.

Au niveau international, les intérêts de l'économie sont défendus par une plate-forme commune, le Coordinating Committee of Business Interlocutors (CCBI), placée sous la conduite de la Chambre de commerce internationale (CCI). Les positions du CCBI sont partagés par economiesuisse. La déclaration de principe et le plan d'action tiennent compte des revendications de l'économie dans le cadre de ce qui est politiquement réalisable. Les pierres sont ainsi posées pour favoriser l'émergence de la société de l'information.

## Indicateurs TIC suisses en comparaison par rapport aux pays de l'OCDE

#### **Les branches suisses à forte croissance** En pour cent



Le non-respect des exigences de l'économie aurait transformé tout l'exercice en mascarade.

Le SMSI a offert une très bonne occasion de nouer des contacts avec les milieux chargés du développement de la société de l'information au sein du système des Nations Unies. Les échanges d'informations ont été constructifs, et des partenariats concrets ont pu être conclus. Le résultat doit être considéré comme positif compte tenu du contexte. Il est à présent essentiel d'intégrer l'économie comme acteur à part entière dans la préparation de la 2<sup>e</sup> partie du sommet à Tunis. L'économie est prête à accomplir cette tâche.

autorités de régulation sectorielles, prévu dans le projet de révision, va dans la mauvaise direction. Il aurait pour effet, en pratique, de dissocier le domaine des télécommunications des autres branches en matière de droit de la concurrence.

Les dispositions visant à améliorer la protection offerte aux consommateurs sont acceptables. L'organe de conciliation ne devrait toutefois pas être mis en place par l'OFCOM, mais par les opérateurs euxmêmes. Des travaux dans ce sens ont déjà débuté. Les mesures d'autorégulation doivent pouvoir se développer sans intervention de l'Etat. Quant aux règles contre les SPAM. elles se limitent à la Suisse, alors qu'il s'agit d'un problème international. Les expéditeurs de ces messages non sollicités utilisent fréquemment des serveurs situés dans des pays dépourvus de réglementation. Sans une collaboration internationale, les efforts de réglementation au niveau helvétique sont voués à l'échec. C'est pourquoi nous suivons avec attention les travaux de l'OCDE en la matière.

La question de l'élargissement de la marge de manœuvre de Swisscom, par exemple par l'abandon de la participation majoritaire de la Confédération, reste ouverte. Celle-ci n'est pas nécessaire pour garantir la desserte de base. La double casquette que porte la Confédération, à la fois actionnaire majoritaire et autorité de réglementation, entraîne fatalement d'importants conflits d'intérêt.

Le plénum du Conseil national a suivi sa commission en acceptant d'entrer en matière sur la révision de la LTC, montrant ainsi clairement sa volonté d'ouvrir le marché. Il conviendra désormais d'intégrer les corrections nécessaires à la révision.

### der economiesuisse dafür ein, dass Unternehmen, die durch Innovation Wettbewerbsvorteile erringen, ideale Rahmenbedingungen vorfinden. Peter Quadri, IBM Schweiz, Zürich

sie innovativ genutzt wird. Der Standortvorteil der Schweiz

sind unser Wissen und unsere Ideen. Ich setze mich in

# Poursuite de la libéralisation du marché des télécommunications

Le Conseil fédéral propose de réviser la loi sur les télécommunications (LTC). Deux objectifs sont au cœur de ce projet de révision: ancrer le dégroupage du dernier kilomètre dans la loi et améliorer la protection des consommateurs, en particulier contre les SPAM. Les grands axes de la révision sont conformes aux vœux d'economiesuisse.

L'ouverture du dernier kilomètre est une revendication de longue date des milieux économiques en vue d'accroître la concurrence. Cette libéralisation est importante, surtout pour le réseau actuel, dont la plus grande partie a été installée du temps du monopole. Le projet prévoit cependant désormais d'obliger les entreprises qui occupent une position dominante à ouvrir tous leurs réseaux. Cette mesure risque de mettre en danger les investissements, par exemple dans les réseaux de téléphonie mobile ou de fibres optiques. Les opérateurs refuseront en effet d'effectuer des investissements préalables s'ils doivent en faire profiter la concurrence tout en supportant seuls les risques. C'est pourquoi il serait matériellement juste de limiter l'ouverture du marché au réseau de cuivre.

Aujourd'hui, les procédures de mise en œuvre de l'ouverture du marché durent longtemps. Aussi l'OFCOM plaide-t-il en faveur d'une réglementation «ex ante» qui offre à l'autorité de régulation des possibilités d'intervention avant l'apparition d'un cas d'abus ou le dépôt d'une plainte. De telles actions ex ante sont cependant contraires au système juridique suisse. Il faudrait plutôt soumettre le marché des télécommunications aux règles usuelles du droit de la concurrence. Les problèmes de procédure doivent être réglés avec des délais et des critères cohérents. L'élargissement des compétences des

#### Projet LRTV amélioré

Le Conseil national a fait des pas dans la bonne direction dans son examen de la loi sur la radio-télévision (LRTV). Mais il reste encore du travail pour réaliser en Suisse la société de l'information. Il est indispensable de donner plus d'espace à la libre entreprise, sans tomber dans l'activisme étatique. Les points principaux de la révision sont:

La diffusion de nouveaux programmes dépend entièrement des règles d'accès. La sécurité du droit pour les exploitants de réseaux est insuffisante (conséquences négatives sur les investissements), et les fournisseurs de contenus craignent une exclusion de nouveaux émetteurs. La répartition des capacités de transmission disponibles pourrait offrir une solution.

Dans le cadre de la LRTV, le Conseil national a assoupli à juste titre des règles de publicité jusqu'ici très restrictives, donnant ainsi aux producteurs suisses des armes face à la concurrence étrangère. Mais la discrimination des émetteurs étrangers diffusant des fenêtres de programme en Suisse pourrait poser problème dans les relations internationales. Dans le cadre d'un «réseau de sécurité», la Chambre a heureusement approuvé l'initiative parlementaire Schmid, qui va dans ce sens.

**(( )**)

La marge d'intervention octroyée à l'autorité reste problématique. L'application rigoureuse du droit général de la concurrence par la Commission de la concurrence doit primer sur les réglementations sectorielles. Dans la LRTV, le Conseil national a réduit la structure des autorités et supprimé les conseils régionaux du public – observateurs des programmes – jugés superflus. C'est aussi à raison qu'il a limité les interventions en matière de concentration des médias aux cas d'abus.

Le projet reste caractérisé par la position dominante accordée à la SSR. Le nombre des programmes financés dans le cadre du service public est trop élevé. L'objectif devrait consister à réduire plus fortement les activités financées par des taxes obligatoires et à réduire parallèlement la redevance.

Il reste désormais au Conseil des Etats d'apporter des améliorations supplémentaires à la loi en l'alléqeant et en la rendant plus libérale.

# Questions juridiques dans les technologies de l'information

La sécurité du droit est une question cruciale dans le développement des technologies de l'information et de la communication. Entrent notamment dans ce cadre la protection de la propriété intellectuelle (voir page 76s), la protection des investissements, des règles claires sur la conclusion et l'exécution des contrats ainsi que des dispositions praticables en matière de responsabilité et de responsabilité civile.

#### Lutte contre la cybercriminalité

La Confédération veut renforcer la lutte contre la cyber-criminalité. Elle prévoit de régler de manière différenciée la responsabilité des différents «providers» et d'instituer de nouvelles mesures d'investigation au niveau fédéral.

S'inspirant d'une directive de l'Union européenne, le groupe d'experts «Cybercriminalité» propose de compléter le code pénal. Selon les dispositions prévues, l'auteur et le fournisseur de contenus (content provider) seraient pleinement responsables pénalement des contenus punissables qu'ils diffusent sur Internet.

Les fournisseurs d'hébergement (hosting providers) - qui mettent à la disposition des fournisseurs de contenus un serveur destiné à accueillir leur site - ne devraient endosser qu'une responsabilité pénale limitée pour les contenus répréhensibles, par exemple lorsque, ayant été avisés par des tiers de l'existence de tels contenus, ils ont omis de communiquer cette information aux autorités de poursuite pénale. En revanche, les fournisseurs d'accès (access providers) ne devraient pas avoir à répondre pénalement des contenus répréhensibles diffusés sur Internet. Lors d'infractions commises dans plusieurs cantons ou à l'échelon international, la Confédération assumerait des fonctions de coordination durant la première phase de la procédure et pourrait ordonner des recherches qui s'imposent de manière impérieuse.

Le Conseil fédéral veut cependant éviter d'instaurer une nouvelle compétence fédérale ni soumettre cette criminalité à la juridiction fédérale. Les compétences des cantons en matière de poursuites pénales resteraient inchangées.

#### Adoption de la signature électronique

A fin 2003, le Parlement a clairement approuvé, lors du vote final, la loi fédérale sur la signature électronique. A l'avenir, il sera aussi possible de conclure par voie électronique des contrats pour lesquels la forme manuscrite avait été prescrite ou choisie. L'ordonnance sur les services de certification électronique, nécessaires à la signature électronique, a ainsi été réglée au niveau de la loi. Les bases juridiques sur les transactions électroniques entre les particuliers mais aussi avec les autorités sont par conséquent posées.

#### Position d'economiesuisse

- Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont un des moteurs de la croissance.
   Elles représentent un dossier stratégique pour economiesuisse. L'économie préconise non pas des interventions étatiques, mais une liberté d'action conforme aux règles de l'économie de marché.
- La collaboration internationale est essentielle. Les systèmes qui fonctionnent ne doivent cependant pas être remis en question, et la protection de la propriété intellectuelle ne doit pas être affaiblie.
- La libéralisation du marché des télécommunications doit se poursuivre, ce qui nécessite de libéraliser le dernier kilomètre institué au temps du monopole (câble de cuivre). Les investissements dans de futures infrastructures ne doivent pas être menacés.
- Dans les technologies de l'information et de la communication ainsi que dans la politique des médias, il faut appliquer davantage le droit général de la concurrence plutôt que des règles sectorielles.
- Les règles sur la publicité dans les médias électroniques doivent être assouplies et adaptées aux règles européennes. Il convient d'autoriser la publicité pour l'alcool et les médicaments en vente libre et admettre la publicité politique.

La loi révisée sur les cartels, qui entre en viqueur le 1er avril 2004, durcit à maints égards et de manière significative le droit suisse de la concurrence; à telle enseigne qu'elle ne se distingue plus quère dans ses effets du droit européen. Avec sa disposition relative à la facilitation de la preuve et au «bonus», elle introduit même en droit suisse un instrument jusqu'ici inconnu. Toutefois, pour obtenir pleinement un renforcement de la concurrence, il faudrait s'attaquer maintenant aux entraves qui relèvent du domaine public. Car il ne fait aucun doute que c'est au niveau de l'Etat ou des réglementations officielles que le plus gros de ces obstacles subsiste.

#### La loi révisée sur les cartels

Le 20 juin 2003, les Chambres fédérales ont adopté la révision de la loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence (Loi sur les cartels, LCart). L'ouvrage introduit les nouveautés que voici:

#### Introduction de sanctions directes

Art. 49 a: Selon le droit antérieur, la Commission de la concurrence (Comco) devait dans un premier temps ordonner la cessation d'un comportement illicite avant de pouvoir sanctionner l'entreprise fautive. La LCart révisée autorise la Comco à sanctionner directement l'entreprise qui participe à un accord illicite aux termes de l'art. 5, al. 3 et 4, ou se livre à des pratiques illicites. Le montant de l'amende peut aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaires réalisé en Suisse au cours des trois derniers exercices.

## Introduction de la réglementation du «bonus» pour facilitation de la preuve

Art. 49 a al. 2: Il est désormais possible de renoncer en tout ou en partie à sanctionner d'une entreprise impliquée dans une restriction illicite de la concurrence si l'entreprise coopère à la mise au jour et à la suppression de cette restriction. Cette mesure vise à affaiblir la solidarité entre les membres d'un cartel.

#### Accords verticaux et présomption de nocivité

Art. 5, al. 4: La présomption de nocivité admise précédemment à l'égard des ententes de prix, de quantités ou de répartition géographique (art. 5, al. 3), s'étend dorénavant aux accords verticaux qui imposent un prix de vente minimum, un prix de vente fixe ou des territoires de distribution exclusifs.

#### Droit de la concurrence et propriété intellectuelle

Art. 3, al. 2: Jusqu'ici, les restrictions de la concurrence qui relevaient exclusivement de la législation sur la propriété intellectuelle ne tombaient pas sous le coup de la LCart (art. 3, al. 2). Désormais les restrictions aux importations sont soumises à la LCart, même lorsqu'elles sont fondées sur des droits de propriété intellectuelle. La loi codifie ainsi la pratique née de l'arrêt du Tribunal fédéral relatif au recours de Kodak: les restrictions abusives appliquées aux importations parallèles de produits protégés par un brevet tombent sous le coup de la LCart. Les règles suivantes s'appliquent donc: si les importations parallèles de produits de marque ou de produits protégés par un brevet ne pouvaient pas être empêchées jusqu'ici sur la base de la législation sur la propriété intellectuelle en raison du principe de l'épuisement international, il est toutefois licite d'empêcher de telles importations sur la base du principe de l'épuisement national toujours en vigueur. Si cette disposition aboutit à des abus de position dominante, alors la LCart devient pleinement applicable.

#### **Entreprises publiques**

Art. 2, al. 1bis: Précédemment, la LCart s'appliquait déjà à des entreprises de droit privé et de droit public. Le texte révisé précise à présent que la loi s'applique à toute entreprise, quelle que soit son organisation ou sa forme juridique.

#### Accords justifiés pour PME

Art. 6, al. 1, lettre e: Les conditions auxquelles des accords en matière de concurrence sont en règle générale réputés justifiés par des motifs d'efficacité économique peuvent être fixées par voie d'ordonnances ou de communications. La loi révisée prend maintenant expressément en considération à cet égard les accords ayant pour but d'améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, dans la mesure où ils n'ont qu'un impact restreint sur le marché.

## Concentrations d'entreprises; suppression de la règle spéciale applicable aux médias

Les concentrations d'entreprises ne sont soumises au contrôle des fusions que lorsque le chiffre d'affaire des entreprises concernées atteint un certain montant (art. 9). Pour les fusions de sociétés de presse et de médias, le seuil fixé pour l'obligation d'annoncer était particulièrement bas. La disposition afférente est maintenant supprimée et seule s'applique à tous la règle habituelle de 2 milliards de francs de chiffre d'affaires conjoint au minimum ou de 500 millions de chiffre d'affaire en Suisse au moins. En outre, au moins deux des entreprises participantes doivent réaliser individuellement en Suisse un chiffre d'affaires minimum de 100 millions de francs.

#### Nouveau seuil déterminant pour fusions bancaires

art. 9, al. 3: Jusqu'ici, la valeur seuil prise en considération pour les fusions bancaires correspondait à 10% de la somme du bilan, en lieu et place du chiffre d'affaires. La nouvelle LCart tient compte désormais du produit brut.

En même temps que la loi révisée entrent en vigueur deux ordonnances d'exécution révisées et une ordonnance nouvelle, à savoir: ordonnance sur le contrôle des concentrations d'entreprises, ordonnance sur la perception d'émoluments dans la loi sur les cartels, ordonnance sur les sanctions en cas de restrictions illicites à la concurrence.

#### Position d'economiesuisse

- L'introduction de sanctions directes, la réglementation du bonus et l'extension du champ d'application à certaines ententes verticales ont considérablement durci la loi sur les cartels. Mais pour obtenir tout l'effet de stimulation de la concurrence visé par la révision, encore faut-il supprimer à présent les entraves à la concurrence qui subsistent dans le domaine public. Car il est évident que c'est au niveau de l'Etat ou des réglementations officielles que se situe le plus gros de ces obstacles. Sont notamment visés le marché de l'électricité, certains secteurs de l'agriculture et de la poste, le rail ainsi que les médias électroniques. Il est préjudiciable à l'ensemble de l'économie nationale que sous couvert de «service public», des pans entiers de cette économie se trouvent être protégés de toute concurrence effective.
- Avec l'entrée en vigueur de la LCart renforcée, la justification du préposé à la surveillance des prix disparaît définitivement. Aucun autre pays européen ne connaît une telle institution. Sa création avait été justifiée en son temps par le manque de concurrence imputable à la faiblesse de la loi sur les cartels. Après les révisions de 1995 et de 2004, la loi helvétique sur les cartels est maintenant tout à fait comparable à la législation européenne et le particularisme d'un Monsieur Prix n'a donc plus aucune raison d'être.

Le droit des sociétés fait l'objet de remaniements profonds, tant en Suisse qu'au plan international. Aujourd'hui, il ne s'agit plus hélas, comme par le passé, d'accroître la marge de manœuvre des entreprises, mais au contraire d'édicter des directives plus sévères visant à améliorer la transparence, ou d'imposer de nouvelles obligations en matière de révision. Par ailleurs, les entreprises sont confrontées à un durcissement du droit pénal, notamment en rapport avec la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. Pour une économie aussi tributaire de l'innovation que la nôtre, une protection efficace de la propriété intellectuelle revêt une importance primordiale. L'uniformisation de la procédure civile et la création d'un tribunal fédéral des brevets peuvent améliorer de manière substantielle l'application du droit.

#### Droit des sociétés

La prise en compte de règles relatives au gouvernement d'entreprise contribue incontestablement à améliorer la gestion des sociétés. Le respect de ces principes et la présentation transparente des résultats renforcent la confiance à leur égard, ce qui profite à l'ensemble de l'économie. A elle seule, toutefois, la mise en œuvre de ces règles ne suffit pas à garantir le succès économique. Le gouvernement d'entreprise est axé sur les structures d'organisation, mais ses effets dépendent largement des personnes qui assument les fonctions correspondantes. Et le contrôle par les actionnaires ne peut fonctionner lorsque des actionnaires importants ne cherchent pas à s'informer avant de prendre des décisions ou renoncent même à exercer leur droit de vote. A cet égard, l'augmentation des positions disponibles (actions nominatives pour lesquelles aucune inscription dans le registre des actionnaires n'a été demandée) des sociétés suisses constitue par exemple une source de préoccupation, au même titre que l'abstentionnisme en politique.

Le gouvernement d'entreprise ne remplace pas non plus l'évaluation des chances et des risques des stratégies d'affaires. Si l'activité du conseil d'administration consistait essentiellement à cocher des listes de contrôle, on assisterait à une bureaucratisation dont le principal souci serait alors de justifier des actes du point de vue juridique. Une telle pratique ne serait guère de nature à favoriser l'essor économique.

#### Le gouvernement d'entreprise en Suisse

Le Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise d'economiesuisse ainsi que la Directive de la Bourse suisse SWX sur le gouvernement d'entreprise (directive sur la transparence) forment les deux piliers du gouvernement d'entreprise en Suisse. Elaboré à l'intention des entreprises, le Code suisse de bonne pratique est un recueil de recommandations relatives aux structures d'organisation et aux mécanismes liés au gouvernement d'entreprise. La directive sur la transparence impose aux sociétés cotées un devoir d'information découlant du Règlement de cotation et de la loi sur les Bourses. Ces textes reposent sur le rapport d'analyse du professeur Karl Hofstetter intitulé «Le gouvernement d'entreprise en Suisse».

economiesuisse a analysé le comportement des entreprises sur la base des rapports de gestion 2002, lesquels doivent contenir pour la première fois des indications obligatoires et standardisées sur le gouvernement d'entreprise. Cette obligation s'applique actuellement à trente-trois sociétés, c'est-à-dire à toutes celles qui figurent dans l'indice SMI ainsi qu'à sept autres entreprises (La Poste, Ascom, Coop, Schindler, EMS, Tamedia, CFF). Les résultats peuvent être résumés comme suit:

- Toutes les entreprises analysées considèrent qu'un bon gouvernement d'entreprise est une composante importante de la gestion d'entreprise.
- Les rapports de gestion sont devenus plus détaillés.
   Du fait de l'uniformisation des structures, il est désormais plus facile d'effectuer des comparaisons et d'obtenir une vue d'ensemble.
- Les entreprises actives au plan international vont plus loin que les directives de la SWX et tiennent également compte des normes en vigueur sur les marchés étrangers.
- Les améliorations apportées aux rapports de gestion concernent avant tout les indications relatives aux membres du conseil d'administration, la politique en matière de rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction ainsi que les informations sur les activités de révision.
- Diverses entreprises dont la haute direction était il y a peu encore organisée comme une union personnelle, ont nommé un directeur général ou introduit une direction bicéphale.
- Lors de l'établissement des rapports, la priorité est accordée au respect des critères formels du gouvernement d'entreprise. Les indications concernant le mode de fonctionnement d'un système de contrôle interne sont encore relativement rares.
- En matière de gouvernement d'entreprise, les firmes suisses satisfont actuellement à des normes élevées en comparaison internationale.

#### La disposition sur la transparence est superflue

Afin de tenir compte de diverses motions parlementaires, le Conseil fédéral a décidé d'éliminer la question des rémunérations versées aux membres du conseil d'administration du projet de révision approfondi, intitulé «Corporate Governance», qui est actuellement en préparation. Le Département fédéral de justice et police (DFJP) a fait dans ce sens une proposition visant à modifier le Code des obligations. Le droit des sociétés en vigueur ne comporte pas de disposition générale concernant cet aspect. En revanche, la publication des rémunérations est réglementée de manière détaillée dans la directive de la SWX sur le gouvernement d'entreprise, directive contraignante pour les sociétés cotées.

Du point de vue de l'économie, ce projet paraît superflu. La publication des rémunérations est déjà réglementée en détail dans la directive de la SWX. Celle-ci pourrait être rapidement adaptée si cela était vraiment nécessaire. La directive de la SWX est contraignante et les sociétés la respectent en principe scrupuleusement. Des problèmes peuvent éventuellement surgir en raison des différences d'évaluation de certains postes. Mais ces problèmes subsisteraient même avec une modification du CO. L'obligation de publier toutes les participations des membres du CA/de la DG dans la société n'est pas coordonnée avec d'autres dispositions (la SWX a déjà mis en viqueur des prescriptions détaillées concernant la publication des transactions du management). Le fait que le projet se limite aux entreprises cotées et qu'il n'exige pas une publication individuelle pour chaque membre de la direction est positif.

#### Autres travaux en cours en Suisse et dans l'OCDE

L'Office fédéral de la justice a formé un groupe de travail nommé «Corporate Governance», dont font partie les professeurs Peter Böckli (Bâle), Claire Huguenin (Zurich) et François Dessemontet (Lausanne). Ce groupe de travail a été chargé de vérifier la compatibilité du droit des sociétés avec les principes du gouvernement d'entreprise, de rédiger un rapport à ce sujet et de proposer des modifications de loi le cas échéant. Un avant-projet devrait être mis en consultation dans le courant de cette année. Il devrait aussi tenir compte des recommandations de l'OCDE.

L'OCDE a décidé de réexaminer ses principes en matière de gouvernement d'entreprise. Les règles en question ne s'adressent pas directement aux entreprises, mais sont des recommandations destinées aux Etats et concernent le développement du droit des sociétés. economiesuisse participe à ces travaux en tant que membre de la délégation du BIAC. Des obligations supplémentaires plus étendues ont été exigées principalement par les syndicats et d'autres partenaires sociaux. Les discussions sont fortement influencées par la situation qui prévaut dans les pays anglo-saxons. Malgré les améliorations réalisées, d'autres ajustements sont encore nécessaires pour que les besoins pratiques et les particularités légales de chaque pays membre puissent être pris en compte. Les recommandations révisées seront approuvées ce printemps.

#### Révision et reddition des comptes

L'évolution du droit international – et en particulier le nouveau droit américain des sociétés (Sarbanes Oxley Act) – nécessite une adaptation de la réglementation suisse en matière de révision. L'économie a formulé ses exigences dans une prise de position. L'Office fédéral de la justice a prévu de réglementer le devoir de révision indépendamment de la forme juridique, afin que les petites sociétés anonymes et les sociétés à responsabilité limitée ne fassent plus l'objet d'un traitement différencié. Différentes possibilités d'opting in ou d'opting out permettront de tenir compte de la diversité des situations.

L'autorité de surveillance américaine en matière révision (PCOAB) semble être disposée à éviter les conflits de droit pour autant qu'il existe dans le pays concerné une commission de surveillance indépendante possédant la compétence de prononcer des sanctions. Tel serait le cas en Suisse si la loi sur la révision était adoptée dans la forme esquissée. Cela signifie que le temps presse pour mener ce projet de loi à terme.

Selon la décision du Conseil fédéral, le projet de loi sur la reddition des comptes doit être révisé de façon à être supportable pour les PME et neutre du point de vue fiscal. A cette fin, le professeur Behr a été chargé d'élaborer un nouveau projet d'expert. Pour l'économie, il est primordial qu'il n'en résulte pas une augmentation indirecte de la charge fiscale. En outre, les possibilités d'élection prévues par les normes internationales ne doivent pas être limitées et le projet doit être supportable pour les PME.

## Droit de procédure

L'uniformisation du régime de la procédure civile constitue – conjointement avec la révision de l'organisation judiciaire fédérale et la mise en place d'un régime fédéral de procédure pénale (voir Rapport de politique économique suisse 2003, page 130) – un élément-clé de la réforme de la justice.

Le projet d'experts à l'appui d'un régime de procédure civile (RPC) unifié en Suisse s'appuie sur la tradition helvétique du droit de procédure (systématique, langue, terminologie, modes de procédure) et tient compte de l'évolution du droit aux plans national et international. Il propose un RPC intégral et non pas une simple loi-cadre (procédure unifiée, voies de droit, exécution). L'organisation judiciaire, et par voie de conséquence la compétence matérielle, demeurent du ressort des cantons. De même, ceux-ci resteront libres de prévoir des tribunaux de commerce.

Le futur RPC doit réglementer uniformément et définitivement la compétence à raison du lieu ainsi que la procédure judiciaire des affaires civiles apportées devant les tribunaux cantonaux; la réglementation de la procédure suivie par le Tribunal fédéral fait l'objet de la loi sur le Tribunal fédéral.

La juridiction arbitrale nationale sera, elle aussi, intégrée au futur RPC – sur la base du droit concordataire actuel. En revanche, la juridiction arbitrale internationale demeure l'affaire du droit international privé.

L'avant-projet touche à l'ensemble de la législation fédérale sur le droit privé (CC, CO, lois spéciales). Il est allégé des dispositions du droit de procédure. Pour l'économie et les entreprises, une application efficace du droit revêt une importance fondamentale. Or, cette efficacité ne peut être garantie en raison de la dispersion actuelle des textes de loi. L'économie juge donc tout à fait nécessaire et digne de soutien le projet d'unification de la procédure civile en Suisse. Ce projet s'accompagne d'un indispensable toilettage du droit de la procédure civile en Suisse, en éliminant d'innombrables prescriptions au niveau des cantons comme à celui de la Confédération. economiesuisse salue en particulier les éléments positifs suivants:

- la reprise des principes reconnus et des institutions juridiques confirmées de régimes cantonaux de procédure civile dans un ouvrage de synthèse indépendant,
- le souci de garantir une procédure économique et axée sur la pratique,
- le renoncement à toute surréglementation et l'accent mis sur la conduite du procès par le juge instructeur, avec maintien du principe de la maxime inquisitoire,
- le renoncement à l'instrument contre-performant de la plainte collective, propre au droit américain,
- le maintien de l'institution du tribunal de commerce, et enfin
- la réglementation appropriée de la juridiction arbitrale.

En revanche, des corrections s'imposent afin:

- de renoncer à introduire un droit de recours généralisé des associations dans la procédure civile,
- d'apporter des améliorations au chapitre de la protection du secret (prise en compte des échanges de correspondance avec les avocats, extension à la révision interne et au service juridique),
- de maintenir le tribunal de commerce comme unique instance cantonale (pas d'extension des recours).
- de renoncer à développer le «procès civil social», source potentielle d'une pléthore de procès pour cas bénins

## Droit de la propriété intellectuelle

### Questions relatives au droit d'auteur

La révision de la législation suisse sur le droit d'auteur (LDA), dans le cadre de la ratification prévue du traité de l'OMPI de 1996 (traité Internet de l'OMPI), doit impérativement tenir compte des points faibles que diverses interventions parlementaires ont mis en évidence. Pour l'économie, les aspects les plus importants sont la position des sociétés chargées de la gestion des droits lors des négociations tarifaires ainsi que les droits d'auteur dus par les producteurs. Quand des œuvres protégées par le droit d'auteur font l'objet d'une utilisation de masse, la gestion de ces droits est confiée à des sociétés ad hoc sur la base des tarifs négociés avec le cercle d'utilisateurs déterminant.

Lors de la fixation des tarifs, il est primordial que seules les utilisations effectives soient frappées

d'un droit d'auteur et non pas les produits théoriques ou même la seule exploitation potentielle.

Adaptation nécessaire du droit suisse des brevets La loi suisse sur les brevets doit être harmonisée avec le droit européen dans le domaine des inventions biotechnologiques. Ultérieurement, elle doit être adaptée en vue de la ratification de la révision de la convention sur le brevet européen (CBE), de l'accord sur la langue de la CBE et de la convention de l'OMPI sur le droit des brevets (Patent LawTreaty, PLT). La révision n'élargit pas la brevetabilité, comme certains adversaires le prétendent, mais se borne à préciser les limites de la brevetabilité d'inventions biotechnobiens échangés soient produits à des coûts qui soient comparativement avantageux. Tel n'est toutefois pas le cas, par exemple, des biens dont les prix sont fixés par l'Etat. Dans un pareil cas, les importations parallèles ne résultent pas d'un arbitrage normal des prix, mais constituent au contraire des entraves au commerce à la suite d'interventions étatiques. L'UE applique la règle de l'épuisement national aussi bien dans le droit des marques que dans le droit des brevets; autrement dit, les importations parallèles ne sont autorisées qu'à l'intérieur du marché unique de l'UE.

Par le droit des brevets, l'Etat entend s'assurer que le niveau d'incitation favorable à la recherche et à l'innovation demeure élevé. Actuellement, l'étendue et l'importance de la protection sont réglées au niveau national, et dans le droit des brevets en particulier, elles peuvent être différentes selon les cas. importations parallèles provenant de pays dont le tres prescriptions, liées par exemple au contrôle des prix, cela équivaudrait à une expropriation partielle.

pesée des intérêts en présence, l'économie a confirmé sa position. Selon une prise de position du Vorort datant de 1996 mais toujours valable, les importations parallèles peuvent être admises sur des marchés libres pour autant que les conditions-cadre v soient comparables. On peut et on doit recourir au droit de la concurrence pour empêcher le cloisonnement artificiel du marché obtenu à l'aide du droit de la propriété

Economiquement, il importe de savoir que les importations parallèles de produits protégés par le droit des marques ou le droit des brevets sont possibles depuis des années. L'OCDE recommande à la Suisse de négocier avec l'UE, dans le cadre de la nouvelle série d'accords bilatéraux, un épuisement régional pour des produits protégés par le brevet. Si l'UE acquiesçait à cette proposition, la compatibilité OMC et la réciprocité deviendraient d'importants facteurs critiques. D'ailleurs, l'épuisement régional entraîne des dis-

# Si le brevet national devait être remis en cause par des niveau de protection est inférieur au nôtre ou par d'au-A la suite de discussions approfondies et d'une

intellectuelle.

torsions indésirables au sein même de l'UE.

## Droit de la responsabilité civile

Lors de la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» a été signé un protocole de responsabilité civile portant sur la pollution transfrontière des cours d'eaux. L'impulsion de ces travaux a été donnée par la Suisse. L'assurabilité n'est toutefois pas garantie. Sur intervention d'economiesuisse, le Conseil fédéral a dans un premier temps renoncé à signer ce protocole, afin d'en étudier en détail les implications. Ce texte toucherait en particulier une cinquantaine d'entreprises de l'industrie chimique et du secteur des huiles minérales. Il contient des dispositions qui pourraient avoir d'autres conséquences préjudiciables au-delà des branches directement touchées.



Der Schweiz geht es so gut wie ihrer Wirtschaft. Ich setze mich ein für eine freiheitliche, verantwortungsbewusste und nachhaltige Wirtschaftsordnung und Zusammenarbeit auf allen Ebenen sowie für den Mut zu bester Ausbildung, Führung durch Vorbild und zu hervorragenden Pionierleistungen. Oscar A. Kambly, Kambly SA Spécialités de Biscuits Suisses, Trubschachen

> logiques. La révision offre donc la protection juridique requise à l'industrie de la recherche et surtout aux PME. La situation actuelle concernant le traitement des demandes de brevet par un tribunal suisse n'est pas satisfaisante. La création d'un tribunal fédéral des brevets appelé à juger en première instance pourrait y remédier. La révision du droit des brevets offre à cet égard une excellente occasion. Une centralisation des cas permettrait d'améliorer le traitement des demandes de brevets délicates.

### Il n'existe toujours pas de brevet européen

L'UE n'a toujours pas avancé dans l'élaboration, pourtant très attendue, d'un brevet communautaire avantageux en termes de coûts. Les principaux obstacles sont les questions de langue et l'organisation judiciaire. Du point de vue économique, il serait erroné de privilégier les traditions nationales au détriment du bon sens matériel dans cette branche technique très pointue. Les travaux à venir devront donc viser à améliorer la protection des brevets et s'inspirer des principes suivants: simplification, réduction des coûts et efficacité dans l'exécution.

#### Importations parallèles

Malgré une décision claire rendue à l'occasion de la révision de la loi sur les cartels (voir page 73s), la relation entre le droit de la propriété intellectuelle et le droit de la concurrence demeure un sujet controversé. Une situation de libre concurrence demeure souhaitable, car elle favorise le développement économique. Parmi les aspects les plus importants de la liberté des échanges économiques internationaux, il faut signaler ses effets très positifs en termes de prospérité générale. Pour cela, il est impératif que les

## Doit pénal

#### Lutte contre la corruption

La lutte pénale contre la corruption doit être encore étendue en Suisse. Depuis le 1er mai 2000, la corruption d'agents publics étrangers est punissable (application de la convention de l'OCDE). A présent, le Conseil fédéral souhaite également ratifier la Convention du Conseil de l'Europe contre la corruption. Dans ce but, les faits constitutifs tels que la corruption passive dans le secteur privé ainsi que la corruption passive par des fonctionnaires étrangers et internationaux doivent encore être introduits dans la législation suisse. Mentionnons aussi les dispositions légales renforcées sur la punissabilité des entreprises, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2003. En outre, l'ONU veut aboutir à la signature d'une convention sur la lutte contre la corruption. Enfin le dispositif suisse anticorruption 2004 sera probablement passé au crible de l'OCDE dans le cadre de l'«Examen par les pairs».

L'économie a de bonnes raisons de s'engager très activement dans la lutte contre la corruption. Il est toutefois erroné de centrer cette lutte uniquement sur les entreprises et il faut, au contraire, déployer des actions coordonnées. C'est dans cette optique que s'active economiesuisse aux niveaux national et international. Elle s'inspire en la matière des lignes directrices publiées par le Comité du Vorort en 1996. Dans le cadre du BIAC notamment, economiesuisse œuvre à la mise sur pied d'un dispositif protégeant les entreprises contre les exigences de pots-de-vin.

Il y a dix ans, un projet d'extension du droit pénal à la corruption dans le secteur privé fut mal noté en procédure de consultation en raison de dispositions trop floues. Un certain nombre d'organisations firent remarquer que la loi contre la concurrence déloyale permettait déjà de combattre les diverses formes de corruption entre privés. Enfin d'autres articles de loi peuvent aussi être invoqués contre la corruption, comme celui qui concerne la gestion déloyale. Le nouveau projet prend en considération une requête importante, à savoir que la corruption ne sera poursuivie que sur demande.

#### Citoyenneté d'entreprise

Les notions de citoyenneté d'entreprise (Corporate Citizenship) ou de responsabilité sociale des entreprises (Corporate Social Responsibility – CSR) font référence au comportement responsable des entreprises allant au-delà des engagements légaux. Les entreprises sont confrontées à une pression croissante concernant le respect de l'écologie, de l'éthique et du social. Ne pas s'y conformer peut constituer un risque pour leur réputation. Dans le domaine du développement durable en particulier, l'économie suisse a consenti d'importants efforts, avec de bonnes raisons, par rapport aux considérations suivantes:

 un environnement social stable, essentiel au succès à long terme,

- la confiance, en tant que facteur clé de l'économie de marché.
- la réaction des consommateurs aux rapports négatifs,
- les engagements vis-à-vis des fournisseurs et des clients,
- l'attrait en tant qu'employeur,
- les conditions des projets et marchés publics,
- le potentiel de réduction des coûts à long terme,
- l'influence sur l'appréciation de la qualité de l'entreprise,
- l'influence sur les investisseurs institutionnels.

Il faut toutefois se garder de fausses attentes. Pour les entreprises, réaliser des bénéfices sur la durée conditionne la prise de responsabilités environnementales et sociales supplémentaires. Les efforts qui dépassent le cadre légal obligatoire doivent être volontaires, découler de l'optique de l'entreprise («business driven»), tenir compte de la variété des situations et des circonstances (pas de «one-sizefits-all-approach»), s'inspirer d'une ouverture internationale et ne pas mettre à la charge de l'économie des responsabilités qui incombent à la collectivité. Toute tentative de rendre ce genre d'instruments contraignants serait erronée.

#### **Instruments importants**

Les recommandations faites par l'OCDE aux entreprises multinationales (Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales) sont l'instrument le plus complet fixant aux entreprises internationales des règles de comportement allant audelà des divers systèmes juridiques et sociaux. En tant que partie de la déclaration sur les investissements internationaux et les entreprises multinationales, elles sont complétées par les recommandations de l'OCDE aux gouvernements en matière de traitement des investissements étrangers. Avec la révision de 2000, leur champ d'application a été étendu et le mécanisme de leur mise en œuvre renforcé.

Les neuf principes du Pacte mondial des Nations Unies découlent des déclarations qui leur ont donné naissance dans les trois domaines des droits de l'homme, des normes du travail ainsi que de la protection de l'environnement. On envisage actuellement d'ajouter à ce cadre la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Les participants suisses au Pacte mondial sont les suivants (Source: www.unglobalcompact.org): ABB, Adecco, Credit Suisse Group, Holcim Ltd, Nestlé SA, Novartis International, Serono International, Triumph International, UBS SA, UNAXIS Inc., UNIDO, VIANOVA GmbH, WISeKey SA, Worldspan International.

La Global Reporting Initiative (GRI) est une institution indépendante qui élabore un cadre mondial pour rendre compte des performances réalisées dans le sens du développement durable. Elle collabore étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUE) et le Pacte mondial des Nations Unies.

Les entreprises participant à la Global Reporting Initiative (Source: www.globalreporting.org) sont les

suivantes: ABB Suisse Holding SA, Holcim, Hotelplan, Novartis International SA. Roche. ST Microelectronics. economiesuisse continue d'étudier ce thème dans une optique économique globale, par le dialogue avec les autorités suisses et, au niveau international, avec le BIAC (OCDE), l'UNICE (dialogue CSR de l'UE dans le cadre du Forum des acteurs sociaux) ainsi qu'avec l'ICC. Mais la responsabilité sociale des entreprises est au premier chef l'affaire des entreprises. economiesuisse joue surtout un rôle de plaque tournante dans ce domaine. Les débats se situent dans le cadre du thème général de la durabilité, ils s'étendent au-delà des entreprises industrielles multinationales et concernent aussi d'autres secteurs et activités de portées très différentes. Comme le confirme un travail de diplôme mené avec le soutien d'economiesuisse à la haute école de Winterthour, les PME aussi s'engagent concrètement dans ce domaine, selon leurs possibilités propres. L'engagement des dirigeants est à cet égard plus décisif que la dimension de l'entreprise.

Position d'economiesuisse

- Le gouvernement d'entreprise s'est sensiblement amélioré au sein des entreprises suisses. Il faut toutefois éviter de surréglementer ce domaine, car le succès de l'entreprise dépend essentiellement d'autres facteurs.
- Il est superflu d'introduire la publication des rémunérations dans le Code des obligations, puisque cette question est déjà réglée de façon complète et contraignante dans la directive de la Bourse suisse.
- Une réglementation légale de la surveillance des activités de révision s'impose, face au contexte international notamment. En matière de reddition des comptes, les prescriptions légales doivent êtres neutres du point de vue fiscal et supportables pour les PME.
- L'unification du droit de la procédure civile en Suisse mérite d'être saluée, encore qu'il ne faille profiter de cette opération pour multiplier les occasions de «procès sociaux» ou étendre le droit de recours des associations.
- Afin de régler plus efficacement les différends en matière de brevets, il convient de créer un tribunal fédéral des brevets de première instance.
- En Suisse, les importations parallèles sont d'ores et déjà possibles pour des produits protégés par le droit des marques ou le droit d'auteur. La protection de l'innovation demeure toutefois indispensable pour les produits protégés par le brevet. Le droit de la concurrence permet de lutter efficacement contre les abus.
- L'économie apporte son soutien à une lutte efficace contre la corruption, qui tienne dûment compte des circonstances et des conditions. La LCD offre un instrument adéquat pour combattre la corruption dans le secteur privé.

Après les belles envolées rhétoriques des programmes électoraux de l'année 2003 en faveur des PME, il faut souhaiter que les parlementaires veuillent bien mettre en œuvre une politique économique cohérente et ciblée plutôt que de se contenter de professions de foi. Car seule une telle politique peut donner aux entreprises en général et aux PME en particulier de véritables perspectives d'avenir.

## Politique en faveur des PME

Il est bon de rappeler cette évidence: les PME sont une composante fondamentale de l'économie suisse. La notion de PME n'est toutefois pas la même dans tous les esprits. Les uns mettent plutôt en évidence les aspects socio-politiques subjectifs de cette catégorie d'entrepreneurs-propriétaires (p. ex.: style de vie, niveau de vie, régime d'exploitation visant le succès de l'entreprise à long terme plutôt que la valeur actionnariale à court terme, etc.), alors que les autres s'intéressent davantage à ses caractéristiques objectives (nombre de personnes occupées, chiffre d'affaires). En réalité, les deux aspects sont importants pour bien comprendre le rôle et la fonction des PME dans notre économie nationale. Cela dit, il n'est pas aisé de saisir statistiquement des caractéristiques socio-

## PME: approches comparées

Allemagne, définition selon Mittelstandsforschungs-InstitutTailleEmploisChiffre d'affaires\*Petites $\leq 9$ < 1Moyennes10-4991-50Grandes $\geq 500$  $\geq 50$ 

#### UE, définition de la Commission européennne\*\*

Taille	Emplois	Chiffre d'affaires*
Petites	< 49	≥7
Moyennes	50 – 249	>7/>40
Grandes	≥ 250	≥40

#### Suisse, recensement des entreprises

Taille	Emplois	
Micro-entreprises	≤9	
Petites entreprises	10-≤49	
Entreprises moyennes	50≤249	
Grandes entreprises	≥250	

<sup>\*</sup> En millions d'euros.

<sup>\*\*</sup> Outre le nombre d'employés et le chiffre d'affaires, la Commission européenne tient compte de la somme du bilan et de l'indépendance de l'entreprise. En mai 2003, elle a défini de nouvelles valeurs qui entreront en vigueur à partir du 1.1.2005.

politiques et il existe aussi différentes approches pour cerner des facteurs objectifs, comme l'indique la comparaison entre la Suisse, l'Allemagne et l'UE.

#### Rôle et fonction des PME

D'après les résultats du recensement fédéral de 2001, 99,7 pour cent de la totalité des entreprises établies en Suisse sont des PME comptant jusqu'à 249 employés, qui fournissent 65 pour cent de la valeur ajoutée et occupent 66,8 pour cent des travailleurs de condition dépendante et 60 pour cent des apprentis de notre pays. Ces données quantitatives en disent



Die Schweizer KMUs zeichnen sich durch zwei Stärken aus:
Innovation und Kreativität. Die unnötig hohe Regulierungsdichte
in der Schweiz setzt ihnen jedoch viel zu enge Grenzen.
Damit die KMUs ihr Wertschöpfungspotenzial wirklich entfalten
können, brauchen sie auch das entsprechende Umfeld.
Marco Fischer, Müller AG Verpackungen, Münchenstein

long sur l'importance de ces entreprises dans l'économie nationale. Pourtant, elles ne mettent pas encore pleinement en évidence le rôle de colonne vertébrale que jouent les PME, puisqu'elles ne nous apportent pas de renseignements concluants sur les interdépendances entre entreprises de tailles différentes, sur le rôle des PME comme moteurs de l'emploi, ni sur leur poids dans les exportations et le processus d'innovation. Or ce sont ces éléments qui décident en fin de compte de la capacité de prestations et de la compétitivité d'une économie nationale.

On est enclin à penser que la création de richesse des PME dépend généralement davantage de celle des grandes entreprises que l'inverse. En fait, ce qui favorise l'emploi est une cohabitation efficace de différentes catégories d'entreprises et non l'abondance d'entreprises de même taille. Les PME sont doublement importantes du point de vue de l'emploi. D'un côté elles jouent un rôle déterminant dans la création de nouveaux postes de travail. De l'autre, on observe dans ce segment une forte fluctuation du nombre d'entreprises, qui peut aussi s'accompagner de réductions d'emplois. Au reste, on voit le nombre des fermetures et des créations d'entreprises augmenter à mesure que le nombre de personnes occupées diminue.

Au chapitre des exportations, les différences entre PME et grandes entreprises sont parfois sensibles. En 2000, la part des exportations, c'est-à-dire du chiffre d'affaires lié aux échanges extérieurs par rapport au chiffre d'affaire total, atteignait 11 pour cent en moyenne parmi les PME et dépassait 50 pour cent dans les grandes entreprises. Cette différence est notamment due au fait que de nombreuses PME travaillent beaucoup avec le marché domestique (p. ex. commerce de détail, industrie de la construction, bureaux conseils, etc.).

Relativement à celle des grandes entreprises, la dotation des PME en capital propre s'est détérioré au cours de ces 15 dernières années, notamment sous l'effet de mauvaises conditions économiques. En particulier, on constate que les PME organisées en sociétés individuelles ou sociétés de personnes n'ont plus quère accès au marché des capitaux et ne bénéficient donc pas autant que les autres de nouvelles formes de financement. Fort heureusement, une étude récente du seco et des organisations faîtières de l'économie confirme le bon fonctionnement du marché du crédit en Suisse. Cela est important dans la mesure où une économie nationale saine a besoin d'une intermédiation financière fiable. C'est tout particulièrement le cas en Suisse, où le crédit bancaire est l'une des principales sources de financement des PME. Toutefois, l'étude montre aussi qu'en matière de crédit, le dialogue peut et doit encore être amélioré entre les banques et les PME.

Dans le domaine de l'innovation, les PME sont à la fois les acteurs et les victimes du processus de «destruction créatrice» décrit par Schumpeter. Bien qu'étant très souvent des pionnières, elles connaissent fréquemment l'échec en se lançant sur le marché. Ce risque est plus important pour les entreprises nouvelles que pour celles qui sont déjà bien établies. De ce fait, les cas d'insolvabilité sont surtout fréquents parmi les entreprises jeunes et plutôt petites. Pour les personnes touchées, cette réalité est certainement douloureuse, mais du point de vue économique, elle correspond à un processus de sélection indispensable à toute adaptation structurelle réussie. Voilà pourquoi les PME sont si importantes pour la mise en valeur de toutes les possibilités de croissance d'une économie. Les mutations structurelles accélérées offrent de nouvelles possibilités d'essor à toutes les catégories d'entreprises.

Compte tenu de la multiplicité des interdépendances, il ne sert à rien de jouer les petits contre les grands, l'économie domestique contre l'économie d'exportation ni les PME contre les banques. De même, il n'est pas possible de diagnostiquer que les grandes entreprises sont moins souples que les PME. C'est la concurrence qui, en définitive, décide si telle ou telle forme d'entreprise est viable et performante. La politique économique ne devrait se livrer à aucun autre exercice que d'aménager aux entreprises des conditions générales d'activités telles qu'il n'en résulte aucune distorsion de concurrence en faveur ou au détriment de certaines formes ou tailles d'entreprises. La politique des mesures de soutien spéciales en faveur des PME n'est donc pas judicieuse, puisque les bénéfices qu'on en attend sont le plus souvent surcompensés par les distorsions qu'elle crée ailleurs.

#### Position d'economiesuisse

Il est essentiel de pratiquer une politique économique prévisible et axée sur la croissance, qui ouvre des perspectives d'avenir à toutes les entreprises sans distinction. Pour cela, encore faut-il ajuster les conditions-cadre actuelles:

Il convient d'appliquer une politique fiscale modérée et de promouvoir de nouvelles formes de financement afin d'accroître le poids du capital propre et les moyens de financement chez les PME.
 Parmi celles-ci tout particulièrement, le capital

- propre remplit des fonctions plus variées que le capital emprunté. Par ailleurs, le dialogue entre les PME et les banques en matière de crédit doit encore être amélioré.
- Les PME doivent être associées davantage au processus d'innovation à l'échelle nationale comme au niveau régional. Cela réclame des efforts tant du côté des PME que des hautes écoles. Malgré de sensibles progrès, un grand potentiel reste à exploiter à ce titre si l'on songe que les deux EPF ne sont en contact qu'avec environ un demi-millier d'entreprises sur un total de 300 000. Les tables rondes, alliances novatrices et autres commissions prospectives ne sont guère utiles, car l'innovation ne s'épanouit pas dans des cercles, mais dans des projets de coopération concrets et des réseaux performants.
- Enfin, il faut pratiquer une politique de réduction de la bureaucratie plus cohérente et mieux coordonnée. Souvent certaines décisions prises isolément entrent en conflit les unes avec les autres.
   Par exemple, il ne sert à rien de faciliter d'un côté les créations d'entreprises pour alourdir d'un autre côté les charges administratives en introduisant un nouveau certificat de salaire.

Bien que la politique agricole ait évolué positivement ces dernières années, c'està-dire vers un peu plus de marché et un peu moins de réglementations, l'agriculture suisse demeure encore et toujours très protégée. Elle continuera donc de subir à l'avenir une forte pression adaptative, de l'intérieur comme de l'extérieur. Sa mutation structurelle va devoir se poursuivre, à laquelle d'ailleurs de nouvelles perspectives se sont ouvertes suite à certaines mesures décidées par le Parlement en été 2003 (Politique agricole 2007).

# Points forts de la Politique agricole 2007 (PA 2007)

Conçue comme le prolongement de PA 2002, PA 2007 compte parmi ses éléments principaux l'abandon du contingentement laitier le 1<sup>er</sup> mai 2007, l'accroissement progressif des contingents de viande importée, des crédits d'investissement destinés à la création de valeur ajoutée dans les régions campagnardes, des mesures sociales d'accompagnement pour les reconversions professionnelles et l'inscription dans la loi du principe de précaution.

economiesuisse milite en particulier pour la suppression du contingentement laitier et l'accroissement des contingents de viande importée. D'une part, ces mesures augmentent la marge de manœuvre entrepreneuriale des paysans, de l'autre elles font bouger des marchés généralement figés. L'introduction dans la loi du principe de précaution ne va pas sans poser problème dans la mesure où son application trop rigoureuse pourrait entraîner des réticences à l'égard des nouvelles technologies. Or l'agriculture, pas plus que d'autres secteurs, ne peut s'abstraire du progrès scientifique et technique. Par ailleurs, le Parlement a malheureusement refusé des assouplissements ultérieurs au titre des paiements directs (suppression des limites de revenus et de fortune). De plus, ni l'administration ni le Parlement n'ont voulu s'attaquer à des problèmes supplémentaires apparus dans le sillage de l'affectation et de la répartition des paiements directs (mobilité insuffisante en matière de surfaces et renforcement des dispositions de protection pour l'environnement et les animaux). On est donc en droit de penser que PA 2007 ne sera certainement pas la dernière révision législative touchant le secteur de l'agriculture, d'autant que divers facteurs externes et internes continuent de faire pression sur l'agenda des responsables de la politique agricole.

Dans ce contexte, il n'est pas inutile de rappeler que l'agriculture n'est pas la victime des mesures de libéralisation, mais bien plutôt l'otage de tout un complexe de prescriptions et de réglementations coûteuses dont elle est elle-même partiellement responsable. Cela ne pèse pas seulement sur sa production propre, mais aussi sur ses débouchés et gêne sa mutation structurelle, même si quelque 2,5 à 3 pour cent des exploitations agricoles disparaissent en Suisse chaque année.

En définitive, l'ensemble des mesures de soutien en faveur de l'agriculture (prix à la consommation élevés grâce à la protection aux frontières, subventions à la production, paiements directs, etc.) ne font qu'accumuler de futurs besoins de rattrapage en matière de réforme structurelle. Par exemple, on dénombre dans notre pays, sur 100 ha de surface agricole, en moyenne cinq exploitations avec vaches laitières, contre 2,5 seulement en Autriche. Pourtant l'économie laitière dispose en Suisse des meilleurs atouts comparatifs.

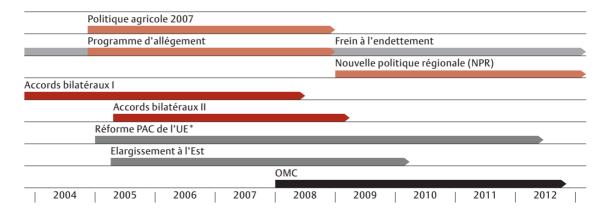
#### Position d'economiesuisse

Pour sortir de la position très exposée de notre pays au sein de l'OMC, il s'agit de faire preuve d'une grande souplesse à l'égard des protections aux frontières – notamment à l'égard des tarifs douaniers appliqués aux contingents extérieurs. L'on pourrait par exemple se donner une marge de manœuvre plus étendue dans l'application des instruments de paiements directs. De même, les appellations d'origine et les descriptions de produits doivent être mieux défendues à l'OMC, tant dans l'intérêt des producteurs suisses que des consommateurs.

Il est juste et important de s'occuper, dans le cadre de l'OMC, de démanteler toutes les formes de subventions à l'exportation, puisque celles-ci entraînent des distorsions de la concurrence qui ont de fâcheuses conséquences, tout particulièrement pour les pays en développement. La Suisse doit donc aussi fournir sa part de l'effort. Cela dit, les subventions à l'exportation doivent être démantelées parallèlement aux prix domestiques, aussi longtemps que l'industrie alimentaire est tenue de s'approvisionner en denrées agricoles suisses.

L'économie prône une indemnisation équitable des prestations de l'agriculture. Toutefois, on peut se demander si l'on n'abuse pas du concept de multifonctionnalité. Par exemple, l'occupation décentralisée du territoire ne peut quère être assurée à elle seule par l'agriculture qui, dans certaines régions, n'occupe plus que 2% de l'effectif total des personnes actives. De même, il ne faut pas se dissimuler les conflits d'intérêts que recouvre ce concept. Ainsi, on exige de l'agriculture d'un côté qu'elle s'adapte aux règles de l'économie de marché et de l'autre qu'elle assume sa multifonctionnalité, autrement dit son «fonctionnement durable». La politique d'intensification de la concurrence se heurte ainsi au maintien des structures. Des conflits d'intérêts de ce type devront en dernier ressort être tranchés par le monde politique.

## Agenda de la politique agricole



<sup>\*</sup>Politique agricole commune de l'UE

Une protection des consommateurs efficace et des mesures déterminées pour prévenir les abus conditionnent le bon fonctionnement d'une économie de marché. Des solutions pragmatiques largement ouvertes à l'autorégulation doivent être privilégiées, car un interventionnisme excessif est contre-productif et dessert les consommateurs.

## Pas d'interventionnisme déplacé

Dans une de ses recommandations, la Commission fédérale de la consommation (CFC) réclame à nouveau la réglementation explicite des conditions générales (CG). Elle souhaite ainsi éliminer les divergences par rapport au droit européen et les éventuelles sources de discrimination. Aujourd'hui, les entreprises suisses qui exportent vers l'EEE doivent observer les règles européennes y relatives, mais pas pour les biens et services vendus en Suisse. En outre, dans notre pays, des différences peuvent aussi survenir, car les entreprises actives dans certaines branches doivent respecter une réglementation spéciale alors que d'autres actives dans un secteur apparenté en sont dispensées. La solution proposée s'insérerait dans le droit en viqueur et pourrait être mise en œuvre à l'occasion d'une révision partielle du droit des obligations. Elle consiste à préciser la clause dite «insolite» et les règles en cas de doute. Les CG seraient interprétées selon l'usage courant alors que les cas de doutes le seraient en défaveur de l'auteur. Les clauses contraires à la bonne foi qui pénalisent les consommateurs (différence injustifiée par rapport à la réglementation en viqueur, répartition injustifiée des charges) seraient considérées comme caduques. Ce contrôle du contenu devrait se limiter aux vrais contrats à la consommation et non à ceux négociés librement entre deux partenaires avertis. En outre, les prestataires et les organisations de protection des consommateurs devraient pouvoir négocier des CG de manière paritaire. Cela reviendrait à reconnaître l'autorégulation. La proposition de la CFC a été acceptée à l'unanimité (y compris par les représentants de l'économie). Elle permet une réglementation eurocompatible des CG sur la base de la tradition légale suisse et évite les interventions excessives.

## Non à un droit pénal en matière de consommation

La loi actuelle sur l'information des consommatrices et des consommateurs doit être révisée et étendue. A l'heure actuelle, elle règle presque uniquement les aides financières en faveur des organisations de protection des consommateurs. Il est maintenant question d'étendre les devoirs d'information des prestataires. L'économie s'oppose à la création, exigée par la CFC mais inutile à ses yeux, d'un droit pénal en matière de consommation. La Suisse possède déjà un réseau

dense de réglementations et de sanctions imposant le respect des obligations et protégeant les consommateurs. Le droit européen ne se fonde pas en premier lieu sur des dispositions pénales, mais sur l'information et les interventions administratives. Enfin, les mesures administratives sont plus efficaces que les interventions pénales. Les premières interviennent avant la survenue d'un dommage, les deuxièmes après. Les mesures préventives visant à protéger les consommateurs, comme celles prescrites dans la loi sur le crédit à la consommation, sont importantes. La révision de la loi sur l'information des consommatrices et des consommateurs ne doit pas servir, au prétexte d'améliorer l'information, à introduire le droit pénal dans le domaine de la consommation

## Politique européenne en matière de consommation

La Commission européenne constate que la situation juridique en matière de protection des consommateurs est fragmentée, malgré l'étendue du droit communautaire. Pour améliorer la situation, une directive-cadre accompagnée d'informations spécifiques complémentaires est soumise à débat. L'Union européenne souhaite utiliser davantage les instruments de l'autorégulation et de la corégulation, dans la mesure où ceux-ci sont négociés avec les différentes parties intéressées et où les mécanismes de mise en œuvre sont efficaces.

Cette évolution concerne les entreprises suisses et leurs relations avec des clients de l'UE. Aussi les règles européennes servent-elles souvent de modèle aux règles suisses. Du point de vue de l'économie, l'UNICE salue l'objectif de simplifier et de resserrer les réglementations sur la protection des consommateurs ainsi que celui d'éliminer les obstacles sur le marché intérieur. Néanmoins, il y a peu de chances que les obstacles restants soient dus à l'absence d'une réglementation globale de la protection des consommateurs. Faute d'une définition uniforme du commerce loyal en Europe, une réglementation-cadre aurait plutôt pour effet d'accroître que de réduire les doutes quant à son interprétation. De plus, un dialoque informel entre les groupes intéressés est plus ciblé et plus efficace qu'un carcan institutionnel.

#### Position d'economiesuisse

- Une protection efficace des consommateurs est nécessaire pour garantir la confiance. Il faut néanmoins éviter la mise en place d'une réglementation excessive et contre-productive, de même que toute bureaucratisation.
- L'économie s'oppose à la création d'un droit pénal spécial en matière de consommation.
- La réglementation des CG et l'adaptation aux règles européennes doit se faire de manière pragmatique et en accord avec le système légal suisse.

L'économie est très directement concernée par la procédure législative. L'essentiel à ses yeux est d'être en mesure de faire valoir efficacement ses propositions, fondées sur les réalités pratiques, dans l'élaboration des textes de loi. Il lui paraît urgent de porter un éclairage critique sur les textes actuels. Dans le domaine de la sécurité de l'Etat, les menaces se modifient à un rythme rapide. Comme la sécurité contribue pour beaucoup à la qualité de vie d'un pays, mais également à son attrait économique, la sécurité intérieure gagne en importance. En novembre 2002, le Conseil fédéral a mis un terme, pour des raisons financières, au projet USIS, avec le résultat insatisfaisant que l'on sait: l'armée assume de plus en plus souvent des tâches de police pour lesquelles elle ne possède ni l'équipement ni la formation. La sécurité doit être considérée dans sa globalité. Une réflexion de fond, et sans préjugés, doit s'engager sur l'attribution des tâches et la répartition des moyens entre l'armée et la police.

## Adaptation de la procédure législative

Le Conseil fédéral travaille à la législation d'exécution de la réforme des droits populaires voulue par le souverain (introduction de l'initiative populaire générale), mais aussi à une nouvelle réglementation de la procédure de consultation. L'économie est directement concernée. Elle juge nécessaire de procéder à un réexamen critique des lois et ordonnances actuelles.

## Réforme des institutions de direction de l'Etat

Le Conseil fédéral souhaite renforcer sa capacité de direction politique de l'Etat grâce à un modèle de gouvernement à deux niveaux. Dans ce but, il propose que lui soient adjoints des ministres assumant une coresponsabilité politique dans des domaines bien précis. De son côté, le Conseil des Etats privilégie un modèle à neuf conseillers fédéraux et une présidence renforcée (allongement de la durée du mandat à deux ans sans réélection). Il a en outre décidé de changer le titre de la réforme en «réforme du gouvernement».

Du point de vue de l'économie, il est important que le Conseil fédéral puisse assumer efficacement sa responsabilité globale et son rôle de représentation à l'étranger. Pour des raisons de politique financière, un changement ne doit pas se traduire par une nouvelle extension de l'appareil administratif. Il importe par conséquent d'examiner les possibilités d'allègement des structures, par l'extension des fonctions des secrétaires généraux des départements par exemple.

#### Pondération des résultats des consultations

Le Conseil fédéral entend simplifier la procédure de consultation. Selon la révision qu'il propose dans ce sens, la consultation doit permettre de savoir si un projet de loi est matériellement correct, susceptible d'être mis en œuvre et d'être bien accepté.

Pour les milieux économiques, les procédures de consultation sont indispensables, car elles permettent d'intégrer dans la législation leurs requêtes basées sur des réalités pratiques. Et les avis exprimés sur des ordonnances techniques ont une importance primordiale, dans la mesure où ces textes peuvent avoir de lourdes conséquences. L'économie estime qu'il serait inacceptable de limiter la consultation à des projets «importants». Par ailleurs, il est essentiel d'aboutir à une évaluation pondérée des avis exprimés qui tienne compte de l'importance et de la représentativité des diverses prises de position.

Commentant les résultats de la consultation sur son projet de réforme, le Conseil fédéral fait état d'une large approbation des dispositions proposées. Une fois de plus, malheureusement, le dépouillement s'est effectué d'une façon purement quantitative et mécanique, sans pondération des intérêts ou des milieux représentés. De même, certaines données ont été comptabilisées à double. Enfin, ni les explications complémentaires, ni les motifs, ni les situations propres aux différentes positions ne sont mentionnés.

Evaluer ainsi les consultations, c'est faire tourner la machine bureaucratique à vide. Les propositions visant à rapprocher la législation de la réalité pratique ne sont pas prises en compte. Le fait que le nombre d'organes ou de personnes consultés soit ouvert est de nature à fausser le résultat. En outre, les différentes sugestions devraient figurer dans le rapport de consultation. C'est à ces seules conditions qu'une procédure de consultation peut fournir un apport constructif.

#### Bureau fédéral de médiation

La Commission des institutions politiques du Conseil national a chargé le Conseil fédéral de soumettre à consultation un avant-projet de loi visant à créer un Bureau fédéral de médiation. Ce service aurait pour tâche de renforcer la confiance de la population dans les autorités fédérales. Il indiquerait au citoyen quels moyens de recours s'offrent à lui et quelles procédures sont appliquées par les autorités, sans remplacer le conseil juridique. Selon ce projet, le médiateur pourrait offrir des entretiens consultatifs, des recommandations et des propositions d'arrangements à l'amiable, mais n'aurait pas de pouvoir de décision.

economiesuisse invite le monde politique à refuser catégoriquement d'entrer en matière sur un tel projet, conformément d'ailleurs aux recommandations antérieures du Conseil fédéral. Les expériences faites par certaines villes ou certains cantons ne sont pas transposables à l'échelle de la Confédération. La mise en place d'un organe fédéral supplémentaire se

justifie moins que jamais en ce moment. Le rapport masque les conséquences financières réelles de la création d'une telle institution, qui au surplus ne correspond à aucune nécessité. Il existe déjà, en effet, de nombreuses possibilités de prendre contact avec les autorités fédérales, possibilités dont le public n'hésite pas à faire usage. On ne suscite pas la confiance des citoyens dans leurs autorités par la voie d'un nouveau règlement; de même, la compréhension à l'égard des demandes des citoyens ne peut être centralisée en un seul lieu, mais doit exister si possible partout. Au demeurant, il appartient au Parlement, en qualité de législateur, d'entretenir cette confiance

forcer le corps des gardes-frontières par des membres du corps des gardes-fortifications et d'affecter les soldats en service long («Durchdiener») ou les troupes en CR à la protection des ambassades.

En temps normal déjà, la police est sollicitée jusqu'à la limite de ses capacités (augmentation des délits violents, relâchement de la discipline dans le trafic routier, hausse des accidents graves de la circulation). Aussi des événements extraordinaires dépassent-ils rapidement ses possibilités. On l'a vu en 2003 à plusieurs reprises. D'importants contingents de l'armée ont dû être déployés pour assurer la sécurité du Forum de Davos, pour renforcer les activités de surveillance à la suite de la guerre en Irak ou pour maîtriser les grandes manifestations lors du sommet du G8 à Evian. L'armée ne peut cependant assumer des tâches de police que dans certaines conditions. Le G8, à l'occasion duquel le canton de Genève a dû engager 1000 policiers allemands, l'a bien montré.

Quand l'engagement subsidiaire de l'armée se transforme en règle, il devient nécessaire de réexaminer de fond en comble les tâches et les moyens dévolus à la police et à l'armée.

**(( ))** 

Die Eigenverantwortung des Bürgers muss wieder einen höheren Stellenwert erhalten. Laufend werden dem Staat neue Leistungen auferlegt – er ist überfordert. Zu viele verlangen zu viel von ihm. Ein Umdenken bei jedem Einzelnen ist dringend notwendig, sonst laufen wir noch mehr in die Schuldenfalle. Klaus Huq, Swiss Retail Federation, Berne

en exerçant les prérogatives de surveillance qui sont les siennes. De toute façon, aucun Bureau fédéral de médiation ne doit être créé si des services analogues existent déjà. Enfin selon le projet, cet organe interférera dans la marge d'appréciation laissée à l'administration, ce qui n'est pas souhaitable.

## Le projet Armée XXI dans sa phase de mise en œuvre

Le projet Armée XXI, contre lequel une demande de référendum avait été déposée, a été approuvé en votation populaire le 18 mai 2003. Les travaux de mise en œuvre ont débuté sitôt après le scrutin populaire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, Armée XXI est devenue réalité.

Selon la nouvelle organisation, les effectifs de l'armée sont réduits à 200 000 militaires (120 000 actifs et 80 000 réservistes), contre 360 000 dans l'ancien système. L'école de recrues a été étendue à 18 ou 21 semaines (selon les catégories d'armes), mais la durée totale du service militaire a diminué, car les soldats n'ont plus que six cours de répétition (CR) à accomplir. Il est aussi possible d'effectuer la totalité du service militaire en un bloc, puis de passer directement dans une formation de réserve. En plus de ces innovations, l'armée se dote d'une nouvelle structure organisationnelle, qui repose pour l'essentiel sur les bataillons et les brigades; les régiments et les divisions disparaissent totalement.

Il s'agit de la plus grande réforme que l'armée suisse ait subie. En raison de la situation extrêmement tendue des finances fédérales et des difficultés de personnel, sa mise en œuvre pose des problèmes considérables. La question de la sécurité intérieure reste à résoudre, puisque le 6 novembre 2002, le Conseil fédéral a mis un terme au projet USIS pour des raisons financières. Il est en revanche prévu de ren-

#### Position d'economiesuisse

- La procédure législative doit être efficace et transparente. Elle doit permettre à l'économie de faire valoir ses requêtes, inspirées des réalités pratiques.
- L'économie doit pouvoir prendre position sur tous les projets à la faveur d'une procédure de consultation. Les ordonnances techniques, en particulier, ont des conséquences considérables pour les entreprises. Les dépouillements des procédures de consultation doivent indiquer les modes de pondération choisis et tenir compte de la représentativité des réponses enregistrées.
- Il faut s'opposer à la création d'un Bureau fédéral de médiation. Il serait superflu et contredirait la politique de modération des dépenses que les autorités se doivent d'appliquer aujourd'hui.
- Il est impératif que les instruments visant à assurer la sécurité intérieure et extérieure se complètent. Dès lors, il faut prendre en considération les dépenses de sécurité dans leur globalité. Les dépenses de la Confédération, des cantons et des communes ainsi que des milieux privés sont déterminantes. Les moyens de l'Etat pour assurer la sécurité n'ont pas suivi l'accroissement des besoins suscités par la lutte contre la criminalité, ce qui contraint des privés à engager des dépenses considérables dans le domaine de la sécurité.
- Du point de vue de l'efficience des coûts, il y a lieu d'examiner si certaines tâches relevant de la sécurité intérieure ne seraient pas mieux maîtrisées par des corps de police cantonaux ou par la protection civile, pour autant que ces organes soient renforcés (cf. USIS III).
- Un examen d'ensemble des dépenses consacrées à la sécurité permet de discerner l'instrument le mieux approprié à l'accomplissement de chaque tâche. Il ne faut pas en rester à la décision hâtive et peu convaincante que le Conseil fédéral a prise le 6 novembre 2002.



## Organisation

Sièges	88
Contacts nationaux et internationaux	90
Membres	92
Comités et commissions	96
Direction	100
Activités 2003	102
Services	106

#### Zurich

economiesuisse les intérêts des milieux économiques dans le processus politique au plans national et international. Le point central de son action est la promotion d'une politique économique visant la croissance et la stabilité.

Pour faire connaître les exigences et les besoins de l'économie à un stade précoce du processus législatif, economiesuisse entretient de nombreux contacts avec le monde politique et l'administration.

Les domaines les plus importants - politique économique et structurelle, finances et la fiscalité, économie extérieure, formation et la recherche, énergie et environnement, concurrence et questions juridiques – sont traités par sept commissions permanentes. Par leurs idées novatrices, les experts d'economiesuisse contribuent efficacement à relever les défis de politique. En outre, la Fédération des entreprises joue le rôle de porte-parole de l'économie. Les médias, le monde politique ainsi que les citoyens intéressés sont tenus informés de façon régulière sur les thèmes d'actualité et les prises de position de l'économie. A ce titre, la palette des publications est bien fournie, et les informations sont aussi mises à disposition sur le site Internet (www.economiesuisse.ch/f). A ceci s'ajoute encore une importante documentation de politique économique. Enfin, economiesuisse coordonne des campagnes de votations fédérales. Le siège principal de l'association est à Zurich.

economiesuisse
Verband der Schweizer Unternehmen
Hegibachstrasse 47
Postfach
CH-8032 Zürich
Téléphone: +41 1 421 35 35
Fax: +41 1 421 34 34
e-mail: info@economiesuisse.ch
www.economiesuisse.ch

#### Genève

L'équipe d'economiesuisse à Genève gère les relations avec les entreprises membres et les associations économiques, les élus politiques fédéraux et cantonaux, la presse et les médias électroniques de Suisse romande. Elle assume l'information régulière de ces milieux et du public sur les questions économiques, les problèmes et les besoins des entreprises.

Le siège de Genève est directement engagé dans la gestion et la coordination au plan romand des campagnes de votations fédérales, la défense des intérêts de l'économie dans les débats politiques et médiatiques et l'élaboration de campagnes de sensibilisation à plus long terme. Dans ses activités, il collabore étroitement avec les autres organisations économiques romandes.

En matière de publications, economiesuisse Genève fournit une palette complète de produits qui vont des dossiers thématiques hebdomadaires à la Newsletter mensuelle en passant par le rapport annuel et les communiqués de presse, sans oublier la version française du site Internet, plaque-tournante de l'information de notre association.

Le siège de Genève dispose d'une structure à la fois souple et légère composée de 13 personnes: la responsable romande, membre de la direction, et son assistante; cinq responsables de projets, compétents en matière de communication économique et politique; deux traductrices, deux documentalistes et deux secrétaires réceptionnistes.

economiesuisse
Fédération des entreprises suisses
Responsable: Chantal Balet Emery
Carrefour de Rive 1
Case postale 3684
CH-1211 Genève 3
Téléphone: +41 22 786 66 81
Fax: +41 22 786 64 50
e-mail: geneve@economiesuisse.ch

## Berne

La mission principale du bureau de Berne est d'assurer le flux d'information entre le Parlement, l'administration et l'économie (recherche d'informations, relations avec le Palais fédéral). Elle prend en particulier la forme de comptes rendus des sessions. Un autre pilier important de l'activité du bureau de Berne est la gestion du secrétariat du Groupe du Commerce et de l'Industrie de l'Assemblée fédérale. Avant chaque session, les membres du Groupe reçoivent une prise de position détaillée sur les principaux objets de politique économique inscrits au programme. Le bureau de Berne a également la tâche importante d'assister aux conférences de presse et de relayer

l'information aux organisations faîtières et aux organisations de branches intéressées. Il veille par ailleurs à entretenir des contacts directs avec les parlementaires. Les discussions informelles se tenant durant les sessions sont des moments essentiels. Ces réunions rassemblent, outre des parlementaires de tous les groupes, des représentants de l'économie. Elles ont contribué plus d'une fois à l'élaboration de solutions.

economiesuisse
Verband der Schweizer Unternehmen
Responsable: Dr. Hans Kaufmann
Spitalgasse 4
Postfach
CH-3001 Bern
Téléphone: +41 31 311 62 96
Fax: +41 31 312 53 50
e-mail: bern@economiesuisse.ch

www.economiesuisse.ch

## Lugano

economiesuisse est présente au Tessin depuis 20 ans, où elle coordonne les campagnes de votations nationales. Les prises de positions de l'économie font l'objet de publications régulières – dossierpolitique bi-mensuel, communiqués de presse, articles de la Newsletter – destinées à un large public. Le canton du Tessin joue aussi depuis quelques années le rôle de pont entre le reste de la Suisse et l'Italie, plus particulièrement entre le pôle économico-industriel de Zurich et ceux de Milan et de la Lombardie.

economiesuisse Lugano échange des informations et collabore étroitement non seulement avec les associations économiques et de branches présentes au Tessin, mais également avec l'administration cantonale, le gouvernement, les associations économiques du nord de l'Italie et la Chambre de commerce suisse à Milan. Ces contacts intéressent l'économie privée et, plus particulièrement, la place financière, l'industrie, le commerce et le secteur de la construction.

economiesuisse
Federazione delle imprese svizzere
Responsable: Stefano Modenini
Via Bossi 6
casella postale 5563
CH-6901 Lugano
Téléphone: +41 91 922 82 12
Fax: +41 91 923 81 68
e-mail: lugano@economiesuisse.ch

#### **Bruxelles**

Le bureau d'economiesuisse à Bruxelles assure la liaison avec l'Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe (UNICE), les services de la Commission européenne, le Parlement européen, la Mission suisse auprès de l'UE, l'AELE, les représentants de l'économie suisses qui cherchent à contacter les instances européennes et les journalistes suisses et étrangers à Bruxelles. Il représente également l'Union patronale suisse dans la capitale européenne.

Le travail au sein de l'UNICE est un pilier important de l'activité du siège bruxellois. Il comprend notamment la préparation et la participation aux séances des organes de décision (conseil des présidents et comité exécutif) et aux rencontres régulières des délégués permanents des organisations faîtières de l'économie des pays européens. economiesuisse propose divers services à ses membres de passage à Bruxelles. Sur demande, elle peut faciliter les contacts, envoyer des informations spécifiques, donner des renseignements et mettre à la disposition de ceux qui le souhaitent une petite infrastructure.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2003, economiesuisse a emménagé avec l'UNICE, mais aussi sept associations industrielles – Danemark (DI et DA), Grèce (FIG), Islande (SA), Luxembourg (FEDIL), Norvège (NHO) et Portugal (AIP) – dans de nouveaux locaux, avenue de Cortenbergh 168. Cette adresse est proche des institutions de l'Union européenne.

economiesuisse
Swiss Business Federation
Responsable: Theo Zijdenbos
Avenue de Cortenbergh 168
B-1000 Bruxelles
Téléphone: +32 2 280 08 44
Fax: +32 2 280 06 99
e-mail: bruxelles@economiesuisse.ch
www.economiesuisse.ch/f/br/

## Agence de l'énergie pour l'économie

Après deux ans d'activité opérationnelle, l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc) et son concept de mise en œuvre de loi sur l'énergie et sur le CO<sub>2</sub> ont pris leur rythme de croisière. Ce sont environ un millier d'entreprises qui bénéficient de leur collaboration avec l'AEnEc. Les deux objectifs principaux de l'agence consistent à améliorer l'efficience énergétique et à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Les efforts des entreprises sous la férule de l'agence sont ensuite présentés au public et au monde politique. Pour atteindre leurs objectifs, les entreprises s'engagent soit dans un groupe énergétique modèle pour grands consommateurs, soit dans un groupe «benchmark» pour PME.

A fin 2003, les entreprises affiliées à l'agence représentaient environ un tiers des émisssions de CO<sub>2</sub> de l'ensemble de l'économie, soit quelque 3,4 millions de tonnes. Les objectifs visés et les mesures entreprises pour atteindre ces objectifs font l'objet de «conventions d'objectifs». Ces textes sont ainsi définis qu'ils peuvent devenir ultérieurement obligatoires et permettre en contre-partie aux entreprises d'être libérées d'une éventuelle taxe CO<sub>2</sub>. C'est en agissant sur les processus de production, sur le chauffage et la ventilation des bâtiments ou encore sur d'autres aspects de l'exploitation que les entreprises réalisent leurs objectifs. Fin 2003, quelque 40 groupes de conventions d'objectifs avaient passé ou leur examen de plausibilité interne ou l'audit fédéral, ce qui signifie que les mesures envisagées sont jugées suffisamment ambitieuses pour répondre aux exigences de la loi. Quelque 35 autres groupes d'entreprises étaient encore en phase de définition des objectifs.

## Perspectives

En 2004, l'AEnEc visera à consolider l'acquis. Il est donc probable que seul un petit nombre de nouveaux gros consommateurs et de groupes de PME rejoindra l'agence. Celle-ci concentrera ses efforts sur les groupes existants et les soutiendra dans la réalisation des objectifs. La phase de mise en œuvre donne le départ aux travaux concrets qui se traduiront par des économies d'énergies et des baisses de coûts. L'année 2004 sera aussi une année test pour le système de contrôle, dans lequel seront répertoriés annuellement les données des entreprises partie prenante. Chacune d'entre elle pourra ainsi se situer par rapport au processus de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

www.enaw.ch

#### UNICE

L'Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe (Union of Industrial and Employers' Confederation of Europe) défend les intérêts de 35 fédérations industrielles et d'employeurs appartenant à 28 pays européens. Tant economiesuisse que l'Union patronale suisse sont membres à part entière de l'UNICE.

Sa large représentativité fait de l'UNICE la voix de l'économie en Europe. Cette organisation s'occupe principalement de questions économiques et financières, d'affaires industrielles, d'affaires sociales, d'affaires d'entreprises et de relations extérieures. La force de l'UNICE réside dans ses prises de position au nom de l'économie européenne et dans sa capacité à introduire ses requêtes de manière appropriée dans le débat public ou le processus législatif. Son secrétariat relativement restreint de quelque 40 personnes entretient un réseau d'environ 1200 experts et spécialistes nommés par les associations affiliées.

N'étant pas membre de l'Union européenne, la Suisse doit pouvoir disposer de très bonnes relations sur le plan international, surtout au sein de l'UE. Les différents comités de l'UNICE offrent de multiples occasions d'établir des contacts, si importants à Bruxelles. La Fédération des entreprises suisses participe activement aux organes de décision de l'UNICE, à savoir le Conseil des présidents, le comité exécutif ainsi que le bureau exécutif, où elle est représentée depuis le milieu de 2001. Son appartenance à l'UNICE permet à l'économie suisse d'accéder très tôt à toutes les informations utiles sur les processus et développements politiques en cours au sein de l'Union européenne et de faire valoir ses intérêts lors de la préparation des interventions de l'UNICE.

www.unice.org

ICC

Créée en 1919, ICC exprime les vues du secteur privé au sein de l'ONU, l'OMC, l'OCDE, le G7/G8 et d'autres organisations et a pour objectif d'encourager la liberté des échanges et des investissements internationaux. Quelque 70 comités nationaux et membres directs la représentent dans le monde entier.

ICC suit les développements des différentes réglementations internationales, rend ses membres attentifs à ces développements et s'emploie à influencer ces derniers. Elle adresse aux gouvernements, par l'intermédiaire de ses Comités nationaux, des recommandations de politique générales formulées par les dirigeants et experts d'entreprises membres. Elle publie également des normes et des règles destinées à faciliter les transactions commerciales internationales ainsi que des brochures consacrées à des questions pratiques.

Enfin, ICC conduit la Cour internationale d'arbitrage, actuellement présidée par Me Robert Briner, Associé de Lenz & Staehelin à Genève.

En 2003, ICC a mis un accent particulier sur le Sommet mondial sur la société de l'information, accueilli par le gouvernement suisse à Genève. Elle a également organisé son 3ème Congrès mondial des Chambres de commerce à Québec au mois de septembre.

A cette occasion, la Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services a été récompensée pour son Swiss Center Shangai.

### **ICC Suisse**

Créée en 1922, ICC Suisse rassemble 200 membres, tous secteurs confondus.

Présidée par M. Gaudenz I. Staehelin, membre du Comité d'economiesuisse, ICC Suisse est géré par un membre de la direction d'economiesuisse.

L'objectif prioritaire de ICC Suisse est de défendre les intérêts de ses membres au sein des différents organes de l'organisation mondiale, vis-à-vis des organisations internationales ainsi que de l'Administration fédérale en Suisse.

ICC Suisse, en collaboration avec economiesuisse, conduit également le secrétariat de la Commission suisse d'arbitrage, présidée par Monsieur Jean-Paul Chapuis. En 2003, 45 arbitres ont été proposés à la Cour internationale à Paris.

En juillet 2003, ICC Suisse a organisé à Zurich une manifestation sur le thème de l'arbitrage en collaboration avec l'Association suisse des juristes d'entreprises.

www.icc-switzerland.ch

#### **BIAC**

Le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (Business and Industry Advisory Committee to the OECD, BIAC), dont le siège est à Paris, a pour mission de défendre les intérêts de l'économie auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il est dirigé depuis juin 2003 par M. Thomas Vant (CAN), Secrétaire général de l'organisation.

Fondé en 1962, le BIAC est soutenu par les associations faîtières de l'économie et par les organisations d'employeurs de tous les pays de l'OCDE. En font partie, pour la Suisse, economiesuisse et l'Union patronale suisse. Leurs représentants jouent un rôle actif au sein des comités et des groupes de travail du BIAC. Les dossiers traités portent essentiellement sur la politique économique, la politique fiscale, la politique de l'environnement et la politique économique extérieure.

www.biac.org

## Chambres de commerce

#### Aargauische Industrie- und Handelskammer Entfelderstrasse 11. Postfach. 5001 Aarau

www.aihk.ch

## Camera di commercio dell'industria e dell'artigianato del cantone Ticino

Corso Elvezia 16, Casella postale, 6901 Lugano www.cci.ch/ticino/index.html

## Chambre de commerce et d'industrie de Genève

4, boulevard du Théâtre, Case postale 5039, 1211 Genève 11 www.ccig.ch

#### Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura

23, rue de l'Avenir, Case postale 274, 2800 Delémont 1 www.cci.ch/jura/index.html

## Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services

37, route du Jura, Case postale, 1706 Fribourg www.cci.ch/fribourg/index.html

#### Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie 4, rue de la Serre, Case postale 2012, 2001 Neuchâtel

www.cnci.ch

Chambre valaisanne de commerce et d'industrie

## 6, rue Pré-Fleuri, Case postale 202, 1951 Sion

www.cci-valais.ch

## Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

47, avenue d'Ouchy, Case postale 315, 1001 Lausanne www.cvci.ch

#### **Glarner Handelskammer**

Spielhof 14a, 8750 Glarus

#### Handels- und Industrieverein des Kantons Bern

Gutenbergstrasse 1, Postfach 5464, 3001 Bern www.hiv-bern.ch

#### Handelskammer beider Basel

Aeschenvorstadt 67, Postfach, 4010 Basel www.hkbb.ch

## Handelskammer und Arbeitgeberverband Graubünden

Hinterm Bach 40, 7002 Chur www.hkgr.ch

#### Handelskammer und Arbeitgebervereinigung Winterthur

Neumarkt 15, Postfach 905, 8401 Winterthur www.haw.ch

## Industrie- und Handelskammer St. Gallen-Appenzell

Gallusstrasse 16, Postfach, 9001 St. Gallen www.ihk.ch

#### Industrie- und Handelskammer Thurgau

Schmidstrasse 9, Postfach 317, 8570 Weinfelden www.ihk-thurgau.ch

#### Liechtensteinische Industrie- und Handelskammer

Josef Rheinberger-Strasse 11, 9490 Vaduz www.lihk.li

#### Solothurner Handelskammer

Grabackerstrasse 6, Postfach 1554, 4502 Solothurn www.sohk.ch

## Zentralschweizerische Handelskammer

Kapellplatz 2, Postfach 3142, 6002 Luzern www.hkz.ch

#### Zürcher Handelskammer

Bleicherweg 5, Postfach 3058, 8022 Zürich www.zurichcci.ch

## \* Etat mars 2004

#### Associations\*\*

#### Association Suisse de l'Aluminium

Dufourstrasse 31, Postfach 71, 8024 Zürich

## ASCO Association of Management Consultants Switzerland Forchstrasse 428, Postfach, 8029 Zürich

www.asco.ch

#### Association des Armateurs Suisses

7, avenue des Baumettes, Case postale 48, 1020 Renens VD 1

#### Association Suisse des Fabricants et Commerçants de Métaux Précieux

42, Boulevard des Eplatures, Case postale, 2304 La Chaux-de-Fonds www.metalor.ch

## asut Assocation suisse d'usagers de télécommunications

Kramgasse 5, Postfach 515, 3000 Bern 8 www.asut.ch

## auto-suisse – Association Importateurs Suisses

**d'Automobiles**Mittelstrasse 32, Postfach 5232, 3001 Bern www.auto-schweiz.ch

## AVIA Fédération d'importateurs suisses indépendants de produits pétroliers

Badenerstrasse 329, Postfach, 8040 Zürich www.avia.ch

## BISCOSUISSE Association suisse des industries de biscuits et de confiserie

Münzgraben 6, Postfach, 3000 Bern 7 www.biscosuisse.ch

#### cemsuisse Association suisse de l'industrie du ciment

Marktgasse 53, 3011 Bern www.cemsuisse.ch

#### CHOCOSUISSE Union des fabricants suisses de chocolat

Münzgraben 6, Postfach 1007, 3000 Bern 7 www.chocosuisse.ch

## Fédération des meuniers suisses

Thunstrasse 82, Postfach 250, 3000 Bern 16

## Union des fabriques suisses de produits d'avoine

Thunstrasse 82, Postfach, 3000 Bern 16

## Electrosuisse

Luppmenstrasse 1, 8320 Fehraltorf

www.electrosuisse.ch

#### Union Pétrolière

Löwenstrasse 25, 8001 Zürich

www.swissoil.ch

## Fédération de l'Industrie Horlogère Suisse

6, rue d'Argent, Case postale 1173, 2501 Biel/Bienne www.fhs.ch

### Fédération des Entreprises Romandes Genève

98, rue de St-Jean, Case postale 5278, 1211 Genève 11 www.fer-ge.ch

## hotellerie suisse

Monbijoustrasse 130, Postfach, 3001 Bern www.swisshotels.ch

#### IFPI Suisse

Toblerstrasse 76a, 8044 Zürich

#### Industrie-Holding , Groupement de Holdings Industrielles Suisses

Luisenstrasse 38, Postfach 209, 3000 Bern 6 www.industrie-holding.ch

<sup>\*\*</sup> Ordre selon liste allemande

**Association des producteurs d'emballages suisses** Bleicherweg 62, Postfach 10, 8027 Zürich

Association suisse des matières plastiques

Schachenallee 29, 5000 Aarau www.kvs.ch

Promarca Union suisse de l'article de marque

Spitalgasse 9, Postfach, 3000 Bern 7 www.promarca.ch

Fédération suisse des casinos

Marktgasse 50, Postfach 593, 3000 Bern 7

Associations professionnelles suisses de la viande Steinwiesstrasse 59, Postfach 284, 8028 Zürich

Publicité Suisse PS

Kappelergasse 14, Postfach 3201, 8022 Zürich www.sw-ps.ch

Association suisse des banquiers

Aeschenplatz 7, Postfach 4182, 4052 Basel www.swissbanking.org

Association suisse de normalisation

Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur www.snv.ch

Société suisse des entrepreneurs

Weinbergstrasse 49, Postfach, 8035 Zürich www.baumeister.ch

Société suisse des brasseurs

Engimattstrasse 11, Postfach 527, 8027 Zürich

Union suisse des consommateurs d'énergie de l'industrie et des autres branches économiques

Freie Strasse 38/Pfluggässlein 2, Postfach 309, 4001 Basel

Union suisse de la levure

Thunstrasse 82, Postfach, 3000 Bern 16

Association de l'industrie suisse des savons et des détergents

Breitingerstrasse 35, Postfach, 8027 Zürich

Association suisse des sociétés de leasing

Rämistrasse 5, Postfach, 8024 Zürich

**Fruit-Union Suisse** 

Baarerstrasse 88, Postfach 2559, 6302 Zug www.swissfruit.ch

Fédération suisse des agences de voyages

Etzelstrasse 42, Postfach, 8038 Zürich www.srv.ch

**Association Suisse des Maisons de Commerce International** Aeschenvorstadt 4, Postfach, 4010 Basel

Association Suisse d'Assurances

C. F. Meyer-Strasse 14, Postfach 4288, 8022 Zürich www.svv.ch

Institut Suisse de l'Emballage

Brückfeldstrasse 18, Postfach 119, 3000 Bern 26 www.svi-verpackung.ch

SSIC Société Suisse des Industries Chimiques

Nordstrasse 15, Postfach, 8035 Zürich www.sgci.ch

simsa – Swiss Interactive Media and Software Association Postfach 1211, 8032 Zürich

www.simsa.ch

SPEDLOGSWISS Association suisse des transitaires et des entreprises de logistique

Elisabethenstrasse 44, Postfach 4559, 4002 Basel www.spedlogswiss.com

**Swiss Cigarette** 

1, avenue Beauregard, Case postale 272, 1701 Fribourg

Swiss Convenience Food Association

Elfenstrasse 19, Postfach, 3000 Bern 16 www.swissfoodind.ch

**Swiss Engineering** 

Weinbergstrasse 41, Postfach, 8023 Zürich www.swissengineering.ch

Swiss Retail Federation

Marktgasse 50, Postfach 575, 3000 Bern 7 www.swiss-retail.ch

Swisscable Association de réseaux de communication

Kramgasse 5, Postfach 515, 3000 Bern 8 www.swisscable.ch

Swisselectric

Monbijoustrasse 16, 3001 Bern www.swisselectric.ch

Swissmem

Kirchenweg 4, Postfach, 8032 Zürich www.swissmem.ch

SwissOlio

Elfenstrasse 19, Postfach 246, 3000 Bern 16

SwissPasta Association de l'industrie des pâtes alimentaires

Elfenstrasse 19, Postfach 246, 3000 Bern 16

**Swissplay Association suisse de la branche des automates** Frauenfelder Strasse 18, Postfach, 9542 Münchwilen TG

www.swissplay.org
TELESUISSE Associations des télévisions régionales suisses

Stadtturmstrasse 19, 5400 Baden www.telesuisse.ch

Fédération Textile Suisse

Beethovenstrasse 20, Postfach 2900, 8022 Zürich www.swiss-fashion.ch

Chambre Fidudiaire

Limmatquai 120, Postfach 6140, 8023 Zürich www.treuhand-kammer.ch

usic Union Suisse des Ingénieurs Conseils

Waldeggstrasse 27c, Postfach 133, 3097 Bern www.usic-engineers.ch

Association de l'industrie graphique suisse

Schosshaldenstrasse 20, Postfach 8536, 3001 Bern www.druckindustrie.ch

Association suisse de l'industrie gazière

Grütlistrasse 44, Postfach, 8027 Zürich www.erdgas.ch

Association de l'industrie suisse de fromage fondu Thunstrasse 82. Postfach 32. 3000 Bern 16

Thuristrasse 82, Postracii 32, 3000 Berri 16

Verband der Schweizerischen Tee, Kräuter und Gewürze verarbeitenden Industrie

Elfenstrasse 19, Postfach, 3000 Bern 16

Association de l'industrie suisse de la cellulose, du papier et du carton

Bergstrasse 110, Postfach 134, 8030 Zürich www.zpk.ch

Association Suisse de Vente par Correspondance (ASVPC)
Brandenbergstrasse 30, 8304 Wallisellen
www.vsv-versandhandel.ch

Presse Suisse

Baumackerstrasse 42, Postfach, 8050 Zürich www.schweizerpresse.ch

Association suisse des propriétaires d'embranchements particuliers et de wagons privés

Suracherstrasse 6, Postfach, 8142 Uitikon Waldegg

Association des entreprises électriques suisses Hintere Bahnhofstrasse 10, Postfach, 5001 Aarau www.vse.ch

Association suisse des entreprises à succursales Frohburgstrasse 98, 8006 Zürich www.ysf-schweiz.ch

Association des fabricants suisses de glaces et crèmes glacées Elfenstrasse 19, Postfach 246, 3000 Bern 16

**Association des fabricants suisses de soupes et de sauces** Elfenstrasse 19, Postfach 246, 3000 Bern 16

**Union des Banques Cantonales Suisses** Wallstrasse 8, Postfach, 4002 Basel www.vskb.ch

Association suisse des banques de crédits et établissements de financement Toblerstrasse 97/Neuhausstrasse 4, Postfach 382, 8044 Zürich www.vskf.org

Union suisse des fabricants de vernis et peintures Badenerstrasse 701, 8048 Zürich www.vslf.ch

Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft-drinks Engimattstrasse 11, Postfach 527, 8027 Zürich www.mineralwasser.ch

**Fédération Suisse des Ecoles Privées** Hotelgasse 1, Postfach 245, 3000 Bern 7 www.swiss-schools.ch

**Association suisse des fabricants de tubes d'acier** Rämistrasse 29, 8001 Zürich

**Association suisse des courtiers en assurances** Gubelstrasse 11, Postfach, 6300 Zug www.siba.ch

**Association des Sociétés Suisses de Publicité** Holbeinstrasse 30, Postfach 2949, 8022 Zürich www.vsw-assp.ch

Vereinigung der papier-, karton- und folienverarbeitenden Industrien der Schweiz

 $Bergstrasse\,110, Postfach\,134, 8032\,Z\"{u}rich$ 

**Association des sociétés anonymes privées** St. Jakobs-Strasse 7, Postfach 2879, 4002 Basel www.vpag.ch

Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux Elfenstrasse 19, Postfach, 3000 Bern 16

Association des fabricants suisses de produits dérivés du café

Elfenstrasse 19, Postfach, 3000 Bern 16

**Association de l'industrie laitière suisse** Thunstrasse 82, Postfach, 3000 Bern 16

**Fédération suisse des importateurs et du commerce en gros VSIG** Güterstrasse 78, Postfach 656, 4010 Basel www.vsig.ch

Union des exportateurs d'énergie électrique / Rätia Energie

7742 Poschiavo

Association Foires Suisses AFS Postfach, 4021 Basel www.beaexpo.ch

**Groupement des verreries suisses** Schützenmattstrasse 266, Postfach, 8180 Bülach

VENTE SUISSE Association des professionnels de la vente et des entreprises Grünaustrasse 10, Postfach 130, 3084 Wabern www.verkaufschweiz.ch

VISCOM Association suisse pour la communication visuelle Alderstrasse 40, Postfach, 8034 Zürich www.viscom.ch

#### Autres membres

Aare-Tessin AG für Elektrizität (Atel) Bahnhofquai 12, Postfach, 4601 Olten www.atel.ch

Association Patronale de l'Horlogerie et de la Microtechnique APHM

Rue de la Gare 7, Case postale 16, 2501 Biel/Bienne

**Axpo Holding AG** Parkstrasse 23, Postfach, 5401 Baden www.axpo.ch

**Beisheim Holding GmbH** Neuhofstrasse 4, 6340 Baar www.bhs.ch

**Bibus Holding AG** Hertistrasse 1, Postfach, 8304 Wallisellen www.bibus.ch

**BKW FMB Energie AG** Viktoriaplatz 2, Postfach, 3000 Bern 25 www.bkw-fmb.ch

**Centralschweizerische Kraftwerke** Hirschengraben 33, Postfach, 6002 Luzern www.ckw.ch

Chemolio Holding AG Seegartenstrasse 2, Postfach, 8034 Zürich www.chemolio.ch

Chocoladefabriken Lindt & Sprüngli (Schweiz) AG Seestrasse 204, 8802 Kilchberg ZH www.lindt.com/switzerland

**Desco von Schulthess Holding AG** Brandschenkestrasse 2, Postfach 982, 8039 Zürich www.desco-group.com Direktion der Volkswirtschaft des Kantons Zürich

Walchestrasse 19, Postfach, 8090 Zürich www.kanton.zh.ch

Diethelm Keller Holding AG

Mühlebachstrasse 20, Postfach 1824, 8032 Zürich www.dksh.com

Dr. Jürg Gerster & Partner AG

Konradstrasse 9, Postfach 7190, 8023 Zürich www.jgp.ch

EOS SA énergie ouest-suisse

12, place de la Gare, Case postale 570, 1001 Lausanne www.eos-qd.ch

F. Hoffmann-La Roche AG

Postfach, 4070 Basel www.roche.com

Firmenich SA

7, rue de la Bergère, Case postale 148, 1217 Meyrin www.firmenich.com

Frutiger AG

Frutigenstrasse 37, Postfach 1097, 3601 Thun www.frutiger.com

Galenica AG

Untermattweg 8, Postfach, 3001 Bern www.galenica.ch

**Givaudan Vernier SA** 

5, chemin de la Parfumerie, 1214 Vernier www.qivaudan.com

Handels- und Industrieverein des Kantons Schwyz

Herrengasse 14, 6430 Schwyz www.h-i-sz.ch

 $Hapimag\,Verwaltungs-\,und\,Vertriebsgesellschaft\,Havag\,AG$ 

Neuhofstrasse 8/12, 6349 Baar www.hapimag.com

Hewlett-Packard (Schweiz) GmbH

Ueberlandstrasse 1, 8600 Dübendorf www.hp.com/ch

**IBM Schweiz** 

Bändliweg 21, Postfach, 8010 Zürich

www.ibm.com

Kabelwerke Brugg AG Holding

Klosterzelgstrasse 28, 5201 Brugg AG www.brugg.ch

KIBAG

Seestrasse 404, Postfach, 8038 Zürich www.kibag.ch

Kudelski Group

22, route de Genève, Case postale 134, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne

www.kudelski.com

Kuoni Reisen Holding AG

Neue Hard 7, Postfach, 8010 Zürich

www.kuoni.ch

McKinsey & Company, Inc. Switzerland

Alpenstrasse 3, Postfach, 8065 Zürich www.mckinsey.ch

Metallum AG

Wasenstrasse 13, Postfach, 4133 Pratteln 1

Nestlé Suisse SA

10, rue d'Entre-Deux-Villes, Case postale 352, 1800 Vevey www.nestle.ch

**Novartis International AG** 

Postfach, 4002 Basel www.novartis.com

OMYA AG

Baslerstrasse 42, Postfach, 4665 Oftringen www.omya.com

Pfister Arco Holding AG

Bernstrasse Ost 49, Postfach, 5034 Suhr www.pfister.ch

Publimedia AG

Neumühlequai 6, Postfach 2265, 8021 Zürich www.publimedia.ch

Rätia Energie AG

Via da Clalt 307, 7742 Poschiavo www.repower.ch

Schubarth + Co AG

Lange Gasse 90, Postfach, 4002 Basel www.schubarth.ch

SF-Chem

Postfach 1964, 4133 Pratteln www.sf-chem.com

Société Générale de Surveillance Holding SA

1, place des Alpes, Case postale 2152, 1211 Genève 1 www.sqs.com

Swiss International Air Lines Ltd.

Postfach, 4002 Basel www.swiss.com

SwissCham Verband Schweizerischer Aussenwirtschaftskammern

Stauffacherstrasse 45, Postfach, 8026 Zürich www.swisscham.ch

Swisscom SA Postfach, 3050 Bern

www.swisscom.ch

**Union des Industriels Valaisans** Case postale 1378, 1951 Sion

Vereinigung Schweizerischer Unternehmen in Deutschland

Gellertstrasse 18, 4052 Basel www.vsud.ch

Zschokke Holding SA

42, rue du 31-Décembre, Case postale, 1211 Genève 6 www.zschokke.ch

Zuger Handels- und Dienstleistungsverband HDV

Gubelstrasse 11, 6300 Zug www.hdv.ch

## Comités et commissions

## Comité directeur\*



**Ueli Forster** Président



**Franz B. Humer** Vice-président



Patrick Odier Vice-président



Daniel Burki



Rolf Dörig



Walter B. Kielholz



Pierre Mirabaud



Rudolf Stämpfli



Rudolf Wehrli

<sup>\*</sup> Etat mars 2004



**Johann N. Schneider-Ammann** Vice-président



**Marcel Ospel** Trésorier



Riccardo G. Gullotti



Oscar A. Kambly



Markus Rauh



Hanspeter Rentsch

## Comité\*

Hans-Peter Aebi, d Holding, Zürich Werner Messmer, Schweizerischer Baumeisterverband, Zürich Willy Balmer, V-ZUG AG, Zug Armin Meyer, Ciba Spezialitätenchemie AG, Basel Michel Barde, Fédération des Entreprises Pierre Mirabaud, Mirabaud & Cie, Banquiers privés, Genève Romandes Genève, Genève 11 Ph. Olivier Burger, PKZ Burger-Kehl & Co. AG, Zürich Leo Mittelholzer, Holcim (Schweiz) AG, Zürich Daniel Burki, Neuchâtel Patrick Odier, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, Genève Ernst Caffi, Muri b. Bern Marcel Ospel, UBS AG, Basel Aleardo Cattaneo, Ferriere Cattaneo SA, Giubiasco Konrad Peter, Zellweger-Luwa AG, Uster Philippe de Preux, Bobst Group SA, Lausanne Martin Pfisterer, BKW FMB Energie AG, Bern 25 Rolf Dörig, Swiss Life, Zürich Peter Quadri, IBM Schweiz, Zürich Peter Eckert, Zurich Financial Services, Zürich Markus Rauh, Swisscom AG, Bern Marco Fischer-Stocker, Müller AG Verpackungen, Hanspeter Rentsch, The Swatch Group AG, Biel/Bienne Münchenstein Ueli Forster, Forster Rohner AG, St. Gallen Christian Rey, Rentimo SA, Genève Ronald Ganz, Oberwil-Lieli Urs B. Rinderknecht, UBS AG, Zürich Bertrand Gros, Gros & Waltenspuhl, Genève Hans-Peter Rohner, PubliGroupe S.A., Lausanne Peter Grüschow, Siemens Schweiz AG, Zürich Hans R. Rüegg, Baumann Federn AG, Rüti ZH Riccardo G. Gullotti, Gullotti + Partner, Bern Andreas Sallmann, ISA Sallmann AG, Amriswil Randolf Hanslin, Geberit International AG, Jona Rolf Schaumann, ABB Schweiz Holding AG, Baden Heinz Hohl, Tela-Kimberly Switzerland GmbH, Niederbipp Andreas Schmid, Kuoni Reisen Holding AG, Zürich Martin Huber, Georg Fischer AG, Schaffhausen Johann N. Schneider-Ammann, Ammann-Unternehmungen, Langenthal Klaus Hug, Swiss Retail Federation, Bern Dieter Schulthess, Philip Morris SA, Lausanne Franz B. Humer, F. Hoffmann-La Roche AG, Basel Thomas Staehelin, Fromer, Schultheiss & Staehelin, Basel Thomas Isler, Gessner AG, Wädenswil Gaudenz Staehelin, Zürich Alexander Jost, Nestlé Suisse SA, Vevey Rudolf Stämpfli, Stämpfli Holding AG, Bern Oscar A. Kambly, Kambly SA Spécialités de Biscuits Suisses, Hans F. Vögeli, Zürcher Kantonalbank, Zürich Trubschachen Andreas W. Keller, Diethelm Keller Holding AG, Zürich Rudolf Wehrli, Gurit-Heberlein AG, Wattwil Ronald Weisbrod, Weisbrod-Zürrer AG, Hausen am Albis Walter B. Kielholz, Credit Suisse Group, Zürich Thomas Knecht, McKinsey & Company Jost Wirz, Wirz Partner Holding AG, Zürich Inc. Switzerland, Zürich Tony Wohlgensinger, Dübendorf André Kudelski, Kudelski Group, Cheseaux-sur-Lausanne Hans-Peter Zehnder, Zehnder Group AG, Gränichen Roland Mages, Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA, Vevey

Carlo Magri, Jelmoli Holding AG, Zürich
Didier Maus, Maus Frères SA, Genève

<sup>\*</sup> Etat mars 2004

## Commissions permanentes



**Thomas Staehelin** Finances et fiscalité



**Markus Rauh** Politique économique et structurelle



**Andreas W. Keller** Economie extérieure



**Daniel Burki** Energie et environnement



**Andreas Steiner** Formation et recherche



Riccardo G. Gullotti Concurrence



**Rudolf Ramsauer\*** Président de la direction



Rudolf Walser\*
Politique économique,
PME, politique du
développement,
formation / recherche



Pascal Gentinetta\* Finances / fiscalité, politique du marché postal



Thomas Pletscher\* Questions juridiques, services, société de l'information



**Urs Rellstab**\*
Directeur de la communication



**Bernhard Bühler\*** Relations avec les membres



**Chantal Balet Emery**\* Responsable du bureau de Genève



**Theo Zijdenbos**\* Délégué à Bruxelles

<sup>\*</sup> Membres de la direction



Peter Hutzli\*
Concurrence,
transports,
exportations,
politique de sécurité



Gregor Kündig\*
Politique économique
extérieure (OMC),
Europe, questions
douanières, entraves
techniques au commerce



Florent Roduit\* Energie, environnement, garantie des risques à l'exportation, ICC



Fredy Müller\* Relations publiques



Martin Ramel\* Administration et finances



**Hans Kaufmann** Responsable du bureau de Berne



**Stefano Modenini** Responsable du bureau de Lugano



Max Zürcher\* Directeur de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AENEC)

#### Consultations

#### 9 janvier 2003

Révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage

#### 3 février 2003

Nouvel article constitutionnel sur la politique des médias

#### 14 mars 2003

Consultation sur les plans sectoriels rail / transports publics

#### 17 mars 2003

Consultation sur les plans sectoriels route / transports publics

#### 27 mars 2003

Projet de révision partielle de la loi sur les hautes écoles spécialisées

Révision totale de l'ordonnance sur les mouvements de déchets spéciaux

#### 2 avril 2003

Procédure de consultation concernant la révision de la loi fédérale sur les loteries et les paris professionnels

Directives pour le renouvellement coordonné de l'enseignement dans les hautes écoles universitaires suisses

#### 7 avril 2003

Procédure de consultation sur la loi fédérale sur l'imposition des participations de collaborateurs

#### 8 avril 2003

Modification de la concession de SRG SSR concernant l'introduction du DVB-T

Modification de deux ordonnances concernant les véhicules routiers

#### 16 avril 2003

Ordonnance sur l'indication des prix

#### 5 mai 2003

Loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes

### 12 mai 2003

Modification du régime de navigation sur le Lac de Constance

#### 15 mai 2003

Consultation relative au plan directeur de la locomotion douce (PDLD): un programme d'encouragement des déplacements à pied, du tourisme pédestre, des déplacements à vélo et en patins à roulettes

#### 23 juin 2003

Consultation sur le programme d'allégement 2003

#### 11 juillet 2003

Consultation concernant la ratification du Traité international sur les ressources phyto-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

#### 21 juillet 2003

Consultation concernant la révision de l'ordonnance sur la Poste (OPO)

#### 30 juillet 2003

Système de réservation pour le trafic lourd A2/A13

#### 30 septembre 2003

Révision totale de l'ordonnance sur le tabac et les produits du tabac

Révision partielle de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE)

Révision partielle de l'ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE)

#### 13 octobre 2003

Simplification du rappel d'impôt en cas de succession

Introduction de la dénonciation spontanée et d'une amnistie fiscale générale

#### 19 novembre 2003

Révision de la loi sur les armes, consultation complémentaire.

#### 2 décembre 2003

Convention pénale du Conseil de l'Europe contre la corruption

Loi fédérale sur le Bureau fédéral de médiation

#### 16 décembre 2003

Consultation sur les ordonnances d'application de la loi sur les cartels révisée

Sanctions en cas de restrictions illicites à la concurrence, contrôle des concentrations d'entreprises; perception d'émoluments dans la loi sur les cartels

#### 19 décembre 2003

Raccordement de la Suisse orientale et occidentale au réseau ferroviaire européen à grande vitesse

## Point de repère

#### Energie nucléaire

Remplacer le nucléaire: plus facile à dire qu'à faire

## Dossierpolitique

#### Votation populaire du 9 février 2003

Révision des droits populaires

#### Politique de la santé

Votation du 9 février 2003: «référendum Assura»

#### Finances publiques

Embellie de courte durée pour les finances publiques

#### Energie

Electricité: la Suisse a trouvé la combinaison idéale

L'importance du nucléaire à l'échelle internationale

#### Chambres fédérales

Présentation de la session de printemps des Chambres fédérales et comptes rendus des trois semaines de travaux

#### Votations fédérales du 18 mai

L'initiative pour des places d'apprentissage renforce le rôle de l'Etat

#### Politique de la santé

Initiative populaire «La santé à un prix abordable (initiative-santé)»

#### Dépenses publiques

Contrôle des dépenses de l'Etat: carton jaune à l'évolution 1999–2001

#### Bail à loyer

Initiative populaire «loyers loyaux»

#### Votations fédérales du 18 mai 2003

Non à l'«initiative des dimanches»

#### Concept des dépenses

Contrôle des dépenses de l'Etat: relations avec l'étranger

#### Votations fédérales du 18 mai 2003

Initiative populaire «Droits égaux pour les personnes handicapées»

#### Votations fédérales du 18 mai 2003

Affaires militaires: Armée XXI et protection de la population

#### Mai 2003

Session spéciale du Conseil national

#### Concept des dépenses

Contrôle des dépenses de l'Etat: formation

#### Politique scientifique et de recherche

Le génie génétique entre science et politique

#### Concept des dépenses

Contrôle des dépenses de l'Etat: modération indispensable des dépenses sociales

#### Chambres fédérales

Présentation de la session d'été 2003 des Chambres fédérales et comptes rendus des trois semaines de travaux

### Nouveau régime financier

«Nouveau régime financier» neutre au moins en termes de quote-part fiscale

#### Concept des dépenses

Contrôle des dépenses de l'Etat: santé

Contrôle des dépenses de l'Etat: économie publique

#### OMC

La mondialisation

## Concept des dépenses

Contrôle des dépenses de l'Etat: défense nationale

#### PME

Les PME et la politique

#### **Transports**

La politique des transports

## Concept des dépenses

Contrôle des dépenses de l'Etat: finances et impôts

#### Marché postal

Ouverture trop hésitante du marché postal

#### Politique financière

Les effets secondaires d'une augmentation de TVA

#### Télécommunication

Libéralisation des télécommunications

#### Politique européenne

Le point sur la politique européenne de la Suisse

#### омс

Mondialisation, OMC et Cancún: le point de vue de l'économie

#### Chambres fédérales

Présentation de la session d'automne 2003 des Chambres fédérales et comptes rendus des trois semaines de travaux

#### Durabilité

Développement durable: une mise en œuvre laborieuse

#### Politique financière

Politique financière et fiscale: des réformes de fond pour une Suisse forte

#### Imposition des particuliers

Charge fiscale 2002 – Défauts structurels du système fiscal

#### Imposition des entreprises

La charge fiscale des personnes morales en 2002 – Défis pour la Suisse

#### Prévoyance vieillesse

11e révision de l'AVS – première étape de consolidation

#### Concept des dépenses

Contrôle des dépenses de l'Etat: justice et police

#### Politique européenne

Marge de manœuvre économique et politique d'un pays tiers

#### Concept des dépenses

Contrôle des dépenses de l'Etat: administration générale

#### PME

L'accès au crédit et au capital du point de vue macroéconomique

#### Chambres fédérales

Présentation de la session d'hiver 2003 des Chambres fédérales et comptes rendus des trois semaines de travaux

### Politique financière

La Confédération vit au-dessus de ses movens

## Politique des transports

Mobilité sur mesure: contre-projet direct à l'initiative Avanti

## Révision du droit de bail

Les taux hypothécaires ont-ils fini d'influencer les loyers?

## Newsletter

Un pacte de confiance et de croissance pour la Suisse / Dépenses fédérales supplémentaires par milliards

Conjoncture: un concept global plutôt que l'activisme conjoncturel / L'abandon du nucléaire

Ouvrir le marché des services / Ouvrir le marché de l'électricité

Conférence de presse annuelle / Poursuivre la mise en place des hautes écoles spécialisées

Votations du 18 mai: le souverain stoppe net un flot d'initiatives / Premier bilan positif des Accords bilatéraux I

La confiance garantit l'efficacité de l'économie de marché / Révision de la loi sur la radio et la télévision

Journée de l'économie: sous le signe de la croissance et des élections / Marché de l'électricité: prix élevés et manque de transparence

OMC: Le fiasco ruineux de Cancún / Révision de l'ordonnance sur le tabac: viser la bonne cible

Marge de manœuvre économique et politique d'un pays tiers / Un jugement du Tribunal fédéral ouvre le marché de l'électricité

Risques à l'exportation: rendre notre législation concurrentielle / Renforcer le potentiel de croissance de la Suisse

## Communiqués de presse

#### Finances fédérales

Malgré les allègements proposés, 8 milliards de dépenses supplémentaires

#### Imposition des entreprises

Atténuer la double imposition économique

## Télécommunications

Dégroupage du dernier kilomètre

## Politique des transports

economiesuisse salue le rejet de l'accord aérien avec l'Allemagne

#### Marché postal

L'augmentation des tarifs postaux est nuisible à l'économie

#### Politique européenne

Adaptation des accords bilatéraux suite à l'élargissement de l'UE: conséquence logique de l'option bilatérale

#### Politique européenne

L'élargissement de l'UE et la Suisse: Nul besoin de «revisiter» l'accord actuel!

#### Nucléaire

L'énergie nucléaire reste un pilier essentiel de l'approvisionnement en électricité de la Suisse

### Politique sociale

La politique en faveur des handicapés est sur la bonne voie

#### Politique de la santé

Réduire les coûts au lieu de les répartir différemment

#### Politique européenne

Incidence économique des sept accords sectoriels Suisse-UE

## Société de l'information

CH21: rapport final du programme d'impulsion en faveur de la société de l'information en Suisse

#### Politique des transports

Position d'economiesuisse sur l'aviation suisse

#### Politique des médias

Pour une réglementation de la diffusion proche du marché dans la nouvelle LRTV

#### Conjoncture

Rapport sur la situation économique: toujours la stagnation

#### Politique financière

Nouvelle analyse: les augmentations de TVA ne sont pas gratuites!

#### Journée de l'économie 2003

Sous le signe de la croissance et des élections

#### OMC

Echec de la conférence ministérielle de Cancún

#### Génie génétique

L'initiative «pour des aliments produits sans manipulations génétiques» n'est pas conforme aux principes de l'OMC

#### Politique financière

Pour une mise en œuvre immédiate et intégrale du programme d'allègement!

#### Conjoncture

Perspectives conjoncturelles et priorités de politique économique pour 2004

#### Marché de l'électricité

Panne d'électricité du 28 septembre 2003 en Italie: rapport de l'Office fédéral de l'énergie concernant la panne

#### Imposition des sociétés

Deuxième réforme: maximiser la croissance est décisif

### Election du Conseil fédéral

Exploiter les possibilités de réforme: le nouveau Conseil fédéral doit renforcer la Suisse

#### OMC: cycle de Doha

Toujours en attente

#### Biotechnologie

La loi sur le génie génétique renforce la place économique suisse

## **Opinions**

Marché de l'électricité: le statu quo n'est pas viable

Le Défi d'une Suisse capable de «régater»!

Dimanches sans voitures: une initiative qui sent le réchauffé

Apprentissage: non à une initiative contre-productive

Electricité: la Suisse romande dépend également du nucléaire

Initiative santé: un remède pire que le mal

Handicapés: non à une initiative moins bonne que la loi

Tchernobyl: un rapport onusien met les choses au point

Mais à quoi sert donc le G8?

#### Votations 2003

Finances fédérales: les déficits explosent, les dettes s'envolent!

Vous avez dit «insécurité sociale»?

Infrastructures routières: investir à temps!

Effet de serre et effet de manche

Ne manquons pas l'occasion d'alléger nos impôts!

Dépenses publiques et impôts: un duo à freiner

Deuxième pilier: on ne peut pas faire du social à tous les étages, il faut aussi calculer

L'incohérence nuit gravement à la santé

Elargissement de l'UE à l'Est: des craintes non fondées

La TVA n'est pas la panacée à tous les problèmes de financement

Impôts de la classe moyenne enfin allégés?

Passer d'un peuple de locataires à un peuple de propriétaires?

Une infrastructure de transports basée sur la complémentarité

Charges administratives imposées aux PME: le mal progresse!

Marché de l'électricité: le cavalier seul de la Suisse surchauffe les lignes!

Initiative populaire «La santé à un prix abordable (initiative-

Initiative populaire «Droits égaux pour les personnes handicapées»

Initiative populaire «Sortir du nucléaire – Pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffectation progressive des centrales nucléaires (Sortir du nucléaire)»

Initiative populaire «Moratoire plus – Pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire (Moratoire plus)»

## Autres publications

#### **PME**

Les défis du dialogue entre les banques et les PME. Une enquête représentative du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), effectuée en collaboration avec les organisations économiques faîtières, 2003

#### Société de l'information

CH21 – rapport final du programme d'impulsion

## Prises de position

## Politique financière

Paquet fiscal: un référendum contre-productif

## Politique des médias

Révision de la loi sur la radio et la télévision (LRTV): diminuer la réglementation et accroître la concurrence en matière de diffusion economiesuisse propose à ses membres et au public intéressé toute une série de services axés sur la politique économique. Toutes ces prestations s'adressent à un public cible spécifique et couvrent l'ensemble des activités de politique économique d'economiesuisse.

#### Newsletter

Paraissant tous les mois en français et en allemand, la Newsletter présente une vue d'ensemble des principaux thèmes de politique économique intéressant la fédération, expose les prises de position et les points importants et fait découvrir les collaborateurs et les services d'economiesuisse. Les articles fournissent également des liens sur la page d'accueil Internet d'economiesuisse, où l'on peut se procurer des informations supplémentaires et approfondir chacun des différents sujets.

#### Dossierpolitique, service de presse

Toutes les semaines, economiesuisse braque ses projecteurs sur un sujet d'actualité économique ou politique. Un rappel de la situation, un exposé des enjeux et une information détaillée caractérisent ces longs articles de fond, tous rédigés par des spécialistes. Le service de presse s'adresse aux personnes intéressées par la politique économique. Il est possible de s'abonner aussi à la version électronique sur le site d'economiesuisse (www.economiesuisse.ch/f). Communiqués de presse

Dès que l'actualité l'exige, economiesuisse prend position sur des sujets qui touchent aux intérêts de ses membres.

#### Cours de formation médias

economiesuisse propose des cours individualisés d'argumentation et d'entraînement aux médias. Réalisés dans des conditions très proches de la réalité, devant caméras et micros, ces courts intensifs ont pour but d'aider les participants à maîtriser leur trac avant des apparitions publiques et à acquérir une certaine aisance. L'offre s'adresse aux entreprises (cadres et chefs de l'information), aux associations et aux politiciens.

#### Documentation

economiesuisse dépouille et classe de nombreuses publications, gérant ainsi un des plus grands centres de documentation sur l'économie et la politique en Suisse. Le département Documentation se tient à la disposition des membres et des parlementaires pour toutes leurs recherches documentaires.

## **Autres publications**

economiesuisse publie également, selon l'actualité et les besoins, des positions, des brochures et des magazines à l'intention des leaders d'opinion, des médias et des représentants de l'économie.